

UNIVERSITÉ LYON 2

LE DISCOURS DU JOURNAL

Contribution à l'étude des formes
de la presse quotidienne

Thèse de Doctorat d'État

Présentée par Jean-François TETU

sous la direction de M. le Professeur R. BELLET

TABLE DES MATIERES

Introduction	p. 4
<u>Première Partie :</u>	
<u>LA DISPOSITION DU JOURNAL</u>	p. 35
<u>Avant propos : les formats</u>	p. 36
<u>Chapitre I : Points de repère</u>	p. 45
1. De <u>La Gazette</u> au <u>Moniteur</u>	
- La Gazette	p. 46
- le premier quotidien	p. 49
- les apports de la Révolution	p. 52
- la place du Moniteur	p. 56
2. De <u>La Presse</u> au <u>Matin</u>	
- le début du XIXe siècle	p. 60
- la <u>Presse</u>	p. 63
- Février 1848 et le 2 Décembre	p. 66
- petits et grands formats	p. 70
3. Le début du XXe siècle	
- modifications de la matière journalistique	p. 78
- l'entre deux guerres	p. 85
- les nouveaux contenus rédactionnels	p. 87
. le reportage	p. 87
. le renouveau du fait divers par la photographie	p. 90
. le sport	p. 94
. le cinéma	p. 96
4. <u>Paris-Soir</u>	p. 100
<u>Chapitre II : La mise en page</u>	p. 104
1. La distribution de l'espace	

- le colonnage	p.108
- les emplacements	p.112
2. Les "variables visuelles"	p.117
- la surface	p.123
- la "taille"	p.136
- la combinaison "taille-valeur"	p.137
- la couleur	p.143
- le grain, la forme, l'orientation	p.148
3. Les "styles" de mise en page	p.153
<u>Chapitre III</u> : Les illustrations	p.157
1. <u>Avant la photographie</u>	
a. la caricature	p.163
b. l'apport de l' <u>Illustration</u>	p.170
c. <u>Excelsior</u>	p.173
d. un exemple : <u>Le Petit Journal</u>	p.176
2. <u>La Photographie</u>	p.196
a. la "forme" photographique	p.196
- l'analogie	p.197
- identité et exactitude	p.200
- conditions de lisibilité	p.204
b. l'objet photographié	p.206
- l'individu seul	p.206
- le duo	p.209
- le groupe	p.211
- l'objet	p.213
c. L'énonciation de la photographie	p.220
- l'évolution des objets représentés	p.220
- la ressemblance	p.224
- la morphologie du corps	p.226
d. un cas limite ; une panne d'électricité	p.232

3. Les étapes de fixation du sens	p.237
- provenance des photographies	p.237
- le code photographique	p.239
- les techniques	p.242
- la légende	p.244
- les séries	p.246

Deuxième Partie :

<u>QUI PARLE ?</u>	p.253
--------------------	-------

<u>Chapitre I : Le langage de l'agence</u>	p.262
1. <u>Ce que retient l'agence</u>	p.263
2. <u>La rédaction des dépêches</u>	p.272
a. le lexique	p.274
b. les syntagmes verbaux	p.278
c. les liaisons syntaxiques	p.280
3. <u>La hiérarchisation des dépêches</u>	p.280
4. <u>Du téléscripteur au journal</u>	p.285

<u>Chapitre II : Les titres</u>	p.288
1. <u>Le titre : fragment ou totalité</u>	p.289
2. <u>Le "savoir" dans le titre</u>	p.296
a. un contenu sémantique nouveau	p.297
b. informativité et cohérence	p.298
c. le "nouveau" et le "déjà-connu"	p.299
d. l'information et la différence	p.301
3. <u>L'organisation spatiale des titres</u>	p.302
a. La mise en rubrique	p.302
b. titre et sur-titre	p.304
4. <u>Rhétorique du titre</u>	p.307
a. structures logiques et structures syntaxiques	p.307
b. la transformation passive	p.309
c. la présupposition	p.314
d. nominalisation et énoncés nominaux	p.321
e. l'anaphore	p.323
f. l'implicite	p.325

g. articles définis et indéfinis	p.327
h. interrogations	p.328
i. titres à deux points	p.330
5. <u>L'énonciation du titre</u>	p.332

Chapitre III : Marques et traces du journaliste p.335

1. <u>Questions préalables</u>	p.336
a. la signature	p.337
b. Correspondants et envoyés spéciaux	p.350
c. tribunes libres	p.352
2. <u>L'identification de la séquence rapportée</u>	p.356
3. <u>Les modes d'intervention du journaliste</u>	p.364
a. la sélection des informations	p.364
b. les interventions "affectives"	p.370
c. les interventions analytiques	p.372
d. les évaluations	p.376
4. <u>Faire savoir</u>	p.382

Troisième Partie :

QU'EST-CE QU'UNE INFORMATION ? p.393

Chapitre I : De l'événement aux "affaires" p.394

1. <u>L'événement de l'Ancien Régime</u>	p.403
a. le Te Deum, indice de l'événement	p.403
b. les gazettes	p.406
2. <u>La naissance de l'événement moderne</u>	p.414
3. <u>Evénement, presse et opinion</u>	p.420
a. Hiroshima : les catégories préexistantes	p.420
b. Liévin : la suspension du jugement	p.425
c. Troyes : individu et institution	p.427
d. Affaire Boulin : presse et événement	p.430
4. <u>La volonté de savoir</u>	p.434

<u>Chapitre II</u> : Le fait divers	p.439
1. <u>La fascination de l'accident</u>	p.445
2. <u>Le fait divers : classable ou inclassable</u>	p.446
3. <u>Le fait divers : une information complète</u>	p.455
4. <u>Le fait divers : une corrélation aberrante</u>	p.457
5. <u>La contestation de l'ordre social</u>	p.466
6. <u>Le fait divers : un récit poétique</u>	p.473

<u>Chapitre III</u> : La mise en récit	
(le procès de Bobigny)	p.485
1. <u>Le personnage central</u>	p.496
- prédésignation conventionnelle :	
le nom	p.496
- qualification différentielle	p.498
- distribution différentielle	p.499
- autonomie différentielle	p.500
-fonctionnalité différentielle	p.500
- contextes sémantiques essentiels	p.502
2. <u>Les personnages adjuvants : la compétence</u>	p.505
- la mère	p.505
- l'avorteuse	p.507
- l'avocat	p.508
- les relais	p.509
3. <u>Les opposants</u>	p.512
- l'amant	p.512
- police, justice, société	p.514
4. <u>La loi de 1920</u>	p.517
- la loi : comment relaxer un coupable(1)	p.518
- la presse :	(2) p.520
- le discours de la presse est-il un discours répressif	p.523
- le discours féministe	p.525
- les différences entre les journaux	p.529
- le conflit insoluble et l'impossibilité d'un récit	p.530

- ordre moral ou progrès légal	p.532
<u>Chapitre IV : Faire savoir ou faire croire</u>	p.540
1. <u>Le Réalisme</u>	p.541
a. Les procédés d'authentification	p.549
- la redondance	p.549
- in media res	p.550
- le retard du sens	p.552
- la temporalité	p.554
- le réalisme biographique	p.554
- histoires parallèles	p.557
- thèmes et témoins	p.558
b. La description	p.559
- la transmission du savoir	p.560
- fonctions, qualifications, lexique	p.564
- description et récit	p.566
- la description et son objet	p.569
- fonction de la description	p.570
2. <u>L'argumentation</u>	p.574
a. le vraisemblable	p.574
b. l'autorité de l'autre	p.583
3. <u>Stratégie d'un éditorial</u>	p.598
- le programme de l'éditorial	p.600
- dimensions pragmatiques et cognitives	p.601
- manipulation	p.603
- 1° définition du journal	p.604
- 1° sous programme	p.606
- l'énonciateur	p.609
- 2° sous programme	p.611
- 2° définition du journal	p.613
- le vouloir du sujet	p.614
- du faire savoir au faire croire	p.616
- la situation contractuelle	p.619

<u>Conclusion</u>	p.623
<u>Annexes</u>	p.645
<u>Index des journaux cités</u>	p.686
<u>Index des auteurs cités</u>	p.693
<u>Bibliographie</u>	p.698
<u>Table des matières</u>	p.741

TROISIEME PARTIE

QU'EST-CE QU'UNE INFORMATION ?

Premier Chapitre

De L'événement aux "Affaires"

Il n'est guère possible de décrire les diverses formes de l'information véhiculée ou construite par la presse sans une réflexion préalable sur la notion d'événement et ses avatars. L'événement, en effet, est et n'est pas un accident : l'accident, bien sûr, comme l'événement, est ce qui arrive, mais cela n'apprend pas grand chose. L'idée si fausse et pourtant tenace qui fait du journaliste l'historien du présent tend à rapprocher l'événement du fait historique, ce qui est tout aussi faux : le "fait historique" ne peut être qu'une construction de l'esprit alors que l'événement est nécessairement lié à l'expérience de qui le subit. Il semble bien que pour rendre compte du travail du journal, qui est fort clairement lié à l'accident, et qui peuple ses colonnes de ce qui sera peut-être un jour le fait historique du moment, il faille poursuivre la définition de l'événement pour et dans la presse.

Deux remarques s'imposent immédiatement (1) et contraignent à revenir sur ce qui distingue la presse et l'histoire : si, par exemple, l'appel du 18 Juin 1940 est un événement historique incontestable, ou, de la même façon, si les trois mémoires d'Einstein, en 1905, constituent un événement scientifique indiscutable, le véritable événement, pour la presse, serait plutôt l'annonce de leur mort, qui, elle, ne constitue pas plus un événement historique qu'un événement scientifique. Nous examinerons plus loin quelques annonces du bombardement d'Hiroshima parce qu'apparaissent ce jour-là à la "une" ce qui était à la fois un événement historique et un événement scientifique. On peut relever pourtant

(1) Ces deux remarques sont empruntées à A. Tudesq, La presse et l'événement, Paris La Haye, Mouton.

que ces événements fortement distincts ont au moins trois points communs : ils se datent et se localisent avec précision ; ils se situent dans un temps très court ; leurs conséquences sont durables. En d'autres termes, la première caractéristique de l'événement est son émergence dans un site précis (temps et lieu) et la modification durable du système à l'intérieur duquel il fait événement : une société pour l'événement de presse ou l'événement historique, un système culturel (scientifique) dans l'autre cas. La relation entre le "site" et le "système" s'impose donc d'emblée.

La deuxième remarque est une précision sur le lien entre le site et le système, car il s'agit toujours de l'homme dans un événement. Cela se manifeste de plusieurs façons : un mouvement sismique par exemple est un accident physique assez fréquent ; il ne devient événement pour la presse que si le raz de marée ou le tremblement de terre qui le suit nécessairement ravage une contrée cultivée ou habitée ; en somme, une catastrophe "naturelle" ne devient événement que si elle fait des "victimes" : la nature ne devient événementielle que lorsqu'elle atteint la "culture". Le tremblement de terre est un événement en fonction du bouleversement "apparent" qu'il provoque : le séisme d'El Asnam, le 12 octobre 1980 fait événement (10 photographies le 13, dans Le Progrès, et 9 dans Le Matin), alors qu'une épidémie ou une sécheresse beaucoup plus meurtrières (phénomènes également "naturels") ne font que rarement un événement. En somme, ce n'est pas la réalité du phénomène qui fait l'événement, mais son apparence ; c'est dire aussi qu'il n'y a d'événement que dans le regard d'un sujet. Aussi l'événement de presse semble-t-il comporter l'expression d'une subjectivité essentielle, d'où peut lui venir une profonde ambiguïté ou une relativité qui permet de "mesurer" l'événement, de le graduer, en quelque sorte, selon le rapport plus ou moins éloigné entre le site d'émergence de l'événement et le système

ou le groupe humain qui en est affecté.

Or l'éloignement spatial et temporel se sont vus profondément modifiés depuis un siècle par le développement des moyens de communication et l'évolution technique des moyens de transmission de l'information : l'événement a toute chance de s'en trouver fortement modifié, ou, ce qui est plus exact, les mass media paraissent-ils a priori susceptibles de faire succéder la fréquence à la rareté de l'événement, quand ce n'est pas la rapidité de l'information qui fait elle-même événement : il ne paraît pas contestable que la transmission "en direct" d'un fait lointain apporte à l'information une "plus value" événementielle.

Depuis une dizaine d'années, on assiste à un "retour de l'événement" (1) comme si les études structurales qui avaient temporairement écarté l'événement conduisaient à quelque "retour du refoulé", et comme si, d'autre part, le développement scientifique devait, à un moment de son histoire, réintroduire ce que la science avait exclu à ses débuts (2). Il est assez manifeste en effet que la rationalité scientifique s'est constituée en particulier par l'éviction de ce qu'on peut assimiler à la singularité, à la contingence, à l' "accident" : le particulier, et, dans cette mesure, le "vécu" ne paraissait pas pouvoir faire l'objet d'une attention scientifique. Ainsi, l'événement, exclu du discours scientifique, pouvait exister dans d'autres discours ou faire exister d'autres discours, et, en particulier, celui de la presse qui entretient avec lui un rapport essentiel. Car la presse, qui s'est développée dans le

(1) C'est le titre de l'article par lequel E. Morin ouvre un n° de la revue Communications consacré à l'événement. Le Seuil 1972, n°18, pp.6.21.

(2) cf. les travaux du mathématicien R. Thom, en particulier Stabilité structurelle et Morphogénèse. Paris, Benjamin, Ediscience, 1972. Voir aussi "Crise et Catastrophe" in Communications, n°25, 1976, pp.34sq.

même temps que l'organisation "moderne" de nos sociétés, se nourrit du devenir même de ces sociétés. Et on aurait sans doute tort de déprécier l'attention que porte la presse aux faits les plus anecdotiques de la quotienneté, parce que, nous le verrons plus loin, le moindre fait divers porte en lui le germe d'une modification des rapports sociaux.

Soulignant le rôle crucial de l'événement dans l'histoire, E.Morin remarque que "alors que la survie d'une espèce ne dépend pas d'un ou de quelques combats douteux, le sort d'une société peut dépendre de quelques événements heureux ou malheureux, notamment des guerres, dont le déroulement et l'issue comportent toujours, sauf en cas d'inégalité écrasante dans le rapport des forces, quelque chose d'aléatoire" (1). C'est ce "quelque chose d'aléatoire" qui nous retient parce que la presse ne se contente pas d'enregistrer ce qui s'est passé la veille, elle entretient la société dans l'attente de l'événement. Le journal "quotidien", et, à plus forte raison, les bulletins d'information qui se répètent 3 ou 4 fois par jour à la radio, sinon d'heure en heure, ne se soutiennent que de l'attente constante de l'événement à venir ou des effets d'un événement passé. Dans cette mesure, on pourrait peut-être dire que la presse quotidienne ne peut se développer que dans une société consciente des conflits qui menacent sa stabilité et incertaine de sa permanence (2).

Mais, on le sait bien, il est assez rare que les sociétés se modifient brutalement : si la naissance de la Sécurité Sociale, ou des congés payés, modifie en un jour les conditions de vie du travailleur français

(1)E.Morin, o.c.

(2)La presse des pays de l'Est, quoiqu'elle ne retienne guère la plupart des informations qui, dans la presse occidentale, "font l'actualité", n'y échappe pas : à défaut...

de 1936, si la déclaration de guerre transforme brutalement un civil en soldat, en revanche, la mutation de la société, ou des rapports entre les sociétés affectées par un conflit armé se font beaucoup plus lentement : l'indépendance de l'Algérie, plus difficile que celle de ses voisins, s'est aussi faite plus lentement ; la mort de Franco marquait bien la possibilité pour l'Espagne d'un retour à une vie démocratique, mais ce retour n'était pas acquis le lendemain. Bref, en dehors des événements relativement rares qui, tout à coup, modifient le cadre institutionnel d'une société, il y a une évolution constante où des événements de tous ordres (augmentation du coût de l'énergie par exemple) peuvent apporter une modification importante du système social lui-même. Aussi pouvons-nous dire que tout aspect de la vie sociale peut être événementiel. Nous avons souligné plus haut comment, au début de ce siècle, le journal s'ouvrait à de nouveaux aspects de la vie sociale (du cinéma au sport par exemple), la presse soulignait ainsi que l'évolution de la société n'était pas seulement faite au Parlement ou à la S.D.N. C'est pourquoi il est relativement difficile de décider l'importance de l'événement. Tout au plus voit-on que, d'une part, la presse tend à considérer que tout est événement au point qu'un journal (Le Matin) puisse en faire le titre général d'une rubrique qui comporte ce que, ailleurs, on appelle "informations générales" ou qu'un autre (La Croix) en fasse son nouveau sous-titre) : l'inflation événementielle correspond bien à une conscience du mouvement de la société.

.... de la relation des accidents ou des catastrophes qui pourtant les affectent comme les autres, elle repose toujours sur la conquête ou l'avancée du "socialisme réel" ; cf. P.Lendvai, Les Fonctionnaires de la vérité, L'information dans les pays de l'Est R.Laffont, Paris, 1980. Il faudrait y apporter ce correctif que ces sociétés développent aussi fortement la célébration et la commémoration d'événements antérieurs considérés comme définitifs (la révolution d'octobre ou le XXe congrès du PCUS), comme si, dans le même temps, l'histoire était et n'était pas définitivement fixée ou figée.

En fait, ce qui est profondément en cause, dans les négociations salariales comme dans le moindre fait divers, c'est que les systèmes sociaux comportent des antagonismes qui sont toujours susceptibles de provoquer des "accidents". La société est en somme dans un mouvement d'oscillation perpétuelle entre le mouvement organisationnel qui affirme les structures sociales et un mouvement événementiel, né de ces structures, qui est susceptible de les modifier ou de les perturber. Dans un petit opuscule (1), Baudrillard remarque que la rubrique "Société" du journal Le Monde ne concerne en somme que les "résidus" du procès de socialisation : dans le mouvement même de socialisation qui atteint le moindre aspect de la vie de ses membres, la société produit inévitablement les marges d'où lui viennent les signes d'une désorganisation. Il est donc pour nous tout à fait significatif que, dans la rubrique même qui paraît indiquer le mouvement organisationnel, un "grand journal du soir" insère en fait les signes du mouvement événementiel. "Les systèmes les plus sensibles à l'événement, écrit E. Morin, sont peut-être les systèmes qui comportent en leur sein une bipolarité antagoniste, voire un double circuit couplé qui contient et secrète en lui-même l'aléa, l'événement, sous forme de possibilité alternative, choix entre deux ou plusieurs solutions possibles qui elles mêmes dépendent de l'intervention d'événements facteurs aléatoires internes ou externes. Dans ce cas, la décision, c'est l'événement qui vient de l'intérieur" (2).

(1) A. Baudrillard, La fin du social, A l'imprimerie quotidienne, Utopie, n°4.

(2) E. Morin, o.c.

Événement et Culture

Il est tout à fait surprenant de voir à quel point l'événement se trouve rapidement banalisé : il suffit de jeter un regard sur quelques uns des "événements" qui faisaient l'actualité des années passées. Tout se passe comme si l'événement, qui pourtant paraissait apporter avec lui quelque élément irréductible, était rapidement intégré dans ce qu'il faut bien appeler notre culture. En somme, le mouvement pendulaire de structuration et de désordre, dont nous venons de souligner qu'il est sans doute la première source de l'événement dans nos sociétés, permet aussi de concevoir que le devenir de nos sociétés ne peut être pensé que comme un cycle imaginaire où l'événement trouve une place, culturelle, dans des catégories dont on dirait qu'elles sont toutes prêtes pour l'accueillir.

Dans une petite série de Notes pour une typologie de l'événement (1), A. Moles remarque que l'événement est "centripète, et non "centrifuge", entendant par là qu'il est un message reçu, et non un acte émis. Aussi l'événement entre-t-il immédiatement dans la mémoire sociale comme un bien culturel qui lui appartient de plein droit, alors même que, précisément, il paraît souvent contredire cette mémoire. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette question, nous contentant pour l'instant de proposer encore quelques remarques et quelques questions.

La première est que certains de ces événements (la mort d'un homme politique en retraite, par exemple, ou les moeurs sexuelles d'un dirigeant britannique)

(1) in Communications, 18, 1972, pp.90-96. Paris: Le Seuil.

sont d'abord, fondamentalement, de l'ordre du privé. Ce passage du privé au public nous retient car il suppose qu'il existe quelque chose comme des archétypes du remarquable : ces événements ne deviennent tels que dans la mesure où ils rappellent ou font resurgir des archétypes lointains. Cela suppose aussi que les journalistes détiennent en quelque sorte un "mode d'emploi" du remarquable que nous tenterons de définir. Les journalistes, en tout cas, fonctionnent ici comme les "émissaires du social", selon le mot de Moles, lorsqu'ils vont à la rencontre de l'événement, et, dans une large mesure, ce sont eux qui le définissent.

La seconde est qu'il n'y a pas d'événement sans décor. Le décor est distinct du "site", relativement abstrait et théorique, dont nous parlions plus haut, il est plutôt la marque d'un lieu et d'une fonction. Ce n'est pas non plus le fait qu'il y ait des lieux où il se passera plus sûrement quelque chose qu'ailleurs -le journaliste sait comme instinctivement où il doit être -, c'est plutôt le fait qu'il existe une relation créatrice d'événement entre un lieu et une fonction. Il existe en somme des "espaces événementiels", un peu comme le décor de théâtre permet à la "représentation" d'être autre chose qu'un délire ou une insignifiance. L'événement suppose une scène qui donne au lecteur-spectateur les moyens de la représentation. Très schématiquement, on pourrait dire ainsi que le site de l'affaire Ben Barka était la politique gaullienne, et que son décor était fourni par les "barbouzes".

La dernière est que, si on prend la peine de lire tout le journal, de la première à la dernière rubrique on s'aperçoit que l'événement s'intègre dans un parcours culturel parallèle aux productions proprement culturelles

qui suivent leur propre parcours, apparemment clos, dans le "lire - écouter - voir" qui les résume. Il n'est jamais exclu que ce qui est un jour matière à événement ne devienne quelque temps après la matière d'un roman, d'un film, ou d'une thèse. En somme, l'événement qui est au départ imprévisible et imprévu contribue au renouvellement de la société parce qu'il en est quelque chose comme l'imagination.

Encore une fois cependant, il ne nous semble pas qu'on puisse rendre compte de ce qui, pour la presse actuelle, est événement, sans rappeler quelques traits de ce qui, pour les premières générations de la presse, en constituait l'équivalent.

1 - L'événement de l'Ancien Régime.

a) Le Te Deum, indice de l'événement

A l'époque contemporaine, les mass-media ont le monopole de l'information sur l'événement. Avant 1789, en revanche, les historiens montrent que le système d'information est beaucoup plus complexe, et qu'en particulier, l'institution religieuse est un instrument essentiel dans la stratégie informative, comme en témoignent les Te Deum qui ponctuent les victoires du Roi. Nous commençons donc par cette "information ritualisée"(1) parce qu'elle est, plus immédiatement que les gazettes, susceptible de nous éclairer sur ce que fut l'événement dans une période d'absolutisme monarchique.

(1) Voir M. Fogel. Le Système d'information ritualisé de l'absolutisme français. Table ronde sur la presse ancienne (1660-1789), CNRS: Groupement de recherches sur les textes modernes. Université Lyon II; 12-13 Juin 1981.

Ce qui surprend d'abord le lecteur contemporain devant les lettres et mandements qui annoncent la victoire et ordonnent sa célébration est que, comme l'écrit M.Fogel, "l'événement n'est pas une coupure, mais une confirmation, un point de repère posé de façon répétitive sur la courbe fermée d'une histoire créée par le Roi. En ce sens, la victoire est l'événement par excellence : elle ajoute un nouvel épisode, un "exemple" aux plus anciens récits de l'alliance de Dieu et des rois". Il ne s'agit pas d'apporter une information nouvelle - on peut supposer d'ailleurs que le bruit des victoires et des défaites court de villes en campagnes sans passer par les gazettes ou les mandements - mais de répéter qu'en somme le Roi est bien le Roi.

Ce phénomène s'éclaire lorsqu'on considère la façon dont est créé l'événement que constituent la victoire et le Te Deum tout ensemble. D'abord, la décision n'appartient qu'au Roi ; s'il arrive que le Roi soit malade, l'annonce est suspendue (au grand dépit des officiers éventuellement) , ce qui est déjà un signe important. Les critères de la décision du Te Deum sont encore plus éclairants : l'évidence militaire (capitulations, champs de bataille abandonnés) joue moins que l'évidence monarchique : "la présence royale fait l'événement"(1), ce qui peut conduire à "l'aveuglement ou au silence : la chute de Madras (Septembre 1746) n'est pas prise en compte".

Un effet majeur de ce dispositif est que le mode de fonctionnement de l'état monarchique limite de lui-même le nombre d'événements à publier. En somme, ce type d'information - comment l'appeler autrement ? - ne repose pas sur la quantité des faits, et, d'une certaine façon, n'est absolument pas destiné à répondre à la curiosité du peuple : le peuple doit obéir et

(1) id.

applaudir, il n'est pas le destinataire d'une quelconque information.

Un autre élément utile à considérer est aussi le mouvement du temps, ou plutôt des temps que parcourt l'information et qui peuvent, sous Louis XV au moins, se résumer ainsi (1) : le premier temps est celui que parcourt l'information du lieu de la guerre au roi : "c'est le temps le plus rapide, annulé si le roi est présent" ; un deuxième temps est celui de la délibération avec les secrétaires d'état, le "temps suspendu de la décision", comme écrit M. Fogel. Un troisième temps recouvre la distance du roi aux évêques, le "temps de l'obéissance", et, enfin, un quatrième temps sépare l'événement et le peuple, "le temps du rituel". Rien ici de la quasi simultanéité que nous connaissons entre l'événement et sa diffusion, mais un éclatement et une scansion du temps qui disent l'existence des corps sociaux et leur rapport au Roi. La rapidité est pourtant le signe de l'obéissance au Roi, mais elle n'a pas de continuité. Le XVIIIe siècle n'est pas maître de l'espace et les courriers ne connaissent que le rythme de leurs chevaux ; mais cela ne suffit pas à expliquer la fragmentation de l'information et sa diversification en fonction des destinataires, c'est en revanche le système monarchique lui-même qui entrave la rapidité, en liant la publication de l'événement et sa célébration (2).

(1) cf. M.Fogel, o.c.

(2) La diversification de l'information en fonction des destinataires est un des traits constitutifs de l'information des pays de l'Est. Un autre point qui lui est commun avec le système monarchique est la confirmation incessante du système lui-même, qui exclut de l'information les "accidents", mais célèbre les résultats économiques conformes ou supérieurs aux indications du Plan, et relève largement les épisodes parfois anecdotiques des relations internationales dès qu'ils peuvent illustrer l'internationalisme prolétarien. cf. P.Lendvai, o.c.

b) Les gazettes

Le récit des Gazettes, lui, n'a pas d'abord pour fonction de célébrer le roi et ses victoires, mais de publier des nouvelles qui ne sont pas toutes "littéraires". Leur mode d'organisation est pour nous d'un intérêt capital, car leur nombre et l'importance des événements qu'elles relatent (la succession de Pologne et l'attentat de Damiens sont les principaux événements auxquels nous nous sommes attachés) en font les ancêtres lointains sinon directs des journaux que nous connaissons.

La première remarque à quoi nous conduisent les travaux des historiens est que "les gazettes ne livrent généralement qu'un type de faits intégrables, ceux que l'on attend et qui prennent place dans un système ou un ensemble de systèmes" (1). Si, comme nous l'avons remarqué dans notre première partie, il faut attendre Le Moniteur pour que des rubriques clairement définies articulent la morphologie du journal, les gazettes connaissent, sinon une division explicite des contenus, du moins des catégories préétablies à l'intérieur desquelles l'événement peut être situé. Il ne faut pas entendre par là que la gazette construit la signification des événements ; c'est d'autant plus faux que la plupart se présentent sous la forme de "lettres" ; mais l'événement n'arrive pas non plus dans une quelconque crudité : il est "filtré par un discours" (2) qui le re-situe dans un ensemble de références préexistantes.

(1) P. Rétat, "Les Gazettes : de l'événement à l'histoire", in Études sur la presse au XVIIIe siècle, CNRS-PUL n°3, Lyon, 1978, p.24.

(2) Cl. Labrosse, "Le récit des gazettes", in l'Attentat de Damiens, CNRS-PUL, Lyon, 1979, pp.15-46.

En fait, les gazettes présentent deux types très différents de nouvelles (1). D'abord et habituellement, on y trouve "la juxtaposition d'annonces élémentaires ou banales (naissances, nominations, séances académiques) susceptibles d'être mises en séries : ce sont des événements peu spectaculaires dont les séries constituent la table de référence informative d'un univers social"(2). Ce ne sont pas là des rubriques, nous devons y insister, mais des séries non avouées, omniprésentes et repérables. D'un autre côté, on trouve, de façon exceptionnelle, des événements "rares et graves, imprévisibles et pratiquement non fréquentiels" - il y a trop loin de Ravallac à Damiens pour que le régicide constitue un événement fréquentiel, même si le premier réflexe de la gazette est de se reporter à la mémoire de ce crime "affreux". Or ces événements "rares" sont la source d'une série narrative d'une grande fécondité, et imposent des éléments spectaculaires absents des événements de la première série. La série exceptionnelle, dont l'attentat de Damiens offre un exemple saisissant, se décompose en un ensemble de sous-séries qui "réutilisent certains des items habituels des gazettes. L'événement se décompose et s'organise en sous-éléments qui s'ordonnent à des séries d'action relativement homogènes et à des chaînes thématiques simples" (3). Ainsi, une partie des informations relatives à l'attentat rejoint-elle par exemple la série tout à fait ordinaire des bulletins de santé du roi.

(1) Nous suivons sur ce point les travaux de nos collègues de l'ERA 434 DU CNRS à qui nous exprimons ici notre gratitude pour les informations, souvent orales, qu'ils nous ont transmises.

(2) Cl. Labrosse, o.c.

(3) id.

Il convient de relever également un autre trait essentiel des gazettes, relatif à leur forme qui, mimant la relation épistolaire, instaure d'un bout de l'Europe à l'autre le spectacle de la communication : "ce qui caractérise les gazettes, c'est la représentation constante, généralisée, de l'acte même de la communication. Mettant en jeu la constellation des lieux entre lesquels se font les échanges d'information, et une multitude de repères chronologiques, elles apparaissent comme des opérateurs de transmission, elles disent moins (ou moins manifestement) l'événement que la façon dont progressivement se ramifient, se redoublent, rebondissent les nouvelles sur l'événement. Dans le cadre statique où elles travaillent, elles nous offrent à l'état pur l'acte de la communication. Echange superlatif de "lettres", elles portent à sa perfection le système ancien de l'information écrite entre individus"(1). Ces "lettres" disent moins l'événement qu'elles ne confirment la connaissance qu'on en a, si bien que l'événement est moins dans le fait lui-même que dans la relation des communications qu'il provoque. Cela d'ailleurs contribue à renforcer l'importance du lieu d'émission comme nous le relevions plus haut aux débuts de la Gazette : l'information est alors le spectacle de la communication des informations.

Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que les gazettes soient friandes de nouveautés bouleversantes. Leur organisation le prouve avec la mention, fondamentale, des lieux et dates-origines qui imposent, comme l'évidence, que l'information n'est pas dans le contenu communiqué, mais dans la communication même, parfaitement rodée, "comme si la série des nouvelles, ne pouvant s'arrêter sur la lancée, ne cédait qu'indirectement

(1) P. Rétat, La communication de l'événement dans les gazettes du XVIIIe s., 1^o colloque Inforcom, Compiègne, 1980.

à l'effraction de l'extraordinaire" (1).

C'est peut-être ce sur quoi il faut le plus insister en évitant de céder à un contre sens à quoi la situation contemporaine nous incite : "il y a au XVIIIe une véritable obsession de la situation informative, très sensible du fait que (...) les rubriques ne portent pas sur la nouvelle, mais uniquement sur l'origine du message"(2). Rien de commun, ici, avec la connaissance des sources qu'exigent les agences contemporaines : les agences ont besoin des sources pour authentifier l'information (3). Au XVIIIe siècle la source paraît être à la fois la référence et le contenu essentiel du message. La lettre en effet ne se contente pas de se référer à sa date et à son lieu, elle paraît sans cesse fonctionner comme réponse ou relais à d'autres messages également situés et datés. La nouvelle circule, et, marquant le lieu et le moment de son émission, indique l'espace et le temps qui séparent les correspondants. Il est aisé de comprendre que l'importance de l'événement ne saurait être alors dans le fait lui-même, mais dans l'amplitude des ondes qu'il suscite, dans l'importance du mouvement de communication dont il n'est, à tout prendre, que le pré-texte.

Cela suppose que l'information soit, en somme, l'image qu'une société, se sachant stable, ou se voulant stable, se donne à elle-même. Or voici que l'événement, précisément, bouleverse la parole sociale usuelle et impose à la société d'inventer une parole

(1) et (2) id.

(3) Voir O. Boyd-Barrett et M. Palmer. Le Trafic des nouvelles, A. Moreau, Paris, 1981. Cet énorme travail sur les agences mondiales montre cependant que l'obsession de la source tend à être la préoccupation principale des agenciers : on cherche, non l'information vraiment nouvelle, mais celle que l'on peut "sourcer".

où elle puisse de nouveau se reconnaître. Et c'est bien ce qui se produit lorsqu'on attende au corps du Roi (1). "L'événement semble advenir comme quelque chose qui stupéfie la voix des locuteurs, comme une chose illisible, soudaine, opaque (...) qui fait momentanément trembler la voix des détenteurs de discours reconnus et autorisés, surprend la plume et parfois inquiète les institutions".(2)

L'attentat inimaginable (3) et stupéfiant provoque une sorte de vertige. Mais ce vertige, cette béance, est tout aussitôt occultée par une organisation narrative plutôt complexe, que les chercheurs auxquels nous nous référons ont tenté de décrire : "Si, dans la dynamique pure, l'événement apparaît comme ce qui pourrait mettre en échec sa capacité de reconnaissance et de représentation, le récit de presse peut être aussi ce travail de lecture et d'écriture par lequel l'événement est reconquis au moyen de la représentation".(4)

Si l'événement crée une fêlure, ouvre une faille dans la représentation, et, dans cette mesure, laisse interdit, il est aussi ce qui, tout simplement, va faire parler. L'événement fait parler parce que la brèche ne peut être comblée que par une multitude de discours de substitution. Et, comme le remarque

(1) Le Roi n'a pas de "gardes du corps", car ce corps est intouchable. Garant de l'ordre de la société, et d'une hiérarchie de droit divin, le corps du Roi est véritablement tabou, si bien que l'attentat fait vaciller la représentation et autorise sur la personne du criminel l'addition des châtiments les plus abominables. Cf. M.Foucault, Surveiller et punir, Bibl. des Idées, Gallimard, Paris, 1^o chapitre.

(2) Cf. Labrosse, L'attentat de Damiens, o.c.

(3) Le rapport établi par les media contemporains entre les tentatives d'assassinat de R.Reagan et Jean Paul II montrent bien que nous sommes dans un univers "désacralisé".

(4) Cf. Labrosse. Id.

Cl. Labrosse, le corps du roi, indicible, est remplacé au bout de quelque temps par la prolifération des discours sur le corps supplicié de Damiens.

Ces discours de substitution n'apparaissent pas de manière anarchique ce qui redoublerait le vertige : ils doivent combler le vide, c'est à dire qu'ils sont suffisamment organisés et reconnaissables pour restaurer l'identité un instant suspendue. "La série vertigineuse se trouve portée et absorbée par un tissu de séries plus proches des énoncés habituels des gazettes. Le rôle des sous-séries est de déployer en fragments organisés l'émergence inattendue de l'événement, de capter son énergie irrationnelle pour la dépenser en juxtaposition et en expansion narrative"(1).

Le maître mot est lâché : "expansion narrative". Au fond, et c'est là un des enseignements majeurs de la lecture des gazettes, il faut apprendre à raconter. Transformer l'événement en récit, c'est le rendre assimilable. C'est la fonction majeure des récits, qui n'ont cessé depuis de faire l'information. La narration est tout à la fois le moyen de fournir des références ou du moins des effets référentiels, de distribuer des rôles, et, en déterminant une fin, de fournir un sens là où le vertige pourrait prendre une signification sans signification (2). L'événement est déjà absorbable dès qu'il est "récité".

Le texte des gazettes apprend encore autre chose sur la relation entre l'information et le corps social. Par ses répétitions, ou ses "modulations édifiantes" (3), le récit des gazettes inscrit dans

(1)Cl. Labrosse, id. p.44

(2) sur la fonction et la nature des récits de presse, voir infra.

(3) P.Rétat, o.c.

les actes de la vie du roi l'attachement des "corps" ou des "ordres" à la personne du souverain. En quelque sorte, la gazette constitue une trace du rapport de la société au roi. Aussi, le "corps" de l'événement est-il d'emblée un corps social et institutionnel. On pourrait dire, en d'autres termes, que les récits de la gazette sont toujours fondamentalement des témoignages sur l'attachement de la société au roi et que ces témoignages supposent un témoin, qui est précisément le Roi. C'est ce que résume P. Rétat en une formule saisissante : "par une gratifications réciproque, le roi et son peuple se regardent s'aimer. C'est donc un spectacle que crée l'information". Une victoire des armées françaises ne saurait donc constituer l'événement, elle n'est que le prétexte de l'affirmation spectaculairement brandie de la cohésion du royaume autour de la personne du Roi.

Cela conduit à une autre remarque : l'information d'ancien régime ne peut fonctionner que sur un consensus préalable, elle est un ensemble de variations sur une doxa préexistante : "la gazette est le milieu où les partenaires d'un jeu préétabli et aux règles strictes échangent des images de conduite convenables à la situation créée par l'événement ".(1)

Tout cela, cependant, n'est pas absolument propre à la presse et les Te Deum avaient aussi pour effet de produire le spectacle du consensus, de l'ordre social et de l'attachement au roi. Le rôle spécifique de la presse doit être cherché dans le dédoublement et la multiplication des échos qui lui sont propres. La fragmentation des thèmes et la juxtaposition de micro-récits produit une constante pulsation : à partir

(1) P. Rétat, id.

(2) Cl. Labrosse, o.c.

d'un noyau central, la presse amplifie ce qu'il faudrait appeler l' "onde de choc" en déplaçant et en multipliant ses échos. "L'événement, écrit encore Labrosse, à propos de Damiens, se présente comme une méthode de mise en écho des accidents observables d'un écosystème culturel donné. Et la gazette elle-même est un moment et un mode de cette mise en écho"(1). L'examen montre en effet que la gazette ne revient pas sur l'attentat pour en chercher les causes, par exemple, elle se contente de "mettre en scène et en écho les multiples annonces de l'événement et les réactions qu'il produit".

Il faut donc chercher le rôle et la nature de cet "écho". L'écho semble à la fois un effet de la structure narrative et une modalité de l'organisation de l'information. Au fond, l'écho provient peut-être d'abord de la situation matérielle des communications anciennes : l'espace résiste, il faut du temps pour que l'information aille d'un lieu à un autre et ce temps est variable ; l'espace géographique produit ainsi une scansion temporelle, et l'écho peut être la façon dont le temps s'insère dans le récit des événements. Pendant tout le temps où elle voyage, une nouvelle reste stable, elle ne peut s'enrichir de rien de nouveau tant qu'elle est séparée de sa source. Aussi les énoncés d'événements ne peuvent-ils se former que par saccades, par fragments, et les échos produits par chacun d'eux se répercutent d'un bout à l'autre de l'Europe sur la page des gazettes.

(1) Cf. Labrosse, o.c.

2) La naissance de l'événement moderne

On connaît le développement considérable de la grande presse d'information après le Second Empire, développement consolidé et renforcé par la législation de 1881. Ce développement, sans doute, a modifié de façon assez radicale le rapport des journaux à l'événement. Les historiens, et les historiens de la presse en particulier, ont montré qu'avant cette période, la connaissance de l'événement restait un privilège des dirigeants, tandis que, pour la majeure partie de la population, l'avenir ne se concevait pas autrement que le passé : il n'y avait pas, pour elle, de place pour l'événement. Les moyens de transmission, en outre, demeuraient très largement oraux ; des formes d'information totalement distinctes de la presse continuaient d'exister, et, par exemple, le sermon dominical constituait-il souvent encore le seul lien entre la vie locale et la vie nationale. Or c'est à cette époque où l'urbanisation et la scolarisation conjoignent leurs effets pour produire une couche nouvelle et importante de lecteurs potentiels que l'événement de presse, tel que nous le connaissons, prend ses premiers caractères (1).

La modification majeure, en ces années qui voient la presse se libérer du pouvoir politique, est que cette presse devient la principale source de connaissance des événements, et la première expression de l'opinion publique. Le public ne se satisfait plus des commentaires (2) : il faut que le journal cherche

(1) Selon A. Tudesq, o.c., ce sont : la notabilité des personnes qu'il concerne, la prépondérance du politique, et l'intérêt réel ou supposé des lecteurs lorsqu'il concerne l'étranger. Sur ces deux derniers points, les analyses de contenu faites sous la direction de Boyd Barrett et Palmer (Le trafic des nouvelles, o.c.) sur quelques fils des agences mondiales, montrent que la suprématie de l'événement "politique" sur les autres se maintient fortement.

(2) Auparavant, c'était le commentaire qui faisait l'événement, de ce fait, l'existence de longs commentaires ne pouvait que réduire le nombre d'événements.

l'événement, comme nous l'avons souligné plus haut avec l'apparition du reportage. Mais le plus important est peut-être que ce qui est reçu comme événement a changé en même temps que la société. Le temps est passé où la société se sentait stable ou du moins se disait stable ; et la presse, se mettant à chercher l'événement, semble répondre à l'attente de la société qui perçoit désormais l'événement comme un élément de son évolution. Or l'événement qui naît alors est, fondamentalement, un événement politique, comme l'ont souligné en particulier A.Tudesq et P.Nora (1). Les formes nouvelles de la vie parlementaire, l'expansion coloniale et le développement industriel conduisent à un type d'événement dont l'affaire de Panama puis l'affaire Dreyfus constituent en quelque sorte les prototypes : il s'agit bien là d'affaires "de presse", car ces affaires, comme toutes celles qui les ont suivies, possèdent un certain nombre de caractères communs, propres à permettre une définition de l'événement de presse ; c'est, écrit P.Nora, celui où "les faits se dérobent" (...), celui qui "appelle la critique de l'information, la confrontation des témoignages, la dissipation du secret maintenu par les démentis officiels, la mise en cause de principes qui font appel à l'intelligence et à la réflexion, l'appel obligé à un savoir préalable que seule peut fournir et rappeler la presse écrite"(2).

Depuis un siècle, les media ont le monopole de l'événement, on l'a assez dit : c'est par eux seuls que nous le connaissons, c'est par eux seuls qu'il "nous frappe" (3). Mais l'événement n'est pas seulement ce

(1) P.Nora, "l'événement monstre", in Communications, 18 Paris, Le Seuil, 1972, p.162 sq.

(2) id.

(3) P. Nora, o.c. p.113.

qui arrive, et que les media nous transmettent : il est dans le rapport entre ce qui arrive (ce qui est arrivé), et ce qu'on en sait (ce qu'on en ignore). Les tortures pendant la guerre d'Algérie ne devinrent un événement qu'à partir du moment où on savait tout en ne sachant pas très bien, où on savait, malgré ce qui en était dit officiellement, etc... C'est probablement pourquoi il y a dans les démocraties occidentales modernes un lien assez fort entre l'événement et les affaires politico-judiciaires : il y a de l'événement lorsqu'une institution se révèle incapable de maintenir un secret qui lui semble indispensable, lorsqu'elle est menacée par un savoir ou un dire.

Tous les événements ne sont pas politico-judiciaires, mais ceux-là sont particulièrement nets : la tuerie d'Auriol, en Juillet 1981, qui voit la mort de 6 personnes dans des circonstances assez troubles ne fait pas seulement événement par son excès, son côté "spectaculaire", sur lequel nous reviendrons : elle fait événement parce qu'on n'arrive pas à "savoir" ; par ce seul fait, la tuerie d'Auriol devient une "affaire", un événement de presse, comme l' "affaire De Broglie", l' "affaire des diamants", l' "affaire des micros", l' "affaire Boulin" etc... Il faut donc examiner quel discours tient la presse sur ce non-savoir qui nous parait un élément majeur de l'événement. C'est là ce qui distingue fondamentalement la presse des autres media : l'événement radiophonique, par exemple, et ce n'est pas une lapalissade, tient tout de la parole : il y a événement radiophonique (nuit des barricades en mai 68, ou émission pirate) lorsque la parole devient acte irréversible. Tout y est dit. L'événement est là, tout entier, dans ce qui est dit, dans le fait de le dire. D'une façon analogue, l'événement télévisuel archétypal,

est le direct : alunissage, ou tentative d'assassinat d'une personnalité politique ; c'est le vu, l'immédiatement vu, qui produit l'événement, mais, s'il y a quelque chose à dire de plus, c'est toujours à la presse écrite qu'il faudra recourir. La radio, et, plus encore, la télévision, ont développé le spectacle de l'événement, ce qui, dans l'événement, fait l'événement du seul fait de le voir, ou de l'entendre. Mais la presse écrite conserve le privilège de lier l'événement au savoir incertain, et c'est cela seul que permet la prolifération des discours, et la mise en doute. La force de la télévision, et aussi de la photographie dans la presse écrite, est celle de l'affirmation; le rôle de la presse écrite, c'est la suspension, le doute.

Et cela ne peut qu'être toujours un peu plus marqué parce que, quoi qu'il arrive, la radio et la télévision seront toujours plus rapides que la presse écrite ; et si l'événement, dans nos sociétés, s'est développé en devenant toujours plus spectaculaire, ce que précisément la radio, la photographie et la télévision permettent, la presse écrite, seule, conserve le privilège de pouvoir juxtaposer plusieurs discours, simultanément. Cela est absolument impossible à la radio ou à la télévision qui ne peuvent jamais éviter de transformer en duel ce qui pourtant s'appelle "face à face" ou en match ce qui est annoncé comme un débat : dans ces media, il n'y a aucune place pour le doute ou la distance, et lorsque, par exception, ils confrontent plusieurs discours, c'est toujours, inévitablement, un combat ; pas un dialogue, mais le spectacle d'un dialogue, c'est à dire un drame, une scène dramatique, inévitablement. (1)

(1) La force des media audio-visuels tient à leur rapport au temps : leur possibilité de fonctionner en "temps réel" est actuellement la source des "spectacles" qu'ils promettent et procurent chaque jour. D'une certaine façon, ils...

L'événement, dans la presse écrite, nous semble ainsi devoir être lié à la suspension temporaire du jugement, à l'impossibilité de savoir qui fait exister des discours complémentaires, et, le plus souvent, antagonistes. Lorsqu'enfin on sait, ou qu'on croit savoir, il n'y a plus d'attente, sinon celle des effets de ce savoir ; et c'est une autre attente qui commence. La tuerie d'Auriol est à cet égard très symptomatique parce que, très peu de temps après, une autre "tuerie" avait lieu : au paroxysme d'une "dépression nerveuse", un homme tuait toute sa famille et son employeur avant de se donner la mort ; au total 7 morts qui font la "une" de tous les journaux et relayent pour un jour le massacre d'Auriol. Libération, très conscient de la quête du spectaculaire dans l'événement moderne, l'exprime cyniquement, à son habitude, à la "une" aussi, par un titre "spectaculaire" : "Montbéliard bat Auriol 7 à 6". Le spectacle est dénoncé -utilisé aussi- mais il ne s'agissait pas vraiment là d'un événement : c'était un gros fait divers ; on savait tout, tout de suite, et le lendemain Montbéliard avait disparu et Auriol avait repris sa place - légitime - à la "une". Trois questions se posaient à Auriol : qui avait tué, où étaient les cadavres, pourquoi avait-on tué ? Assez vite, les assassins furent identifiés et les corps découverts, mais l'affaire continuait parce qu'on ne savait pas pourquoi, pour qui ces gens là étaient morts. Et c'est bien ce qui fait événement : ce qu'on suppose, ce qu'on soupçonne, mais qu'on ne sait pas ; et cela permet les doutes, les interrogations, en somme le suspens. Et tant qu'on n'a pas trouvé le moyen de réintégrer la nouveauté du message, le discours de la presse écrite se poursuit, car c'est là son rôle :

... ont emprisonné l'oreille et la vue dans le temps. Le journal, en revanche, en conquérant l'espace se libérait du temps uniforme qui rend l'information audio-visuelle parfaitement monolithique. La "mise en page" est, plus que tout "montage" sonore ou visuel, susceptible de faire coexister les discours divers.

réembrayer sur des conventions où la société pourra de nouveau se reconnaître. Le journal est un "medium" parce qu'il est ce "moyen" là.

Un autre aspect de l'événement a été bien davantage mis en valeur, peut-être parce qu'il est commun à tous les media : il n'y a plus d'événement que spectaculaire. A cause de l'évolution des moyens de transmission et de diffusion, sans doute. "En abolissant les délais, écrit P. Nora (1), en déroulant l'action incertaine sous nos yeux (...) le direct achève d'arracher à l'événement son caractère historique pour le projeter dans le vécu des masses. Et pour le lui redonner sous forme de spectacle".

La mutation fondamentale dans les sociétés modernes est que les media ne sont plus seulement un moyen de transmission, ils poussent la société à "consommer le temps" dans le spectacle d'événements incessants.

En fait, une société ne peut que se défendre farouchement contre l'événement car l'événement est fatalement une rupture qui conduirait à ruiner l'ordre ou l'équilibre sur lequel elle est fondée. Le système d'information que toute société se donne n'a donc pas pour fonction de dire l'événement, mais de le nier. La seule chose qui nous importe est donc de voir quel est le mode de négation - ou de dénégation - de l'événement spécifique de chaque medium, et de chaque société. Le moyen le plus ancien est sans doute le rite : il n'y a pas d'événement dans un monastère, il n'y a que le retour parfaitement prévisible d'un cycle achevé pour

(1) P. Nora, o.c. p.166.

l'éternité. La société d'ancien régime, nous l'avons vu, liait ensuite l'information à la confirmation de ce que la société savait déjà. Il en est sans doute largement de même dans les pays totalitaires (1). Les démocraties occidentales ont trouvé un autre moyen, dont le mouvement ne cesse de s'accélérer : c'est de faire de l'événement la matière même de l'information. Il faudrait dire alors que l'information est une conjuration de l'événement.

C'est peut-être là aussi ce qui permet de comprendre le lien général entre l'événement et le politique. Si, plus ou moins confusément, chacun sait que le pouvoir est intimement lié au savoir, le discours de la presse, liant l'événement au secret, est le moyen de fournir aux masses un savoir, certes parcellaire et parcellarisé, qui vient, dans une certaine mesure, compenser leur manque de pouvoir.

3 - Événement, presse et opinion.

a) le bombardement d'Hiroshima : la mise en discours de l'événement, les catégories préexistantes

Pour répondre aux questions que soulèvent les pages précédentes, nous avons choisi d'examiner quelques événements et quelques "affaires" extrêmement différents. Le premier que nous ayons retenu, le bombardement d'Hiroshima, doit très peu à la presse. C'est un

(1) cf. la plaisanterie moscovite sur les noms de la "pravda" et des "isvestia" : "il n'y a rien de "neuf" dans la "vérité", et il n'y a rien de "vrai" dans les "nouvelles".

événement "historique" et "scientifique", moins dans la mesure où il déterminait l'évolution de la guerre que dans celle où il ouvrait le monde à l'utilisation de l'atome. Pour notre culture, Hiroshima est surtout le point de départ et la référence ultime de toutes les frayeurs liées à l'énergie nucléaire. Cet événement survient au milieu d'informations incessantes sur la guerre, au moment où la France se passionne pour le procès Pétain, alors que la presse vient à peine de redémarrer (1). Le très petit nombre d'informations contrôlables est tout à fait propice à rendre perceptible la stratégie de la presse, d'autant plus qu'il n'y a guère qu'une seule source d'information, les informations officielles américaines (2). C'est donc moins le contenu que la forme de ces informations qui nous retient. Les premières informations, le 7 août, (3) sont essentiellement consacrées à la surprise et à la nouveauté du procédé, sans grandes explications, car on ignore à peu près tout, et du principe de la bombe, et des dégâts provoqués, dont on sait seulement qu'ils sont considérables.

(1) Il est difficile de se procurer des journaux de cette période. Nous renvoyons donc à S. Markovitch, in Presse actualité, n° 131, nov. 1978, pp. 28 à 36 qui donne des photographies de Ce soir, Combat, Libération, Le Monde, et l'Humanité du 7 au 10 Août 45.

(2) A peu près rien ne vient du Japon. Radio Tokyo est parfois citée cependant. L'essentiel des informations provient des deux agences américaines A.P. et U.P., et, naturellement, de l'Office of War Information.

(3) La bombe fut larguée le 6 août; selon les sources japonaises, elle fit 80 000 morts et 130 000 blessés. On sait maintenant que le Japon était à bout de forces et que les bombes incendiaires qui avaient ravagé Tokyo avaient fait 50 000 morts.

Les titres se concentrent sur la nouveauté et la puissance de la bombe (1) et sont, en gros, très euphoriques : c'est une grande première. Il faut attendre le lendemain pour que le discours s'organise. De façon très intéressante, le discours que la presse tient à partir du 8 août provient d'autres discours, celui de Truman et le récit des aviateurs essentiellement, qui fournissent précisément le moyen de procéder à une mise en discours de l'événement. S. Markovitch remarque que le discours de Truman a pour effet de "balayer temporairement" le commentaire possible des effets de la bombe. Il nous semble que cela va plus loin : c'est le discours de Truman, et non le fait de la bombe, qui autorise la mise en discours : la presse organise ses informations à partir du discours de Truman, et non à partir du bombardement. Pour ne prendre qu'un exemple, c'est à partir du discours de Truman que Combat et Le Monde font un long développement sur la puissance industrielle qui a rendu possible cette "performance". Truman est d'ailleurs abondamment cité, et permet à la presse de ne pas prendre à son compte le propos - ou la menace - d'apocalypse : c'est Truman, et non la presse, qui parle : (les japonais) "peuvent s'attendre à une pluie de destruction venant des airs comme on n'en a jamais vu sur la terre, s'ils n'acceptent pas maintenant nos conditions".

(1) Dans l'Humanité, Hiroshima n'apparaît qu'en bas de la une : "Une nouvelle arme contre le Japon : la bombe atomique dont la charge équivaut à 20 000 t de dynamite". Libération fait un titre sur 8 colonnes : "La bombe atomique" sur le Japon", précédé d'un long avant-titre : "La découverte la plus sensationnelle des temps modernes dont le procédé ne sera pas divulgué pour l'instant afin de protéger le monde d'une destruction soudaine", et suivi d'un sous-titre : "la puissance explosive est 2000 fois supérieure à celle des plus grosses bombes utilisées jusqu'à ce jour". Même sous-titre à peu près dans Combat : "sa force d'explosion est 2000 fois plus grande que celle des plus puissantes bombes utilisées jusqu'ici".

Le récit des aviateurs a une importance encore plus sensible, parce que d'une certaine façon, il n'est qu'anecdotique, mais, précisément, l'anecdote fournit des noms (celui des protagonistes, celui de l'avion), des temps (l'heure de l'explosion, par exemple), et des lieux. Le lecteur peut ainsi apprendre avec intérêt que "la ville se souleva en bouillonnant à plus de 6000 m de haut" (Ce Soir) ou que, précision utile, "la ville serait inhabitable pour une période allant de 5 à 75 ans". Il faut des protagonistes (des acteurs) pour pouvoir parler. A partir du moment où la presse dispose de ces deux discours, les articles se développent selon la même logique, immuable, ou le même principe : on va chercher la source scientifique, non pas dans une explication, mais dans la biographie de divers savants : "Qui a construit Tommy bomb ? " (Ce Soir) ; on ne parle pas de la bombe, mais on décrit l'usine de Oak Ridge (photographiée dans Ce Soir et Libération) et on magnifie l'effort américain par le nombre des employés à la fabrication de cette merveille (Combat, Le Monde). Au reste, dès le début, cette bombe est devenue "la" bombe et c'est au fond son histoire - passée et à venir - que les journaux déploient, soit qu'ils racontent sa naissance, soit qu'ils développent un discours futuriste enthousiaste sur les merveilles que l'humanité peut en attendre : on peut en juger par cet avant-titre de Libération le 8 août : "domestiquée, la désintégration de l'atome donnera naissance au carburant idéal. 1 gr. d'uranium = 500 l d'essence. 1 kg d'uranium = 5000 t. de charbon".

Ce "merveilleux des sociétés démocratiques", comme Nora définit l'événement prend deux formes majeures : celle du rêve, dont on ne sait s'il est devenu réalité : "à quand le premier voyage dans la lune " (Ce Soir),

et celle du bouleversement, car cette "prodigieuse révolution industrielle" (Combat) ou cette "nouvelle découverte" (Ce Soir) "peut entraîner la disparition d'industries prospères pour en créer de nouvelles". En fait, ce merveilleux consiste à produire un maximum d'effets de réel autour de ce qui paraît inimaginable : l'électricité, le charbon, l'essence, relayés au magasin d'antiquités ? C'est impossible, et pourtant, cela est, déjà. D'où l'importance, ou plus exactement la nécessité, des discours rapportés qui seuls peuvent fonder un tel propos.

Et les morts, dans tout cela ? On les oublierait presque. Il est possible que ces longues années de guerre aient rendu le public insensible à une atrocité de plus. Il nous semble, en examinant la position des titres, que ce n'est pas tout à fait cela. L'Humanité, par exemple, le 8 août, fait porter son plus gros titre sur l'histoire de la bombe, mais consacre deux encadrés, à la une, sur des "à côtés" de la bombe : l'un a pour titre "les travaux du professeur Joliot Curie" et l'autre "après la destruction d'Hiroshima". Le lendemain, le même journal consacre un titre sur 8 colonnes à la déclaration de guerre de l'URSS au Japon, et rappelle Hiroshima en bas de page, "à cheval". Il est certain que, dans le contexte incessant de nouvelles militaires, la destruction d'une ville de plus, lointaine et inconnue, n'était pas l'essentiel : elle est un élément de plus dans un dispositif qui juxtapose la nouveauté scientifique, l'avenir industriel, et les effets dévastateurs. Quelques voix pourtant s'élèvent le 3e jour (Camus, dans Combat; J.R. Bloch, dans Ce Soir, et Einstein, cité dans Libération) pour dénoncer la sauvagerie du bombardement ou des effets possibles de l'énergie nucléaire.

30 ans plus tard, Hiroshima demeure un événement dans notre culture à cause de la destruction effroyable de la ville : l'atome, depuis, fait peur. Ou, plus exactement, si quelque chose fait peur dans l'atome, c'est Hiroshima. Or cet événement là est largement masqué par le discours qui le relate : parce qu'il n'y a pas un discours sur Hiroshima, mais une multitude de discours qui reprennent les axes essentiels de l'information usuelle : faits militaires, faits politiques, faits scientifiques, et la bombe atomique qui, ce jour là les relie tous dans une "flamme blanche plus intense que le soleil" permet au journal de donner à chacun un nouveau matériau. "A quand le premier voyage sur la lune ?"

b) La catastrophe de Liévin : la suspension du jugement

Le vendredi 27 Décembre 1974, à 6H 30, à la suite d'une explosion, 42 mineurs se trouvaient ensevelis à 710 m de fond. C'était à Liévin. La catastrophe - il n'y a pas d'événement heureux - n'était pas une "première", mais un accident de plus dans une longue série. Il n'y avait cependant pas eu d'accident de ce type aussi meurtrier depuis la seconde guerre mondiale ; après deux décennies d'expansion industrielle incessante, et de fermeture progressive des mines de charbon, on avait un peu oublié qu'il y avait encore des mineurs. La presse constate, stupéfaite, puis pose des questions. On ne croyait plus cela possible, alors pourquoi ? Le Figaro se contente de placer l'événement dans la série des événements similaires : "la plus grave catastrophe minière survenue en France depuis 30 ans". Cette "mise en série" peut être axiologisée, ce qui permet à d'autres journaux de porter l'accident au crédit du destin ou d'un coupable : du côté du mythe, on trouve France-Soir : "cette taille

était maudite" ; Libération occupe la place symétriquement opposée : "la fatalité, ça n'existe pas". La position de Libération est intéressante en ce qu'elle transforme en mise en accusation ce qui, ailleurs, est une désolation résignée : "ils sont morts asphyxiés", dans France-Soir, "130 orphelins" dans l'Aurore, "40, ils en ont tué 40" dans Libération. L'absence de sujet d'action d'un côté, l'accusation d'un auteur de l'accident de l'autre opposent ces titres, bien sûr - et nous savons que l'absence de sujet marqué est une des formes majeures de ce que nous appelons l'effet d'objectivité. Mais ces titres reposent sur la même perception de l'événement : drame spectaculairement horrifiant, et, sur l'heure, inexplicable. Qu'on se résigne ou qu'on s'indigne, si l'un parle de fatalité et l'autre d'assassinat, c'est que l'accident, comme tel, est inacceptable : il n'est pas possible que cela puisse se produire comme accident, tout simplement, il faut donc une force supérieure, ou criminelle, qui permette de se rassurer; que ce soit "la faute à la fatalité" ou "la faute de X", il y a un coupable, ce n'est plus vraiment un accident. Cette double face du même discours qui, au fond, nie l'accident, peut être développée, et cela fournit les titres moins violents de l'Aurore ("coup de poussier, coup de grisou, ou les deux?") , et, de l'autre côté, de l'Humanité ("toutes les mesures de sécurité étaient-elles effectivement prises ?"). Ce qui est arrivé, c'est qu'il est arrivé ce qu'on ne croyait plus possible. Pourquoi ne le croyait-on plus possible ? Personne ne le dit. On avait perdu l'habitude, en somme. Et le brandissement spectaculaire de la catastrophe ne fait que renvoyer à des explications ou plutôt à ce qui feint d'expliquer, de rendre assimilable ce qui précisément ne l'est pas. Et, naturellement, c'est sur le non-savoir, et sur lui seul, que Le Monde

déploie son habituel tour de l'événement : "les causes de la catastrophe de Liévin demeurent inexplicables". (1)

c) "L'affaire de Troyes" : individu et institution.

La catastrophe de Liévin, comme le bombardement d'Hiroshima, sont des événements qui s'imposent à la presse : elle se contente de les intégrer à des catégories préexistantes qui permettent de se représenter ce qui, au départ, est irreprésentable.(2) Les deux "affaires" que nous allons examiner maintenant, en revanche, ne furent telles que par ce que la presse en a fait. L' "affaire de Troyes", d'abord, aurait pu n'être qu'un fait divers particulièrement spectaculaire : en février 1976, un enfant, Philippe Bertrand, disparaît, et pendant une vingtaine de jours, la France suit les efforts de la police qui finalement retrouve l'enfant mort, et identifie le ravisseur assassin, Patrick Henry. Pendant ces 20 jours, le pathos domine la presse (3), conduisant à l'ahurissant "la France a peur" d'un commentateur de la télévision. Mais le hasard faisait que cette même ville de Troyes venait de connaître un procès retentissant qui avait conduit à la condamnation à mort de Buffet et Bontemps. Si bien que le débat

(1) Il y a une très grande différence entre Hiroshima et Liévin pour la presse, c'est que, dans le 2e cas, la quasi totalité des titres présuppose une information déjà connue du public par la radio ou la télévision. Près de 30 ans avaient passé.

(2) Au besoin, la presse peut même créer une catégorie qui lui manquerait. C'est ainsi croyons nous que peut s'expliquer l'apparition, puis la disparition de la rubrique "Agitation" dans Le Monde après 68.

(3) Voir M. Lasserre, Presse Actualité, mars 77, n°117, pp.18 à 27.

sur la peine de mort allait repartir de plus belle, orchestré par la presse. L'événement, à Troyes, pour la presse écrite, fut moins le rapt, en 1976, que le procès, en janvier 77. Et ce qui fait alors événement, c'est le lien entre le procès d'un homme, Patrick Henry, et le procès de la peine de mort, où allait s'illustrer un futur garde des Sceaux. Ce procès posait à la presse un problème proche de celui du procès de Bobigny, un peu plus tôt, où les journaux avaient lu dans la relaxe de l'inculpée la condamnation de la législation sur l'avortement (1). Ce problème vient du lien que fait alors la presse -et non le droit- entre une institution et un individu (2). Cela permet, dans une grande mesure, de distinguer le fait divers et ce que la presse et le public appellent une "affaire" : le fait divers met en cause un individu ou un groupe qui transgressent ou renversent une norme comportementale ; l' "affaire" met en cause l'institution à travers l'individu. Pendant l'été 1981, par exemple, les 7 morts de Montbéliard ne mettent en cause que la folie d'un homme, alors que le sextuple meurtre d'Auriol, met en cause, à travers Jacques Massié, les liens entre une grande famille politique et le gangstérisme. Il n'y a pas d'affaire quand les truands sont seuls en cause, mais il y eut une affaire Ben Barka, ou une affaire De Broglie parce que l'institution politique y était directement mise en question. Toute institution est dès lors susceptible de voir naître une "affaire" en son sein, l' "affaire Russier" le montre assez.

(1) Il y a une différence de contenu manifeste : à Bobigny, à la suite de la presse, tout le monde voyait dans Marie-Claire une victime de l'institution après avoir été d'un quasi-violeur ; à Troyes, tout le monde s'accorde à voir en P.Henry une sorte de monstre. Sur Bobigny, cf. infra.

(2) P.Henry ne fut pas condamné à mort, et pourtant, la peine de mort fut requise, et appliquée par la suite, alors que le procès de Bobigny fut le dernier qui appliquât la loi de 1920. Mais cela ne change rien au rapport établi par la presse, avant, et pendant le procès, entre l'individu et l'institution.

Le procès de Patrick Henry invite également à dégager un trait important de l'événement moderne, la manière dont les media impliquent le public. Radios et télévision avaient fait suivre d'heure en heure l'itinéraire qui conduit du rapt à l'arrestation, les journaux scandent les étapes qui conduisent au procès. Le public ne pouvait pas plus échapper à cette affaire qu'à d'autres moments il n'a pu échapper par exemple, au voyage du pape en France. Dans un article consacré à la mort de Jean XXIII, J.Gritti montrait que le récit de presse avait pour fonction de produire de l'attente (1). Nous dirions volontiers qu'on attend jamais que de savoir, et que la production de l'attente est en fait une production d'incertitude : Jean Paul II va venir au Bourget, mais on ne sait pas exactement ce qu'il va dire, on ne sait pas quelle foule il y aura. Pour que cette attente, ou cette incertitude puisse faire événement dans l'opinion, il faut l'y impliquer fortement. Et, à Troyes, la presse y a consacré beaucoup d'efforts, en particulier pour susciter l'implication la plus sûre, la compassion (on s'émeut sans rien risquer) ; Le Parisien Libéré, par exemple, ose écrire le 19 Janvier à propos de la mère de la victime que "avec elle, ce sont toutes les mères de France qui assistent au procès". Cette forme d'implication a une conséquence importante dans l'organisation du récit : le pathos ne peut être suscité que sur l'instantané, il ne résisterait pas à la durée. C'est ce qui produit l'impression d'un halètement de l'information. L'événement, enfin, à Troyes, était que l'inculpé faisait l'effet d'être un tel monstre que le procès devenait hallucinant : comment juger celui que toute la

(1) J. Gritti. "La mort d'un grand homme", in Communications n°8 Paris, Le Seuil, 1966, pp.94 à 102.

France avait déjà condamné ? C'est encore l'institution qui est en cause dans le propos des abolitionnistes comme Libération : "Troyes juge un condamné à mort", l'Humanité : "Condamné avant d'être jugé", et le Nouvel Observateur : "procès d'un guillotiné".(1)

d) L'affaire Boulin : la presse et l'événement.

Notre dernier exemple est un cas relativement typique, mais beaucoup plus rare, où l'événement et la presse semblent totalement liés : c'est celui qui commence en octobre 1979 avec une histoire immobilière assez trouble et devient brutalement une "affaire" lorsque R. Boulin se suicide. La presse paraissait être la source de l' "affaire" à un point tel qu'on l'a quasiment rendue responsable de la mort du ministre, par un simple effet de série, qui consistait en l'occurrence à rapprocher le suicide de Boulin de celui de Salengro. Cette "affaire" présente tout de même des caractéristiques assez remarquables pour qu'on s'y arrête un instant (2). La plus visible est le fait qu'elle ne démarre pas d'un seul coup, mais procède par étapes : il y a exactement 15 jours entre la première information (La Lettre de l'Expansion, le lundi 15 Octobre), et le lundi 29 octobre où la quasi totalité de la presse française reprend les questions que Le Monde avait posées le samedi 27. Et toute l'affaire immobilière tient en fait à 4 articles qui, successivement, font éclater l' "affaire" : le 15 Octobre la Lettre de l'Expansion ne donne même pas le nom de Boulin, mais fait attendre un nouveau scandale ; puis

(1) Sur le procès de Troyes, voir R.Pucheu, in Presse Actualité, mars 77, n°117, pp.28 à 41.

(2) Voir R.Pucheu, Presse Actualité, déc. 79, n°141, pp.12 à 22.

Minute (n° 914, semaine du 17 au 23 Octobre) annonce que "Boulin a fait une boulette" ; c'est ensuite le Canard Enchaîné (24 Octobre) qui attaque Boulin le plus vivement, mais donne, en plus de ses propres accusations, le résumé (rapide encadré en bas de page) d'un entretien avec le ministre ; enfin, Le Monde le 27 Octobre, fait un long article à partir duquel toute la presse s'en mêle, en reprenant telle ou telle des informations publiées dans les journaux précités. Cette progression temporelle est intéressante parce qu'elle est généralement masquée ; c'est pourtant toujours de cette façon que les choses se passent sur le téléscripteur (1). L'étalement dans le temps permettait, dans ce cas précis, de souligner la discontinuité de l'information, et de renforcer le caractère de révélation que prenaient les articles. Il ne peut y avoir de révélation que de ce qui est caché ou secret ; on peut comprendre ainsi que l'apparente difficulté à lever le voile (il y faut 15 jours) ait transformé la maladresse ou la fraude immobilière en un soupçon qui atteignait le pouvoir entier. Et le soupçon est monté à son apogée avec le suicide du ministre et les questions multiples que posaient les journaux sur son emploi du temps le dernier jour, ou les lettres qu'il laissait, ou la mystérieuse rencontre avec Peyrefitte quelques mois plus tôt, etc...

Mais, d'une certaine façon, si ce suicide faisait une "affaire", c'est aussi ce qui l'arrêtait puisqu'il faisait passer Boulin du rôle d'accusé à celui de victime : le soupçon était à la fois trop

(1)E.Veron fait une analyse détaillée de ce flux et de la façon dont les journaux établissent leur propre stratégie au sujet de l'accident de la centrale nucléaire de Three Miles Island in Construire l'événement, éd. de Minuit, Paris, 1981.

vague et trop général pour que la presse puisse poursuivre. Et il n'y avait vraiment pas beaucoup d'informations. On a pu voir nettement à cette occasion un phénomène assez rare : la presse, qui, dans cette affaire, comme dans celle des "diamants" paraissait vouloir "révéler" ce que le pouvoir voulait taire, ne pouvait publier ses propres sources d'information. Si bien que si l'affaire était, pour la presse, de savoir ce qui s'était passé à Ramatuelle ou entre Boulin et Peyrefitte, ç'en est une autre de savoir qui a fourni aux journaux le moyen d'en parler ; cela fait dire à Pucheu que, "dans ce cas, loin d'être un contre-pouvoir majeur, le journal n'a été qu'un pouvoir asservi et manipulé. En définitive, qui a manipulé qui?"(1)

Cette affaire est exemplaire parce qu'elle montre à un point éminent l'antagonisme entre le secret du pouvoir et la volonté de la presse de faire savoir. Mais en même temps, elle laisse un soupçon sur ce savoir : d'où vient-il ? quel (autre) pouvoir sert-il ? Et les journalistes l'ont très bien senti et l'ont abondamment commenté parce que, dans une large mesure, le suicide du ministre les conduisait à s'interroger sur leur propre rôle d'informateur. Pour certains, c'est l'occasion d'une (auto-)critique des confrères, comme Amouroux dans Le Journal Rhône-Alpes, le 3 novembre : "(les journalistes) ont-ils apporté quelques éléments nouveaux ? Non. Ils se sont contentés, nous nous sommes tous contentés de répéter ce qu'avait écrit le Canard Enchaîné dont les articles se trouvaient ainsi promus au rang d'encyclique". D'autres font une analyse plus générale de la situation de la presse, comme J.F. Revel, dans l'Express : "la presse dite sérieuse,

(1)Pucheu, o.c. p.17.

même quand elle a connaissance des dossiers, a rarement le moyen de les ouvrir. En effet, le mur du secret (...) est si épais qu'ils doivent, en général, attendre l'indiscrétion qui force la classe politique à sortir de son silence. C'est donc la presse dite "irresponsable" qui sert de détonateur. Le circuit normal est inversé, avec l'inconvénient que l'information, vraie ou fausse, prend toujours au départ l'allure d'une fuite, d'une réaction contre un complot visant à étouffer une sale affaire". Nous disions plus haut qu'il n'est d'événement que catastrophique, on pourrait poursuivre en disant qu'il n'y a que de "sales" affaires. Mais cela indique aussi que, dans la France contemporaine, les journaux ont des rôles distincts : l'affaire Boulin n'a vraiment commencé que lorsque Le Monde en a parlé. Et pourtant, ce sont les informations de Minute et du Canard Enchaîné qui ont été reprises. Chaque semaine, ou peut s'en faut, Le Canard Enchaîné publie des informations susceptibles de produire des "affaires", mais Le Monde règne sur les "affaires" comme il a imposé une sorte de modèle de l'écriture journalistique "sérieuse".

"C'était dans Le Monde", donc c'est vrai. Pour les autres journaux, Le Monde peut servir de référence sûre. Pour le public, c'est encore plus vrai parce que tous les autres journaux - Libération excepté, et pour combien de temps ? - ne peuvent s'empêcher de reproduire, avec plus ou moins d'exactitude, le modèle de ce journal. Cette forme de monopole que Le Monde semble détenir pose une dernière question sur l'événement, qui tient au statut du vrai et du vraisemblable. L'Humanité peut conforter la détermination des militants communistes, Libération provoque, irrite, ou divertit, mais Le Monde seul, peut faire l'événement. La preuve en est que lorsque un

ministre chatouilleux intente un procès au Monde (chose pourtant assez banale pour quantité de publications, Libération en particulier), toute la presse écrite vole au secours de ce confrère comme s'il était proprement impossible que ce journal très sérieux puisse dire autre chose que de très sûr. Il faut donc croire que la force du Monde est d'avoir trouvé une forme d'écriture qui, pour notre société du moins, est très exactement la forme du discours "vrai". C'est une des questions auxquelles les chapitres suivants tenteront de répondre ; mais la progression de l' "affaire Boulin" montre au moins qu'il existe un rapport assez étroit entre le faire savoir que trois journaux avaient d'abord manifesté et le faire-croire qu'un seul journal, d'emblée, a imposé.

4. La volonté de savoir

Le 30 Juillet 1981, l'envoyé spécial du Progrès à Marseille, P.Mérindol, écrivait à propos de la tuerie d'Auriol : "On est ainsi en droit d'espérer enfin une véritable explication de cette affaire qui jusqu'ici, est complètement décousue, et, il faut bien le dire, faussée par les conséquences politiques qu'elle pourrait avoir". Cette phrase illustre parfaitement le rôle de la presse écrite. Comme tout événement, la tuerie d'Auriol n'est une "affaire" que parce qu'elle est "complètement décousue" et que la plus grande incertitude règne sur ses "conséquences politiques". Et c'est cela qui passionne. On n'y comprend rien et on se demande quels effets cela aura. Mais on aimerait bien savoir. Tant que dure l'incertitude, cela peut demeurer une "affaire". Et si, un jour, on sait, l' "affaire" sera terminée.

D'une certaine façon, on pourrait dire que le travail du journaliste n'est pas de trouver une solution à de telles questions, mais de les retarder. Car, le jour où la solution sera trouvée, il n'y aura plus qu'à parler d'une autre "affaire", d'une autre question, d'autres incertitudes.

L'événement, fondamentalement, est constitué par un non-savoir radical. C'est l'aporie du savoir, qui, rendant impossible la représentation, transforme un "accident" en "événement". C'est ce qui fait que tout événement véritable laisse interdit parce que nul savoir adéquat ne permet d'articuler un discours "vrai". Mais ce non savoir est insupportable car il crée un vertige, il ouvre une brèche qu'il faut s'empresse de combler. D'où le recours aux catégories antérieures qui "fractionnent" l'événement pour le réduire à des éléments assimilables par ces mêmes catégories.

La presse, parfaitement consciente, sans doute, du lien intrinsèque entre l'événement et le non-savoir, peut produire une incertitude du savoir qui "figure" l'événement : elle peut alors construire un discours qui comble l'attente qu'elle-même a créée. De là vient l'ambiguïté de l'attitude de la presse à l'égard de l'événement : elle feint de donner un savoir qui comblera l'attente, mais elle ne peut pas vraiment livrer ce savoir qui la réduirait au silence ; il lui faut donc maintenir l'attente du savoir, poser les questions dont elle pourra retarder la réponse. La mise en discours de l'événement est la mise en scène d'un suspens du savoir, l'organisation d'un retard des réponses.

L'information, qui, pendant des jours parfois, aura figuré à une excellente place dans le journal, sera remplacée par une autre qui aura la même fonction, maintenir en éveil la "volonté de savoir". Que l'information soit dite spectaculaire ou non, qu'effectivement,

le spectacle ait une part croissante et sans doute essentielle dans l'information ne nous semble pas être le phénomène majeur, car il est plus un effet qu'une cause. Le caractère spectaculaire de l'information moderne s'explique par la technologie de certains media, nous l'avons dit, le plus important pour nous est que la presse ne nous fournit pas vraiment un savoir - aucun lecteur de journal n'a jamais su exactement ce qu'il en était de Ramatuelle et de la mort de Boulin - mais les signes d'un savoir, le simulacre d'un savoir.

C'est de la même façon, mais il est plus facile de s'en apercevoir, que les images télévisées ou photographiques ne nous fournissent pas de réalité, mais les signes du réel. L' "explication" de l'événement ne peut pas être autre chose que la dénégation de l'événement. Car la vérité de l'événement, c'est qu'on n'y comprend rien. L'explication nous parle donc d'autre chose, et, par exemple, des "conséquences politiques" possibles. Cela au fond est beaucoup plus rassurant.

Parti de l'événement, nous avons naturellement débouché sur les "affaires" qui en sont la forme contemporaine usuelle. Quoi qu'on en dise, l'élection d'un candidat socialiste à la présidence de la République, en mai 1981, par exemple, n'est pas un événement, ni une "affaire" : elle est inscrite dans l'institution. Elle peut réjouir les uns et en affliger d'autres, mais elle ne met pas en cause l'institution ; elle la conforte plutôt, et les journaux qui remplissaient des pages entières dans l'attente du résultat - l'attente, elle, était intéressante pour la presse, par l'incertitude même du résultat - n'ont pratiquement rien eu à en dire, n'en ont pratiquement rien dit : de gros titres, et un article ou un éditorial, et puis des chiffres, et

encore des chiffres. Seule, une autre attente, une autre incertitude, - les élections législatives, ou la participation de ministres communistes au gouvernement - peut faire repartir le discours.

L' "affaire" est tout autre chose, parce qu'elle indique une déstructuration possible de la société, ou son désordre. Un changement légal montre non pas la faillite, mais la santé de l'institution, et, en tout cas, ne la trouble pas dans ses fondements. L'affaire, elle, montre ce qu'il y a d'aléa dans l'évolution du corps social. Il ne peut pas y avoir d'affaire purement criminelle, disons-le encore : le crime ne met pas en cause la justice, il la fonde. En revanche, peut être une affaire, un événement, tout ce qui indique un vacillement entre l'organisation et la désorganisation du groupe : les émeutes raciales en Grande-Bretagne, l'expulsion d'immigrés dans une municipalité communiste font événement parce qu'il y a là au moins le signe d'un vrai désordre : il y a une menace, et un doute. Et la presse, fondamentalement, ne peut que renvoyer du désordre à l'ordre : ses rubriques sont faites pour cela. Le récit des événements, au moment même où il rend spectaculaire ce qui peut être une "faille" dans l'organisation du groupe, s'empresse de la combler ; parce que la mise en récit, déjà, réorganise.

Il reste que ces "affaires", et tout ce qui s'en rapproche, montrent que la presse a un rôle spécifique dans la société dont nous aimerions dire qu'il est à la fois de contestation et de régulation. Le "4e pouvoir", ou le "contre-pouvoir" de la presse est fondé sur l'événement, sur ce qui arrive et permet de poser des questions, c'est là son plus grand rôle, mais elle ne peut le faire qu'à partir des catégories qui permettent précisément de poser les questions,

c'est à dire qu'elle ne peut que ramener l'incertain au connu, réduire l'aléa, limiter les questions que pourtant, elle pose. C'est là son rôle de régulation, elle stimule et rassure. Qu'elle stimule trop et on s'inquiète ; ce n'est tout de même pas la presse qui a noyé R.Boulin ! Qu'elle rassure trop, et on s'inquiète aussi ! Que nos sociétés aient viscéralement besoin d'une presse "d'opposition" montre bien que ces sociétés ne peuvent saisir leur identité que dans le constat d'une évolution incessante et largement imprévisible : c'est là l'événement, dont la presse joue comme on dit d'une serrure ; la société "a du jeu", c'est le journal qui le dit.

Deuxième Chapitre

Le Fait Divers

A lire les historiens de la presse (1), à examiner les plus anciens occasionnels (2), on s'aperçoit que ce que nous appelons fait divers est une des formes les plus anciennes et les plus constantes de l'information. Après la naissance de la presse "moderne", elle a continué de subsister dans le circuit parallèle des "canards" (3), avant de s'intégrer plus ou moins au reste de l'information dans l'ensemble des journaux. A partir du moment où le fait divers commence à s'étaler à la "une" du journal populaire, vers la fin du Second Empire, il y a place dans le quotidien pour ce genre très particulier d'information, même si certains périodiques continuent à en faire leur matière première quasiment exclusive. Si le "sensationnel" et le "scandale" paraît réservé à cette presse marginale, quoique florissante (4), il

(1) Voir JP. Seguin, L'information en France de Louis XII à Henri II, Genève, Droz, 1961. L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631, Paris, Maisonneuve, 1965. Voir aussi Romi, L'histoire des faits divers, Paris, Port Royal, 1962.

(2) Voir en particulier Anatole Claudin, Diverses pièces curieuses, Lyon, 1875 et 1876 (64 pièces). Edouard Fournier, Variétés historiques et littéraires, recueil de pièces rares et curieuses, Paris, 1855 à 1863, 10 vol.

(3) Voir JP. Seguin, Nouvelles à sensation, Canards du XIXe siècle, Paris, 1959, A. Colin, coll. Kiosque, en particulier la 2e partie, p.21 à 35.

(4) A côté d'hebdomadaires comme France-Dimanche ou Ici Paris, qui consacrent une part considérable de leur espace à la vie amoureuse des célébrités du Gotha, du sport ou du show business, et, dans cette mesure, poursuivent une longue tradition romanesque, il faut surtout signaler l'existence de périodiques comme Détective ou son successeur Qui Police dont le législateur écartait récemment les annonces de l'environnement des écoles. Tous ces journaux ne sont pas également florissants, et, par exemple, l'hebdomadaire Choc (10 janvier -1er févr.81)

y a du sensationnel dans le moindre fait divers et souvent au moins un parfum ou une menace de scandale. Le genre paraît si bien constitué (le nom de "fait divers" fonctionne comme une rubrique) qu'il est tentant, sinon facile, de le définir. Le fait divers en effet paraît constitué d'un ensemble de nouvelles complètement disparates qui n'a pas encore fait l'objet d'un inventaire systématique (1) et il est bien malaisé d'en tenter une présentation globale.

Le Dictionnaire Universel du XIXe siècle de P. Larousse en donne une définition qui rend bien compte de cet aspect fondamentalement disparate : "sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement des nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voiture, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreur tombant d'un cinquième étage, vol à main armée, pluie de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie ; les sauvetages y entrent pour une large part, et les phénomènes de la nature tels que veaux à deux têtes,

... qui ne contenait que des illustrations de faits divers, n'a jamais atteint son 3e numéro. Cette publication est notable parce que, renouant avec une tradition ancienne, elle publiait des dessins de ce qu'on n'avait pu photographier, cf. l'accident du RER du 19 janvier 81 à la "une" du numéro 2.

(1) Malgré le livre de G. Auclair, Le Mana quotidien Structures et fonctions de la chronique des faits divers, Anthropos, Paris, 1970, et un article qui l'avait précédé : "Faits divers et pensée naïve", in Critique n°19, 1963.

crapauds âgés de 4000 ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nains extraordinaires ..." On pourrait poursuivre cette liste durablement. Le travail de JP. Seguin sur les "canards" du 19^e siècle le conduit à une définition qui fait du "canard" le "reflet des rêves et des peurs du peuple". Il en dresse une sorte de catalogue où on trouve successivement :

- les interventions de l'au-delà.
- les animaux fantastiques (et l'exotisme qui leur est lié).
- les fléaux naturels (incendies, inondations, épidémies).
- les catastrophes provoquées par l'homme.
- le choléra, les animaux enragés.
- les crimes célèbres.
- les ravages causés par la passion , le jeu, la débauche.
- le péril de la route et le thème du retour.

Dans ce catalogue digne de Borges, on voit aussitôt qu'il s'agit de peurs et de rêves collectifs dont certains sont probablement liés à des archétypes très anciens, à des archaïsmes qui sont toujours susceptibles d'être ré-activés, tandis que d'autres paraissent directement liés à la culture d'un temps. Ainsi, un anthropologue trouverait certainement quelque continuité entre les apparitions de comètes ou d'armées célestes, dont Seguin donne de vigoureux exemples à la fin du 16^e siècle (1), et l'épidémie de soucoupes volantes et d'OVNIS en tous genres dans les trente dernières années, même si les premières sont liées à une imagerie religieuse largement disparue (2) et si

(1) Dans "l'information en France avant le périodique" o.c.

(2) La dernière "apparition" de la Vierge à une communicante de la banlieue stéphanoise, en avril 82, semble indiquer que cette imagerie vit encore.

les autres apparaissent avec la "guerre froide" et l'astronautique. De la même façon, on peut trouver une forte continuité dans les faits de sorcellerie ou les crimes rituels dont chaque génération connaît des exemples. Ou encore considérer que le viol de jeunes européennes par un immigré nord-africain succède aux enlèvements des jeunes provençales par des pirates de Barbarie que rapporte Seguin. La force de ces similitudes, et de ces permanences, est telle qu'on ne peut exclure de l'approche des faits divers l'existence de mythes collectifs durables. Mais le "réalisme" du fait divers l'ancre très fortement dans une société historiquement située et repérable si bien que, d'une certaine façon, on pourrait dire que c'est le surgissement d'un fantôme collectif et archaïque dans une quotidienneté marquée qui fait le ressort du fait divers. Mais cette évidence n'apprend pas grand chose.

La fascination du fait divers semble n'avoir d'égale que la réprobation dans laquelle on le tient. Le fait divers passionne, mais il ne paraît pas sérieux de s'y intéresser. Parce qu'il s'agit d'informations généralement perçues comme sans rapport avec les domaines "sérieux" (politique, économie, social), le fait divers tend à être perçu par son lecteur comme "in-signifiant". Le plus grand signe de la censure ou du mépris habituel pour ces informations est sans doute le fait que, dans les quotidiens populaires où ils trouvent la plus large place, ils tendent à disparaître comme une catégorie propre, et se dispersent ou se dissolvent dans les "informations générales" où ils côtoient précisément la vie économique, politique, et sociale. La place du fait divers, à la "une" de France-Soir ou du Parisien Libéré comme dans la "une" de la plupart des quotidiens régionaux est très symptomatique :

la "une" ne possédant par de rubrique, elle est, par nature, "ouverte" ; y mettre un fait divers, c'est lui reconnaître, de fait, ce rôle d'information générale où tout a tendance à se mêler. Ce n'est pas un hasard car, au fond, le fait divers est d'abord un écart par rapport à une "norme" (1), ou plutôt, c'est parce qu'il se réfère sans cesse à la norme qu'il transgresse que le fait divers apporte une information. En somme, le fait divers, toujours explicite comme on verra, repose sur une norme implicite que le lecteur est censé connaître et partager, c'est l'écart entre la norme et la transgression qui porte sa valeur informative, d'autant plus grande évidemment que l'écart est plus important ou inattendu. Mais le fait divers possède une limite stricte : la norme doit rester sauve ; l'ensemble des conventions par rapport auxquelles le fait divers apporte un élément nouveau (perturbation ou transgression) ne peut en être altéré. Il est, sous ce point de vue, assez facile, à première vue, de répartir les faits divers dans des catégories qui correspondent aux normes que le fait divers contredit le plus fréquemment : normes sociales qui prescrivent le respect de la propriété privée (vols en tous genres) ou le respect de la personne physique (des coups et blessures ou meurtre), normes "naturelles" qui prescrivent un ordre régulier du monde (contredit par les catastrophes naturelles et tous les phénomènes aberrants). Dans cette mesure, la norme la plus archaïque (le tabou) produit le fait divers le plus monstrueux, et il suffit que s'y ajoute quelque élément rituel ou mythique pour que cette monstruosité devienne fascinante ; ainsi, le cannibalisme de sportifs sud-américains perdus dans la Cordillère des Andes paraît amoindri par leur situation de

(1)cf. Violette Morin, in Communications n°11.

déréliction, tandis que le cannibalisme d'un jeune asiatique en plein Paris combine l'ésotérisme d'une religion sanguinaire, et la sauvagerie du fauve carnassier.

Il est certainement indispensable de rappeler tout cela qui constitue comme le cadre de ce que nous percevons comme fait divers. Avant d'analyser son fonctionnement, il nous paraît nécessaire d'interroger la fascination qu'il exerce. C'est pourquoi nous écarterons, au début de notre propos, les faits divers qui apparemment, touchent au plus près à la personnalité du lecteur (infanticides, par exemple) pour interroger les faits divers les plus plats, les plus fréquents qu'on connaisse, les "accidents".

1 - La fascination de l'accident.

"Un ouvrier tombe d'un échafaudage" ;
"Collision tragique dans les Hautes Alpes" ; "Un car de ramassage scolaire percute un camion" ; "Un chasseur est grièvement blessé le jour de l'ouverture" ; "Un immeuble en cours de restauration s'effondre : trois blessés graves"... De même que les mille et une formes de vol, de cambriolage et de hold-up paraissent, à en croire le fait divers, se multiplier au fur et à mesure que la propriété privée s'étend et se défend, notre univers entouré de toute part de "barrières de sécurité", de "ceintures de sécurité", et de toutes formes de "mesures de sécurité", voit chaque jour le spectacle de ces "accidents" qui emplissent les colonnes des faits divers les plus simples. Que le "conducteur du véhicule" soit indemne, ou que "toute sa famille" soit "tuée sur le coup" n'apporte pas une grande différence, car il s'agit toujours au fond d'un "accident" qui aurait pu, ou a été, fatal. En d'autres

termes, le fait divers indique à la société que sa quiétude (la Sécurité Sociale, les assurances... sont là pour cela) est en permanence menacée, entourée par l'accident. On en voit bien le signe au fait que la mort, peu à peu "neutralisée" comme "fait naturel", selon le mot de Baudrillard (1), devient de plus en plus un "scandale".

C'est précisément ce qu'a tenté d'analyser Octavio Paz (2) : "la science moderne est venue à bout des épidémies et nous a fourni des explications plausibles des autres catastrophes naturelles : la nature a cessé d'être le dépositaire de notre sentiment de culpabilité ; en même temps, la technique a étendu et élargi la notion d'accident, et lui a conféré un caractère tout à fait différent (...) L'accident fait partie de notre vie quotidienne et son spectre hante nos insomnies (...) Les systèmes axiomatiques et déterministes ont perdu leur consistance et révèlent une faille inhérente. Cette faille n'en est pas une en réalité : elle est une propriété du système, quelque chose qui lui appartient en tant que système. L'accident n'est ni une exception ni une maladie de nos régimes politiques, il n'est pas non plus un défaut corrigible de notre civilisation : il est la conséquence naturelle de notre science, de notre politique, et de notre morale. L'accident fait partie de notre idée du Progrès (...) La catastrophe devient banale et dérisoire, parce que l'Accident, en fin de compte, n'est qu'un "accident".

Cela indique à la fois la force et les limites du fait divers : on ne peut pas dire qu'il perturbe

(1) J. Baudrillard, L'échange symbolique et la mort, Gallimard, Bibl. des Sciences Humaines, Paris, 1977.

(2) O. Paz, Conjonctions et disjonctions, o.c.

le système parce qu'il en fait partie ; mais il montre justement que le système comporte des failles, et c'est là justement ce qui fascine : le procès de socialisation révèle ou engendre des marginalités, la rationalisation révèle des dérapages, et l'accident demeure comme une résistance absurde et parfois méchante. Naturellement, dans tout cela, c'est la mort qui fascine le plus, parce qu'au moment où on tente le plus scientifiquement du monde d'en reculer les limites, elle s'impose scandaleusement. Pas la mort de tout le monde, bien sûr, et surtout pas la mort de vieillesse, celle qui n'est en somme que la fin de la vie, mais la mort brutale, inattendue, suicidaire, accidentelle ou criminelle. L'actrice Romy Schneider meurt : on soupçonne aussitôt un suicide ; mais comme ce ne l'est pas, on se rabat précipitamment sur la mort accidentelle de son fils, quelque temps plus tôt, qui serait la "vraie" cause de la mort de l'actrice. Le metteur en scène Fassbinder se suicide peu après, cette fois, le suicide ne fait pas de doute ; le metteur en scène devient aussitôt plus fascinant.

Dans les journaux, la mort se vent bien ; mais pas n'importe quelle mort, et pas même toute mort brutale : les morts d'Irak ou d'Iran, des Iles Malouines ou du Liban, après ceux du Vietnam et d'ailleurs, ne font pas monter les tirages, parce que, d'une certaine façon, la mort de soldats (ou des civils qui se trouvent là) fait partie de cet aspect du monde politique qu'est la guerre, mais la mort de Sadate, ou de Kennedy, bien qu'elles constituent un événement politique important, empruntent au fait divers sa passion.

De cette passion, Baudrillard nous semble donner une interprétation intéressante : "Exploitation abjecte de la mort par les media ? Non : ceux-ci se

contentent de jouer sur le fait que les seuls événements qui signifient immédiatement pour tous, sans calcul ni détour, sont ceux qui mettent en jeu, d'une façon ou d'une autre, la mort. En ce sens, les media les plus abjects sont aussi les plus objectifs. Et là aussi, l'interprétation en termes de pulsions individuelles refoulées, de sadisme inconscient, etc... est frivole et sans intérêt - car il s'agit d'une passion collective. La mort violente ou catastrophique ne satisfait pas le petit inconscient individuel, manipulé par les immondes mass media (ceci est une vision secondaire et déjà moralement truquée). Elle ne remue si profondément que parce qu'elle met en jeu le groupe lui-même, que d'une façon ou d'une autre, elle transfigure et rachète à ses propres yeux"(1).

L'accident automobile, actuellement la forme la plus plate de l'accident, est une des formes les plus fréquentes du fait divers, parce qu'il contient, du moins en terme, une mort artificielle, et que dans cette mort là, la société a sa part. La mort naturelle d'un individu quelconque, qui figurera éventuellement dans le Carnet ne met en jeu que le groupe restreint de ses proches ; le public, en tant que tel, n'y a aucune part, alors que dans le moindre accident de la route, l'automobile cesse d'être un instrument de transport pour devenir celui d'une sorte de sacrifice. En d'autres termes, le fait divers révèle, à travers la mort accidentelle, la force symbolique des instruments dont une société dote ses membres. Le fait divers n'est ainsi pas tellement "insignifiant". Il en va de même évidemment pour beaucoup d'autres instruments : le fusil de chasse qui se retourne contre le chasseur, la machine qui happe la main de l'ouvrier, etc.

(1) L'échange symbolique et la mort, o.c. p.251.

On pourrait dire d'une certaine façon qu'une société se définit par ce qu'elle contrôle : à l'intérieur d'elle-même, ce qu'elle contrôle bien ne fait pas information. C'est pour cela que le fait divers est si intéressant pour quiconque examine le fonctionnement de l'information : le fait divers révèle ce qui échappe au contrôle, et, dans une certaine mesure, peut toujours être subversif, parce qu'il montre les limites du pouvoir de contrôler. Ainsi, ce n'est pas seulement la mort qui nous touche, que la mort en tant qu'elle met en cause notre volonté de pouvoir et notre raison. Ce ne sera jamais un fait divers que de "mourir pour la patrie". Mais ç'en est un si un détenu se suicide. On peut relever ici un paradoxe étrange. Il y a peu encore, notre pays condamnait à mort certains criminels et les exécutait parfois ; cela pouvait être une "affaire", mais pas un fait divers parce que derrière les individus, c'était la peine de mort qui était mise en cause ; lorsque Buffet et Bontemps furent exécutés, ce ne fut pas un fait divers, mais l'épilogue d'une longue "affaire judiciaire". Mais imaginons une seconde qu'un condamné à mort se suicide. Quel fait divers ! La mort ici est pourtant assurée, mais elle échappe au pouvoir qui l'avait décidée. Le fait divers révèle la relation de la société au pouvoir qu'elle se donne : elle veut ce pouvoir et reste fascinée par ce qui lui échappe.

Dans le moindre fait divers, il y a toujours quelque chose qui échappe au pouvoir ; pouvoir de la raison, de la science, ou du Pouvoir, tout simplement. La valeur informative du fait divers est précisément dans cela qui échappe, ou qui fait dérapier. Un adolescent détourne un car pour rejoindre sa petite amie ; le titre d'un tel fait divers, "le pirate amoureux" en absout presque l'auteur. Au fond, on pourrait dire que, dans la mesure où quasiment tout automobiliste

"joue avec sa sécurité", où quasiment tout ouvrier "joue avec sa sécurité", où quasiment tout individu "joue avec sa santé", et dans la mesure où l'automobiliste, l'ouvrier et l'individu revendiquent le "droit à" la "sécurité", sur la route, au travail, ou tout simplement "sociale", le fait divers est comme le révélateur des forces de cohésion du groupe social et des forces antagonistes qui au contraire pourraient le désorganiser.

2 - Le fait divers : classable ou inclassable ?

Au début de ce chapitre, nous relevions le caractère disparate du fait divers, et si les pages qui précèdent laissent supposer qu'il existe un dénominateur commun à tous les faits divers, la lecture du journal montre la dispersion des lieux où on le trouve, et la difficulté qu'on éprouve à le nommer. Le fait divers, selon R.Barthes, "serait le rebut inorganisé des nouvelles informes ; son essence serait privative, il ne commencerait d'exister que là où le monde cesse d'être nommé, soumis à un catalogue connu (...) en un mot, ce serait une information monstrueuse" (1). R.Barthes en voit la preuve dans la différence de structure qui sépare l'assassinat politique (il renvoie à une "situation extensive qui existe en dehors de lui"), et l'assassinat-fait divers ("l'assassinat échappe au fait divers chaque fois qu'il est exogène, venu d'un monde déjà connu"). Cette analyse ne nous satisfait pas vraiment car si le journal produit une information comme le fait divers, il peut à tout moment l'extraire

(1) R. Barthes, Essais Critiques, Paris, Le Seuil, 1960.

"joue avec sa sécurité", où quasiment tout ouvrier "joue avec sa sécurité", où quasiment tout individu "joue avec sa santé", et dans la mesure où l'automobiliste, l'ouvrier et l'individu revendiquent le "droit à" la "sécurité", sur la route, au travail, ou tout simplement "sociale", le fait divers est comme le révélateur des forces de cohésion du groupe social et des forces antagonistes qui au contraire pourraient le désorganiser.

2 - Le fait divers : classable ou inclassable ?

Au début de ce chapitre, nous relevions le caractère disparate du fait divers, et si les pages qui précèdent laissent supposer qu'il existe un dénominateur commun à tous les faits divers, la lecture du journal montre la dispersion des lieux où on le trouve, et la difficulté qu'on éprouve à le nommer. Le fait divers, selon R.Barthes, "serait le rebut inorganisé des nouvelles informées ; son essence serait privative, il ne commencerait d'exister que là où le monde cesse d'être nommé, soumis à un catalogue connu (...) en un mot, ce serait une information monstrueuse" (1). R.Barthes en voit la preuve dans la différence de structure qui sépare l'assassinat politique (il renvoie à une "situation extensive qui existe en dehors de lui"), et l'assassinat-fait divers ("l'assassinat échappe au fait divers chaque fois qu'il est exogène, venu d'un monde déjà connu"). Cette analyse ne nous satisfait pas vraiment car si le journal produit une information comme le fait divers, il peut à tout moment l'extraire

(1) R. Barthes, Essais Critiques, Paris, Le Seuil, 1960.

de cet ensemble innommé ("fait divers") et l'insérer dans une rubrique où il sera référé à un ensemble dûment nommé. Si bien que nous inclinerions plutôt à penser que le fait divers est d'abord fait divers parce qu'il est produit comme tel.

La diversité des appellations du "fait divers" donne à réfléchir. Si tous les journaux, ou presque, recourent à cette "rubrique", elle n'est pas systématiquement présente et ne recouvre pas systématiquement tout ce qui est fait divers. D'abord, comme on a vu, ce qui apparaît à la "une" et à la dernière page n'a pas de nom de rubrique, et pourtant le fait divers s'y trouve souvent. Chaque journal, ou presque, a son appellation privilégiée. Dans la presse régionale, le fait divers, en dehors de la "une" et de la dernière page, se trouve le plus souvent nommé "fait divers" ou "information générale" ; mais nous remarquons par exemple dans Le Progrès que la plus grande partie des faits divers se trouve dans les pages "Région" sans que l'appellation fait divers soit systématique ; une information titrée : "Lyon. Hold-up dans une bijouterie. Le "Cheval de Troie" interpellé" figure dans la page "Région" sans autre indication, alors que le lendemain, une information très proche ("Villeurbanne. Tentative de hold-up dans une papeterie") est insérée dans les "faits divers" (1). Le Matin ne recourt presque jamais à l'appellation fait divers ; on les trouve dans les pages "L'événement" mais on constate que ce journal tend à produire des "effets de série" en jouant sur le titre et l'avant titre ou sur des titres composés de part et d'autre du signe. Par exemple : "Car scolaire : quatre morts dans une collision" ; "Tempête : 5 victimes en 2 jours" ; "Thann : deuxième attentat en six mois contre une croix de Lorraine". Dans ces trois exemples, le premier membre

(1) Les faits divers cités ici ont été publiés au mois de Septembre 1981.

de la phrase fonctionne à la fois comme détermination et comme anaphore ; or l'anaphore ne peut que renvoyer à un élément connu et déjà classé, même s'il est à lui seul sa propre classe ; dans ces trois cas pourtant, il n'y avait rien la veille, il n'y aura rien le lendemain ; mais cela n'empêche pas le titre de jouer à la fois sur la singularité de l'information et sur la série. Dans Le Figaro, il n'y a pas de "fait divers", mais des "informations" qui, selon les jours, sont "générales" ou sont seulement "informations". Par exemple, on lit, dans les pages "informations", à côté de "Le problème des immigrés à partir d'aujourd'hui devant le Parlement", qui est une information nettement "politique", trois faits divers : "Le retour des loups noirs" (l'attentat contre la croix de Lorraine) ; "L'impensable explosion du C.E.S" (laquelle est à la "une" du Progrès, en dernière page dans l'Humanité, figure dans la rubrique "Education" de Libération, s'appelle "événement" dans Le Matin, et "fait divers" dans Le Monde) ; "L'autocar de l'horreur" (également publié dans la rubrique "Education" de Libération, "Evénement" dans Le Matin, et à la dernière page de l'Humanité) (1). Mais Le Figaro réserve également une bonne place aux faits divers, sous le titre "en bref" comme la plupart des journaux(2).

(1) On remarquera que le très sérieux Figaro ne dédaigne pas de recourir à des titres dont le caractère spectaculaire paraîtrait caractériser plus volontiers la presse populaire ; le "couplage" du Figaro avec l'Aurore sous la houlette du groupe Hersant a conduit Le Figaro à "mêler" deux types de discours qui, dans la presse française, appartiennent plus souvent à des titres différents.

(2) En voici trois exemples, assez proches des précédents : "Le trésor de l'Edimburgh" ; "Elle se suicide en sautant sans parachute" ; "L'hôtesse de l'air meurt coincée dans l'ascenseur de l'avion".

L'Humanité appelle ses brèves "au fil de l'actualité", ce qui est une autre façon de dire qu'on ne s'y attardera pas. Mais l'Humanité possède deux autres façons de présenter les faits divers : soit, comme Le Matin, il introduit un effet de série dans la forme même du titre ("Banlieue lyonnaise : le choc des photos" ; "Accidents du travail : un ouvrier décapité"), soit il produit une rubrique : par exemple : "Insécurité./ Quatre voitures incendiées dans la région parisienne" ou "Justice / un assassin plaide pour la peine de mort".

Ce sont peut-être Le Monde et Libération qui permettent le mieux de préciser et de nuancer le caractère "inclassable" du fait divers. A côté de la rubrique "fait divers", en effet, Le Monde publie des faits divers de deux façons : soit en les réduisant à des brèves dans la rubrique "faits et jugements", soit en les insérant dans ses "vraies" rubriques ("justice" et "société" pour l'essentiel). Libération possède aussi la rubrique "fait divers", mais on y trouve surtout une mise en perspective très particulière : Libération multiplie les noms de rubrique et de sous-rubrique, qui fonctionnent comme un commentaire de l'information, une interprétation et un appel à la complicité du lecteur tout à la fois. Ce n'est pas l'imprécision des "informations générales", ce n'est pas le catalogue du Monde, mais une sorte de mise à distance constante de la rubrique dans laquelle on l'insère précisément. Les exemples suivants indiquent cette stratégie toute particulière : un CRS devenu gangster comparait devant les Assises de Marseille ; l'Humanité, Le Monde et Libération publient cela, comme on l'attend, dans la rubrique "justice" ; mais tandis que l'Humanité le traite sous une forme relativement neutre ("l'ancien CRS aux Assises"), Le Monde et Libération construisent chacun une mise à distance

avec des moyens qui leur sont coutumiers : Le Monde en fait une nouvelle dont le titre renvoie à la culture cinématographique contemporaine ("l'honneur perdu du CRS Ruccioni"), et Libération, entre le nom de la rubrique ("Justice") et le titre de l'article ("Le CRS était devenu braqueur pour payer ses dettes de jeu") insère une sous-rubrique dont le nom produit un effet, une sorte de vertige : "recyclage". D'une façon analogue, un exploit alcoolique est inséré dans une sous-rubrique "over-dose", elle-même enchassée dans la rubrique "modes de vie" etc.. Et comme dans Le Monde, une bonne part des faits divers est délibérément définie par son insertion dans les rubriques "justice" ou "société".

Ce traitement apprend deux choses : le fait divers se donne d'abord comme fait, ce qu'indique excellemment la dénomination "faits et jugements" ; il n'y a pas, à son sujet, d'autre position possible que le constat. Mais on sent aussi que le fait divers est toujours proche d'être plus qu'un fait. Le Monde, et à sa manière, Libération, sont à cet égard tout à fait exemplaires : Le Monde en publie assez peu, et tend à nier le fait divers, soit en le cantonnant dans une brève, soit en le transformant en autre chose, dans la rubrique "société" en particulier ; Libération fait de même avec cette "mise en perspective" qui interdit précisément de le tenir pour un fait. Tant qu'on le tient pour un simple fait, le fait divers est rigoureusement inclassable, mais le discours du journal, dès qu'il met ce fait à distance ou en perspective, dès qu'il "joue" du fait comme Libération avec ses titres toujours incertains, transforme ce fait en mise en cause de la rubrique dans laquelle il s'insère : inséré dans la "justice", il fait "jouer" la justice, inséré dans "société", il fait "jouer" la représentation de la société, etc.

3 - Le fait divers est une information complète.

"Le fait divers, écrit encore R.Barthes, est une information totale, ou, plus exactement, immanente ; il contient en soi tout son savoir : point besoin de connaître rien du monde pour consommer un fait divers ; il ne renvoie formellement à rien d'autre qu'à lui-même". Contrairement à l'événement dont nous disions plus haut qu'il repose sur un non-savoir, le fait divers est constitué par un savoir achevé. C'est parce qu'il est achevé qu'il peut être consommé. D'emblée, on sait tout, et on n'a plus de question à poser ou à se poser. Le fait divers se caractérise par le refus radical de l'implicite, et son déroulement usuel : c'est un discours en trois temps : le fait, le récit, la morale. D'emblée, et dès le début, on dit tout ce qu'on sait sans que rien ne trouble la certitude de ce savoir sur le fait, comme si le fait divers était un fait sans question : le fait comble le questionnement, et rien ne doit détourner du fait. On perçoit cela dans sa seconde phase, le récit, dont la précision apparente montre que tout est dans le fait ; c'est là que l'illusion réaliste se fait la plus forte ; le fait divers s'impose comme fait parce que le réalisme du discours épuise toute question. Et enfin la morale en fixe le sens : arrestation du criminel, échec du cambrioleur, sauvetage de la victime, mais aussi bien fuite du "gangster", impuissance de la police, des pompiers ou des sauveteurs, etc. Et il n'y a qu'un sens.

Pour expliquer cela, on pourrait aussi, comme le fait Marc Paillet (1), dire que le fait divers est

(1) Marc Paillet, "Le journaliste et ses langages", in Cause commune n°5, Février 1973.

"unidimensionnel" : "si les organes de grande diffusion s'attachent tant aux faits divers et aux sports, c'est, entre autres raisons, parce qu'il s'agit là de faits "unidimensionnels", faisant appel à des expériences et à des notions simples, ne nécessitant pas une attention soutenue à des raisonnements complexes et donnant en outre l'impression au lecteur qu'il s'agit là d'événements extraordinaires pouvant un jour heureux s'intégrer dans sa vie ordinaire".

Le fait divers empêche d'aller au delà du fait. Si l'infrastructure paraît être la cause d'un accident, ce n'est déjà plus un fait divers. Que les accidents répétés se produisent sur le même type d'avion et qu'on soupçonne un vice dans sa construction, et c'est un scandale, etc. Le déplacement du fait divers en direction d'une question (économique politique ou sociale) est extrêmement net si on examine la catégorie des accidents du travail : l'accident du travail, s'il reste accident, est un fait divers ; mais dès qu'on peut en imputer la responsabilité à un tiers (patron, cadences, absence de protection réglementaire), il devient une "affaire"; "c'est la faute à la fatalité" autorise le fait divers alors que si on peut dire "c'est la faute au patron", le fait divers se dissout instantanément.

La réprobation relative dont est entouré le fait divers pourrait venir de là : la maladresse, la passion, la dépression nerveuse, ou pour finir, le hasard, expliquent le drame, empêchent d'aller au delà du constat. Sur ce point, nous rejoignons R.Barthes : c'est bien une différence de structure qui sépare le fait divers et l' "affaire" : il n'y a d'affaire que lorsqu'on pense que tout n'est pas dit, alors que le fait divers est tout entier dans le "dit".

4 - Le fait divers est une corrélation aberrante.

"On lui avait volé son sac... elle retrouve une de ses voleuses"

"Catastrophe à Peyrolles. Le C.E.S neuf a explosé"

"Le CRS était devenu braqueur"

"Pour séduire sa fiancée, il se déguise en policier".

Dans tous ces faits divers, un point commun, que R.Barthes, a, le premier, mis en évidence : "deux termes sont posés qui appellent fatalement un certain rapport, et c'est la problématique de ce rapport qui va constituer le fait divers (...) On peut présumer qu'il n'y a aucun fait divers simple, constitué par une seule notation : le simple n'est pas notable : quelque soit la densité du contenu, sa surprise, son horreur ou sa pauvreté, le fait divers ne commence que là où l'information se dédouble, et comporte par là même la certitude d'un rapport".

"On attendait le collège depuis 10 ans" titre Le Matin et moins de 8 jours plus tard, ce C.E.S "neuf" (Humanité) a explosé : c'est parce qu'il est neuf que son explosion le transforme en fait divers. Ce ne fut pas une "affaire", comme l'incendie du C.E.S Pailleron ; celui-là était d'origine criminelle, ce qui ne suffisait d'ailleurs pas à en faire une "affaire" - on ne compte plus les faits divers où des élèves mettent le feu à leur école ou les malades à leur hôpital (psychiatrique généralement) -. L'incendie du C.E.S Pailleron devint une affaire parce que l'acte criminel a coïncidé avec un vice important de la construction : la construction scolaire, cause de la mort des enfants, était en cause. En revanche, on retrouve dans l'accident

du C.E.S de Peyrolles l'unidimensionalité du fait divers, qui faisait défaut à l'incendie du C.E.S Pailleron. On y trouve aussi la perturbation d'une norme : un immeuble ne doit pas s'effondrer quand il est neuf ; or il s'est effondré.

"Une parachutiste parisienne s'est suicidée en sautant sans parachute" titre l'Humanité. Ce fait divers, que Libération inscrit dans ses "Modes de vie" sous le titre "Le saut dans le vide", dit encore la même chose : ce n'est pas la causalité aberrante comme l'effondrement d'un immeuble neuf, mais une causalité retournée. Autre perturbation encore dans Le Matin sous le titre "Un coup de feu pour la télé" où on apprend que "Paul, 15 ans, s'est emporté contre sa mère qui avait fait tomber le téléviseur en accrochant par mégarde le fil d'antenne de l'appareil" ; c'est encore une causalité perturbée, anormale.

La causalité est en effet le premier type de corrélation qu'on trouve entre les deux termes du fait divers. Le client d'une banque devient otage, le policier est mis en échec ou devient gangster. La norme ne fonctionne plus. Mais on ne peut s'en tenir à une définition du fait divers comme écart par rapport à une norme, ce qui est insuffisant : on trouve fréquemment, dans la presse régionale, des listes des vols et d'accidents de la veille, à côté des faits divers ; or le vol est bien un écart par rapport à la norme de la propriété privée. Pour qu'il y ait fait divers, il faut quelque chose de plus : que la victime du vol se soit fait dérober absolument toutes ses économies, ou que le voleur soit son voisin de palier, ou son ami d'enfance, etc.

Or les relations qu'on rencontre dans le fait divers sont extrêmement stéréotypées ; le fait divers le signale, mais ce n'est pas là dessus qu'il

met l'accent ; ce sont les personnages du drame qui lui importent, pas la structure qui les sous-tend. Le fait divers est un peu comme les contes : on connaît déjà la marâtre, le dragon, la princesse ou le trésor, mais les qualités propres de ces personnages, les circonstances de leurs actions font toute la chair du conte. Dans le fait divers, la prolifération des détails et l'attention extrême portée aux caractères des personnages (à commencer par leur aspect physique) donnent chair au conte qui sans cela ne serait qu'un stéréotype bien usé : on ne pourrait pas titrer un fait divers : "le mari jaloux, "la mère coupable", "le fils prodigue" (1), bien que ce soit ce que le journal va conter : il faut que le stéréotype n'apparaisse que masqué sous l'apparence singulière de cette mère indigne, de ce fils ou de ce mari.

La perturbation la plus fréquente de la causalité tient à la disproportion entre la cause et les effets. Tirer sur sa mère parce que le téléviseur est en panne est troublant : quelle médiocrité dans la cause, quelle déception ! Détourner un car pour rejoindre sa petite amie, quelle grand effet pour une cause banale ! Le fait divers ne se pose pas de question, ne pose pas de questions, il constate la disproportion, produit la surprise, et s'en tient là.

L'autre perturbation essentielle de la causalité est le prodige, le mystère, plus rare de nos jours qu'il paraît l'avoir été dans les anciens occasionnels, la surprise devant l'inexplicable, depuis la guérison miraculeuse jusqu'au crime apparemment sans cause. La fortune de la presse "à scandale" trouve

(1) Sauf dans Le Monde, et, éventuellement, Libération qui accuseraient ainsi la mise à distance dont nous parlions.

sans doute là une de ses raisons, car son premier mode de fonctionnement est celui de la révélation : révélation de ce qui est inconnu (la Santé, ses énigmes, ses médecins et ses guérisseurs ; le Futur, ses mystères, les voyantes et les astres), révélation de ce qui est secret (la confidence du voisin du criminel, du beau-frère du miraculé, de la grand-mère du navigateur disparu). Et le recours quasiment exclusif au style direct accentue la "réalité" de ce qui, sur l'heure, est accepté comme inexplicable. L'inexplicable demeure ainsi l'explication dont le fait divers a besoin. Et l'explication doit toujours être surprenante, étonnante.

Le fait divers est alors dans l'inexplicable même : "Un an après l'enlèvement de Bernard Galle / Le mystère reste entier ... mais l'enquête continue". L'enlèvement assorti d'une demande de rançon est devenu une forme de criminalité productrice de "gros" faits divers. La vie (ou la mort) d'un être humain s'y trouve en effet associée, comme l'effet à sa cause, à une certaine somme d'argent. Sa forme la plus spectaculaire, depuis Lindberg, est l'enlèvement d'un enfant doté imaginativement d'une innocence peu compatible avec la propriété d'une fortune considérable. Dans cette mesure, l'enlèvement des jeunes héritiers (d'Eric Peugeot au petit Mérieux) fait relativement oublier la fortune de leurs familles, ou, plus exactement, la détention d'une fortune colossale ne fait paraître que plus pitoyable le sort des parents "infortunés". Tout autre, sous ce point de vue, apparaissaient l'enlèvement de M. Maury-Larivière, parce qu'un vice-président du patronat français demeure toujours plus ou moins un "ennemi de classe", et l'enlèvement du baron Empain, dont les journaux reppelaient sans complaisance les fantastiques pertes au jeu ; il reste que, dans ces deux cas comme

dans les autres, il y a une contradiction entre l'institution (ministère de l'Intérieur) pour qui "on ne doit pas céder" (au chantage, aux gangsters, aux terroristes) et le "sens commun" pour qui rien n'est trop coûteux quand il y va de la vie d'un être "cher" : le fait divers s'y nourrit de la personnalité des victimes et des circonstances de l'enlèvement (ou de la remise de la rançon, de la libération...), mais il repose, au fond, sur l'association de la mort et de l'argent. Dans l'enlèvement de Bernard Gallie, rien ne manque au scénario (la belle famille riche et pleine d'affection paye la rançon) ; rien non plus ne manque à la mise en scène (le beau père, Me L. Chaîne, est très lié à d'importantes personnalités politiques, et la remise de la rançon est rocambolesque - le beau-père ayant réuni deux fois la somme de 500 millions d'A.F. pour remettre aux ravisseurs le pactole que la police croyait détenir dans un coffre). Mais, de toute part, le mystère est complet : la victime a disparu "mystérieusement" à deux pas de son lieu de travail, et reste introuvable malgré la remise de rançon et un déploiement invraisemblable des forces de police sur plusieurs départements. Comme pour mieux accentuer le mystère, le journal s'étend sur un "détail troublant" : toutes les études graphologiques faites sur les textes écrits par B.Gallie aboutissent à la même conclusion : l'homme qui a rédigé n'était pas sous le coup d'une émotion violente" ; mais rien non plus ne permet de soutenir l'idée d'un auto-enlèvement, bien au contraire. "Le mystère reste entier", rappelle le titre, et le journal ne s'en tient pas là : un très long article, sur 6 colonnes, reprend les principales phases de l'enlèvement et de l'enquête, et se termine sur une dénégation ; "un an s'est écoulé depuis l'enlèvement (...). L'espoir que les enquêteurs conservent malgré leurs échecs se nourrit de leur expérience : le crime parfait

n'existe pas". L'inexplicable seul permet le retour de ce fait divers, mais il semble qu'il serait inacceptable pour la rationalité contemporaine sans la mention finale de l'espoir d'une solution. Cela est d'autant plus remarquable qu'à l'évidence le journaliste, pas plus que la police, pas plus que la famille, ne croit encore que la victime soit en vie. L'espoir dont il s'agit n'est donc que l'espoir d'une explication.

Un second type de relation articule la structure du fait divers, c'est la coïncidence qui, plus que la perturbation de la causalité, est susceptible d'éclairer son mode de signification. "Un incendie, le second en quelques jours, s'est déclaré lundi soir à la maternité Baudelocque à Paris (...)Le 12 septembre, c'est un local du laboratoire de recherche de ce même bâtiment qui avait été détruit" (Humanité). La répétition est la forme la plus banale de la coïncidence : le premier incendie n'avait pas, en son temps, été relevé, mais le second constitue un fait divers, non parce qu'il est plus important, mais parce qu'il répète le premier. Le journal ne commente pas, ne recherche pas les causes de l'incendie que le lecteur ignorera toujours : ce n'est pas la cause qui importe ici, mais la répétition. Ainsi le bijoutier cambriolé quatre fois en un an, le banquier victime de holds-up répétés, ou le joueur chanceux qui remporte deux fois un gros lot produisent-ils des faits divers comme si la répétition tendait à signifier autre chose qu'elle même. Ce n'est pas que ces faits divers-là ignorent la causalité, il est en revanche symptomatique qu'ils la taisent. La répétition suppose une cause inconnue et mystérieuse, elle fait sens : elle apporte une "plus value de sens"(1).

(1) C'est ainsi que G. Auclair définit le fait divers : un "mana".

Dans la conscience commune, la répétition ne saurait être fortuite : elle signifie quelque chose. Le journal signale seulement la "malchance" de la victime de voils répétés ou la "chance" du joueur, mais ne peut en dire beaucoup plus : la "chance" ou la "malchance" paraît alors comme la forme prosaïque et laïcisée de ce qu'on hésite désormais à nommer ; c'est la forme la plus neutre de ce que parfois on dira arriver "providentiellement".

Il arrive que la cause de la répétition soit parfaitement connue, et, curieusement, cela ne change pas grand chose. "Pour la 2e fois en 6 mois, un attentat à l'explosif a détruit une croix de Lorraine géante érigée à Thann (...). Le 17 mars dernier, la Croix de Lorraine de Thann avait déjà fait l'objet d'un attentat par les mêmes loups noirs" (Le Matin)(1). Tout, dans cet attentat, est explicite, les auteurs sont connus et leurs motifs aussi ("nous exigeons l'enseignement de l'allemand dans chaque classe"), mais la répétition suffit. Le Figaro lui consacre quatre colonnes : l'avant titre donne toute l'information ("pour la deuxième fois, la croix de Lorraine de Staufen détruite à l'explosif par des terroristes alsaciens"), le titre accentue la répétition et l'aggrave d'une charge sémantique forte contenue dans le nom du groupe ("Le retour des loups Noirs"), et le chapeau en marque la fatalité : "lorsque les habitants de Thann ont été réveillés en sursaut dimanche, vers 23 h., ils avaient déjà compris" ; comme s'il s'agissait d'un accident régulier de la nature, à l'instar des inondations périodiques ou de la grêle, la population paraît résignée devant ce qui prend les apparences de la fatalité. A partir du moment où on perçoit la

(1) Les attentats contre les édifices sont, de nos jours, généralement revendiqués par une organisation terroriste. Mais, si l'attentat contre un édifice "fonctionnel" (pylone en Bretagne, ou bâtiments administratifs) appartient au paradigme des activités terroristes (cf. infra),

répétition, la cause (connue ou inconnue) cède le pas à ce qui sous des noms divers (chance, malchance, hasard, etc.) désigne le Destin. En particulier, tout ce qui apparaît comme situation de malchance devient signe du destin. Les jeunes mariés qui meurent dans un accident d'automobile au lendemain de leurs noces ne sont pas victimes d'une imprudence, mais du destin. "La relation de coïncidence, écrit R.Barthes, implique une certaine idée de Destin. Toute coïncidence est un signe à la fois indéchiffrable et intelligent : c'est en effet par une sorte de transfert, dont l'intérêt n'est que trop évident, que les hommes accusent le Destin d'être aveugle : le Destin est au contraire malicieux, il construit des signes, et ce sont les hommes qui sont aveugles, impuissants à les déchiffrer".

Le fait divers, selon G.Auclair, est un "mana", un "surplus de signifiant". Le Mana, selon Lévy-Strauss est un signifiant excédentaire qui "intervient comme un symbole algébrique pour représenter une valeur indéterminée de signification, en elle-même vide et donc susceptible de recevoir n'importe quel sens"(1). Le hasard, le Destin, la Providence, comme la chance ou la malchance, sont "autant de notions au contenu incertain et d'emploi instable qui circonscrivent et structurent le large ensemble de significations formé par ce que nous nommerons la constellation ou le paradigme du Fatum" (2). On pourrait penser que la

... l'attentat contre un édifice "symbolique" (mémorial, croix de Lorraine ou monument aux morts) paraît rejoindre les attentats sacrilèges des anciens occasionnels et sont dotés d'une puissance émotive beaucoup plus forte : briser une statue, lacérer un tableau, peindre des graffiti apparaissent comme des actes "purement" signifiants. De là vient évidemment leur force symbolique.

(1) Cl. Lévy-Strauss, Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss (in Sociologie et Anthropologie de Marcel Mauss PUF), p.XLIV.

(2) G.Auclair, Le Mana quotidien, o.c. p.77.

coïncidence prenne les deux formes opposées dans notre culture du bénéfique et du maléfique ; la providence serait, en principe, bienfaisante, et la fatalité malfaisante. Or le fait divers paraît renoncer à cette opposition des accidents fastes et des accidents néfastes pour privilégier deux autres pôles : d'un côté, l'aléa, qui peut être tout aussi bien chance que malchance, et d'un autre côté la "Loi" qui peut-être providence ou fatalité. L'aléatoire produit ce qui est "simple hasard", "pure coïncidence" etc., alors que la loi est la "justice immanente", qui condamne le malfaiteur ou la "providence" qui récompense le mérite en difficulté.

Evidemment, il y a de grandes différences entre les journaux sur ce point : l'Aurore, Le Parisien, l'Humanité, et la quasi totalité de la presse de province, plus systématiquement que La Croix, Libération, Le Matin, ou Le Monde, recourent aux figures du destin. Dans les premiers, on verra que l'excès de chance attire le malheur, ce qui est rarissime dans les seconds. Mais la plus grande différence tient à l'accentuation systématique de ces figures dans les journaux "populaires" : l'accident y est "tragique", "épouvantable", "horrible" ou "fatidique" et la chance y est plus volontiers "merveilleuse" : il s'agit là d'un "alourdissement du numineux", comme dit Auclair. L'inflation de ces épithètes - nous avons vu plus haut que le sérieux Figaro n'y échappe pas - révèle surtout un fantastique besoin d'explication. Et il n'y aurait pas ce besoin si on ne percevait dans le fait divers un écart considérable entre un signifiant excédentaire et un signifié insuffisant : le recours aux figures du destin a pour but de combler cet écart.

5 - Le fait divers et la contestation de l'ordre social.

De façon assez surprenante par sa platitude répétitive, le fait divers des pages locales, dans les journaux de province, s'achève fréquemment par une sentence moralisatrice ("à bon entendeur" par exemple) comme si le récit de l'échec d'un délit ou de l'arrestation d'un malfaiteur ne suffisait pas à garantir la représentation de l'ordre social un instant menacé. On a l'impression, devant de telles chutes, que le journal craint quelque chose comme une contagion.

Le fait divers, en effet, reste fascinant, et si Paris Match réussit un scoop remarqué en interviewant et en photographiant en Amérique du Sud l'auteur du "casé de Nice", A. Spaggiari, c'est que le gangster en question a réussi une sorte d'exploit que le public admire. Ce ne peut être un hasard si, au cours des siècles précédents, les chansonniers accompagnaient par des airs rapidement populaires le récit des plus grands crimes que les colporteurs diffusaient dans ces occasionnels, puis ces canards dont JP. Seguin écrit que "jusqu'à la fin du XIXe siècle, ils sont restés le vrai, le seul journal de peuple" (1). Et ce ne saurait être non plus un hasard si le fait divers fut radicalement banni de la presse soviétique - et en général des pays de l'Est - pendant la période Stalienne, avant de réparaître, très timidement, avec l'ère de Kroutchev. Encore actuellement, l'Union Soviétique considère comme un secret d'Etat les accidents des gros moyens de transport (trains et avions), un certain nombre de catastrophes (l'effondrement d'un

(1) JP. Seguin, Canards du XIXe siècle, o.c. p.193.

pont, par exemple), et les accidents industriels (dans les centrales nucléaires, par exemple) (1) qui font, dans la presse occidentale, les plus gros faits divers : le DC 10 écrasé à Ermenonville, l'effondrement du pont Wilson à Tours, l'accident de la centrale de Three Miles Island, par exemple. Ce ne furent pas des "affaires", parce qu'en fin de compte, ils recevaient une explication qui ne mettait pas en cause l'ensemble des conventions sociales admises. Mais ils apportaient cependant un trouble certain, ils provoquaient une défiance manifeste à l'égard de ce qu'on croyait assuré.

On peut examiner dans cette perspective une catégorie de faits divers extrêmement importante depuis quelques années, celle des attentats terroristes. Bien sûr, l'attentat terroriste n'est pas une invention de notre époque, la fin du siècle dernier en a connu un nombre considérable, de l'assassinat de Sadi Carnot à Ravachol, pour ne prendre que deux exemplaires illustres du "fléau" anarchiste (2). Le terrorisme est

(1) cf. P.Lendvai. Les fonctionnaires de la vérité. o.c.

(2) Sans doute est-ce l'évolution des grands conflits armés, au cours des dernières décennies, qui la première a marqué le déplacement de l'action de commando, qui ne vise que des objectifs militaires ou indispensables à l'activité ennemie, vers des objectifs qui ont cessé d'être "rationnels". Il n'y avait pas, si on considère l'objectif visé, de différence fondamentale, pendant la seconde guerre mondiale, entre la destruction d'un pont par l'aviation alliée ou par un commando de résistants, sinon celle qui montrait à l'occupant ou au gouvernement que la "révolution nationale" et le "collaboration" n'étaient pas des objectifs partagés par toute la population : le "sabotage", comme dit la presse d'alors pour de moindres attentats, était tout de même désignée non seulement comme acte de guerre, ce qu'il était, mais aussi comme acte d'incivisme, ce qui est plus curieux. Après le 1er novembre 54, notre pays "découvrait" la violence terroriste en Algérie, puis en France même quelques années plus tard, et dans ce déplacement où les bombes ne visaient plus un pont, mais un cinéma, un bar, ou l'appartement d'un particulier, l'attentat terroriste cessait définitivement d'apparaître d'abord comme un acte de guerre pour paraître constituer

devenu, dans les années 1970, une des composantes de la vie sociale. Cela pose une question importante parce que tous ces attentats, de Munich au consulat de Turquie à Paris, d'un détournement d'avion à un autre, apparaissent toujours comme des "faits divers".

Ce qui est le plus étonnant dans le terrorisme contemporain, et tout spécialement dans la forme particulière de la prise d'otages, est que l'objectif est toujours totalement inapproprié (1). Il y a bien un objectif, affirmé et revendiqué explicitement le plus souvent, mais l'acte terroriste lui est totalement inadéquat si bien que l'objectif revendiqué (la reconnaissance d'un état palestinien ou toute autre chose) paraît, au regard de l'activité terroriste elle-même, dérisoire ou inaccessible (2). La seule chose certaine est que le terrorisme frappe aveuglément, n'importe qui, n'importe où, n'importe comment, et que chaque citoyen est, virtuellement, une de ses victimes. Car le cible idéale du terroriste est l'individu anonyme, le passant dans la rue, le voyageur dans le train : "les innocents, écrit Baudrillard, payent le crime de n'être rien (...) d'avoir été dépossédés de leur nom par un système lui-même anonyme dont ils deviennent alors l'incarnation la plus pure (...)" C'est dans le sens justement où ils sont n'importe qui,

...un défi à l'ordre social lui-même. C'est bien ainsi d'ailleurs que nos voisins italiens et allemands l'ont perçu depuis un peu plus de dix ans.

(1) On en voit le signe dans un détournement récent : un couturier renommé, "déprimé" par ses déboires conjugaux, avait détourné un avion par dépit.

(2) Voir J. Baudrillard, A l'ombre des majorités silencieuses, Paris: A l'imprimerie Quotidienne, Cahiers quatre d'Utopie, pp. 72 à 85.

qu'ils sont les victimes prédestinées du terrorisme". Les victimes du terrorisme figurent en belle place dans le journal, parce que, virtuellement, chaque lecteur en est une.

Or le terrorisme, parce qu'il fait des victimes indifférenciées, comme le remarque Baudrillard, rejoint le cataclysme "naturel" qui a toujours été une source de grands faits divers, des tremblements de terre aux épidémies. Et si on envisage cette autre source de faits divers que sont les grandes défaillances technologiques, on s'aperçoit que ces accidents, comme les catastrophes naturelles, provoquent des "situations terroristes" : si le black out de New York en 1965 ou la gigantesque panne d'électricité en France de 1979 n'ont pas donné lieu à un grand bouleversement social (à l'exception du "baby-boom" new-yorkais), en revanche, le dernier black out de New-York (1977) et le dernier séisme du Sud de l'Italie (1980) ont produit le même trouble dans l'équilibre de la société, le même suspens de l'ordre. Ainsi la catastrophe naturelle paraît incarner la "fin du social" selon le mot de Baudrillard, comme la défaillance technologique, comme le terrorisme.

Dans ces "accidents" considérables, le fait divers montre, sous sa forme extrême, la fonction "contestatrice" qu'il comporte toujours : il représente toujours, plus ou moins, une négation de l'ordre social, il manifeste un bouleversement toujours possible de l'équilibre de la société, soit d'une façon limitée comme dans les cambriolages de l'été ou les rixes du samedi soir, soit d'une façon cataclysmique et apocalyptique comme dans les grandes catastrophes naturelles (séisme, éruption volcanique), les grandes défaillances (black out, rupture de barrage), ou dans l'attentat terroriste.

L'ordre social est mis en cause par la moindre des perturbations qui indiquent les forces de désagrégation du corps social. C'est dans cette perspective que nous pouvons souligner le fonctionnement de ce que le fait divers appelle un "monstre". A la définition de petit Larousse ("personne tout à fait dénaturée") nous préférons celle plus explicite, de G. Auclair "Il y a monstre quand la violation des règles humaines équivaut pour la conscience commune à la violation des lois naturelles" (1). Une mère laisse mourir de faim ses enfants enfermés dans un appartement (2) : c'est un monstre; Landru était un monstre, et Violette Nozières (dont les journaux négligeaient de rapporter que son père abusait d'elle), et le curé d'Uruffe, et Patrick Henry, etc. Le monstre défie le sens, comme les catastrophes dont nous parlions, mais il est encore plus inquiétant, plus angoissant, parce qu'il a le visage de n'importe qui. Le monstre est une énigme parce qu'il est virtuellement l'énigme de chacun. Tout comme la catastrophe naturelle défie la représentation (ce précisément pourquoi on parle à son sujet de "fatalité"), le monstre représente ce qui, pour chacun, est irreprésentable. Le monstre a pensé ce qui paraissait impensable, il a fait ce qui semblait impossible.

Le monstre pourtant ne fait pas événement comme apparemment a pu le faire le régicide Damiens, parce que précisément, le fait divers l'appelle "monstre", et conjure ainsi l'effondrement des

(1) G. Auclair, Le Mana Quotidien, o.c. p.108.

(2) La "monstruosité" est évidemment liée à un certain état de la société : de nos jours par exemple, tout infanticide est monstrueux, mais il ne paraissait pas l'être au siècle dernier. cf. L. Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle, Paris, Plon, 1959.

représentations. L'épithète "monstrueux", et ses équivalents, rejoint ainsi les épithètes "dramatique, tragique, merveilleux ou providentiel" dont nous parlions plus haut : le fait divers s'empresse de qualifier, de définir, pour que le sens soit assuré, et clos.

On voit pourtant le rôle de contestation sociale du fait divers au fait qu'il provoque, dans le journal, un environnement discursif de ce qui le constitue. "Discussions entre automobilistes : un mort" ; "un travailleur immigré meurt asphyxié dans sa chambre" etc. : de multiples faits divers de ce type déclenchent dans le journal une expansion d'informations diverses (enquêtes, reportages, rappels) qui montrent que le fait divers permet à l'occasion de polariser l'attention autour d'un fait social déterminé : on remarquera ainsi qu'un fait divers va rarement seul, il en "déclenche" d'autres au contenu proche, ce qui montre à l'évidence que le "fait" social dont il est question n'apparaît dans l'opinion que dans la production de ce discours. Au cours de l'été 1981, par exemple, la banlieue lyonnaise attirait les "fait-diversiers" par une agitation persistante : il ne se passait pas de nuit sans "rodéo" d'automobiles volées sur les vastes parkings des cités dortoirs, et, au total, 145 véhicules furent incendiés par des "bandes" de "loubarde", fort jeunes pour la plupart, fort peu gangsters, mais très en mal d'emploi et de distraction. L'attitude de la presse régionale fut à cette occasion très symptomatique : les premiers jours (environ une semaine), ces journaux publiaient des photographies spectaculaires de véhicules incendiés ; c'était en passe de devenir "le" fait divers de ce début de juillet. Mais, très vite, en quelques jours, et alors que la presse nationale s'empressait d'accourir sur les lieux et de prendre le relais, les journalistes lyonnais, qui avaient tôt fait de rencontrer les jeunes

en question, et tous les habitants de ces quartiers animés, cessaient de voir le spectacle (le rodéo en est un) pour développer, inlassablement pendant tout l'été, les diverses faces du problème "social" que l'agitation révélait (1). Le "fait divers" était systématiquement dédramatisé pour qu'apparaisse plus nettement le "mal social" qui produisait ces incidents. Il est intéressant de voir en cette occurrence, que, excepté les reportages de N. Baud, dans Le Monde, la presse nationale mettait près de deux mois à tenir le langage que la presse régionale avait adopté au bout d'une semaine. On voit aussi, dans ce fait divers qui dura tout l'été, l'ambiguïté de la presse : alors que, au début du mois de septembre, toute la presse quotidienne, qui signalait encore par des brèves les incidents les plus importants, mettait essentiellement l'accent sur les travaux des municipalités (réaménagement des immeubles et des lieux de loisir par exemple), deux photographes indépendants, travaillant pour Paris-Match, étaient interpellés le 19 Septembre "sur la foi de témoins assurant que les photographes avaient incité les jeunes à brûler une voiture pour réaliser une photo "vécue" ("Libération 22.9) : peu importe, à la limite, que la photo soit truquée ou non ; elle est une forme de la production du "sensational" par laquelle tous les journaux avaient commencé. (2)

(1) Il n'avait pas fallu longtemps aux journalistes pour comprendre que : 1) il n'y avait pas forcément un parallélisme rigoureux entre les "rodéos" et les incendies des véhicules, 2) que l'épidémie d'incendies laissait supposer que c'était un bon moyen d'utiliser les compagnies d'assurance, à partir du moment où il était "établi" que les "loubards" en brûlaient toutes les nuits, 3) que cette "publicité" nuisait sensiblement aux efforts entrepris pour apporter des solutions rapides et durables.

(2) Il y a peu de photos truquées dans la presse parce qu'elle n'en a pas besoin : le cadrage, la lumière et l'angle retenu suffisent (cf. supra). Mais l'histoire récente de la presse contient de savoureux trucages : on se souvient encore, dans les salles de rédaction...

Le fait divers fonctionne comme révélateur d'un fait social : le journal peut le transformer en question sociale, juridique, politique, ou économique (il suffit de penser à l'évolution, considérable depuis vingt ans, du comportement à l'égard des avortements, des viols, des "marchands de sommeil", ou du travail clandestin) ; mais le journal ne peut s'empêcher de produire des signes à consommer tels quels : le sensationnel, le spectaculaire ne font que répondre à l'avidité de signes du "réel".

6 - Le fait divers est un récit "poétique".

Bien qu'apparemment constitué d'éléments totalement disparates comme on a vu, le fait divers est toujours organisé à la manière d'un récit, avec ses antécédents et ses conséquences, et c'est pour cela aussi qu'il apparaît toujours comme une information complète. "Dès lors que l'événement est rapporté, écrit J.Gritti, le vécu se transforme en représenté, le donné événementiel est appréhendé selon les "catégories" du récit" (1). Cette mise en récit se produit dès la collecte des nouvelles, on le voit dans les dépêches d'agence où le fait divers est toujours, et dès le début, un récit. C'est aussi ce pourquoi le fait divers entretient un rapport aussi particulier avec la causalité parce que le récit, constitué par

... de ce "montage" particulièrement réussi, où on voyait, dans une phase particulièrement difficile de la décolonisation du Congo Belge, un noir gigantesque poursuivant une religieuse ; Life avait dû reconnaître qu'il l'avait publié "de bonne foi" : c'est tout dire sur la représentation que ce périodique se faisait de l'indépendance africaine. Sur les photos "truquées", voir un très étonnant "témoignage sur les photos reconstituées des nuits lyonnaises" dans Libération, 23.9.81.

(1) J.Gritti. "Un récit de presse : la mort d'un grand homme" in Communications, n°8, Paris: Seuil, 1966, p.94 sq.

une suite de séquences, ne peut s'empêcher de voir dans la succession des actions une relation de causes à effets. Que le fait divers soit achevé en un seul jour ou qu'il se poursuive sur une longue période ne change rien à cette structure essentielle ; J.Gritti a montré comment les journaux organisaient la longue agonie de Jean XXIII en une suite de séquences où les phases de rémission et d'aggravation sont autant de séquences du récit de la lutte contre la mort. Ce sont, en fin de compte, les caractéristiques du récit qui permettent de préciser le fonctionnement et la nature du fait divers.

D'abord, devrait-on dire non sans quelque paradoxe, le récit a une fin (1), car c'est la fin qui lui donne son sens. Si on définit le récit comme le passage, au moyen d'une action, d'un état à un autre état, on s'aperçoit que c'est bien l'état final qui en fournit le sens, puisque c'est lui, qui, par exemple, transforme la tentative en réussite ou en échec. C'est aussi parce que le fait divers possède une fin, et une seule, qu'il est "rassurant". S'il n'en possédait pas, ou si plusieurs fins étaient possibles, le fait divers serait terriblement inquiétant : toute la force de désorganisation qu'il contient resterait suspendue comme une menace actuelle, alors que sa fin le maintient dans l'état d'une menace virtuelle. Le lecteur du fait divers peut, à cause de cette fin, jouir de l'émotion qu'il procure, en étant certain que le plus horrible des méfaits, la plus effrayante des aventures, a une fin (2). Pour nous, donc, c'est la fin

(1) C'est aussi ce qui le sépare radicalement de l'événement : l'événement est proprement sans fin, parce qu'on ne peut mesurer ses conséquences et que c'est là, justement, ce qui le constitue en événement.

(2) Par là aussi, le fait divers se rapproche du roman policier.

du récit qui interdit au fait divers d'être davantage qu'une trace rassurante du désordre dont il porte le germe. C'est aussi pour cela que le fait divers peut être consommé comme signe du réel : il le représente, en toute tranquillité.

Parce qu'il est un récit, le fait divers organise le temps, organise l'espace, distribue des rôles. L'organisation du temps repose tout simplement sur la mise en séquence du déroulement chronologique des "faits", avec toute les possibilités des choix alternatifs et des "débrayages" où s'insèrent les descriptions : le terroriste libérera-t-il les otages, le gangster en fuite sera-t-il rattrapé par les policiers qui le poursuivent ? Le fait divers réorganise cela pour le lecteur, en étant conscient, comme tout roman, que le "leurre" est indispensable à l'intérêt, même si, dès le début, on connaît la fin. L'organisation de l'espace est moins repérable dans ses artifices parce que la précision topologique, la dénomination de bâtiments, de rues, et de villes connues fournit un "effet de réel" encore plus assuré que la succession chronologique ; pourtant, il n'est pas un hold-up ou une prise d'otage où l'opposition entre le "dedans" et le "dehors" ne soit instantanément signifiante. Il est des faits divers de lieux clos, comme il en est de lieux ouverts, si bien que l'organisation de l'espace est la construction d'un décor qui, pour reprendre le mot de G.Durand (1) est toujours plus ou moins "mythique" : "La cité Saint Jean, lit-on dans Libération, est trop vieille pour avoir profité

(1) G.Durand, Le décor mythique de la Chartreuse de Parme Paris, J.Corti.

des belles années de l'urbanisme. Elle étale ses petits immeubles couleur d'orage de long de l'« autoroute Paris-Marseille ». Le décor est planté, l'action peut commencer ; mais on sait déjà qu'entre ce qui passe (sur la route) et ce qui reste à l'écart, entassé et rabougri, il y a toute la distance de deux univers irréductiblement séparés. En outre, notre culture dote les lieux de significations culturellement situées : la ville peut être un lieu homogène, jusque dans son agitation constante ; elle est bien plus souvent un lieu fortement dysphorique, celui de l'anonymat et de la trépidation. La campagne en revanche comme lieu de résidence secondaire, est calme et maternante ; mais elle recèle aussi la violence passionnelle des personnages de La Terre. Si bien que le fait divers tire aussi son sens du décor qui, précisément, le signifie : un meurtre en altitude apparaîtra comme plus étrange que la chute d'un alpiniste, et les querelles de paysans conservent quelque trace des personnages de Balzac ou de Zola.

Car les personnages aussi sont construits par le récit. Voici le meneur d'un Comité de Défense, par exemple, vu par Libération : "c'est un homme adolescent au visage livide. Il ne sourit jamais comme s'il était préoccupé par un grand malheur trop lourd pour sa fragilité" ; et sa fille : "la gamine est apparue en robe rose, un visage lourd impassible sous une permanente serrée". L'acteur du fait divers est toujours le personnage d'un drame et comme la plupart des faits divers mettent en jeu des personnages variés, on y trouve toute une constellation, avec des personnages principaux, des personnages secondaires, et jusqu'aux figurants (la foule ne manque jamais dans les poursuites de gangsters en pleine ville)(1).

(1) Il y a une autre caractéristique du récit de presse pour laquelle le fait divers n'apporte qu'assez peu d'éléments originaux, c'est le jeu, qu'on devrait dire

Mais le fait divers n'est jamais seulement un récit, parce que tout ce que nous venons de dire vaut pour mille et une autres formes différentes du discours de la presse. Le charme du fait divers, et sa spécificité, est de combiner les caractères du récit et un certain nombre de traits du discours poétique. "La blonde incendiaire mettait le feu à ses amants". L'effet de surprise d'un tel titre vient de ce qu'il repose sur l'articulation linguistique que Jacobson a décrite comme spécifique du langage poétique : "la fonction poétique projette le principe d'équivalence de l'axe de la sélection sur l'axe de la combinaison". De la conjonction entre l'épithète métaphorique ("blonde incendiaire") et le verbe choisi pour désigner l'activité de la pyromane criminelle, naît la surprise et le bonheur du fait divers. Même chose pour ce fait divers où on apprend que l'employé de la Caisse d'Epargne était l'instigateur du hold-up de son lieu de travail : "L'écureuil avait les dents trop longues" (Le Matin), etc. Le "bon" titre du fait divers repose toujours sur ce même principe : "l'équivalence est promue au rang de procédé constitutif de la séquence. En poésie, chaque syllabe est mise en

.... "méta-narratif", entre le narrateur et les sources d'information. La source d'information (cf. supra) détient le code et constitue une médiation entre le narrateur-journaliste et le contexte de l'information. Le rôle et la fonction du narrateur peuvent donc se manifester et s'analyser, par la position qu'il prend par rapport aux sources de l'information. Le narrateur du fait divers, sous ce point de vue, se rapproche du narrateur de tous les reportages dans la mesure où, très fréquemment, la source de l'information est un des personnages de l'énoncé.

rapport d'équivalence avec toutes les autres syllabes de la même séquence ; tout accent de mot est censé être égal à tout autre accent de mot, etc".(1) Ainsi s'expliquent les calembours, jeux de mots, dont les faits divers sont truffés : "On ne badine pas avec la mer" (Libération). "Quand M.Icart tombe du ciel" (Le Monde), ou, beaucoup plus platement, l'inévitable "auto contre moto" qui relève du même principe, strictement, quoique facilement, poétique.

On peut envisager de la même façon l'ensemble des traits métaphoriques dont le fait divers fourmille : on retiendra par exemple le fait que les traits du visage sont dotés d'une valeur métaphorique à l'instar de la plus éculée des phrénologies ; ou bien ce sera l'effet du nom sur la personnalité, etc. C'est peut-être aller bien vite, ou trop loin, que de parler, au sujet du fait divers, de "pensée naïve", ou de "pensée magique", comme fait G.Auclair, parce qu'il n'y a rien là dedans qui soit étranger à l'activité linguistique du journaliste ; et le journaliste, n'en doutons pas, n'est ni naïf, ni pris au piège des plus vieux mythes ; c'est la métaphore, choisie par le journaliste, qui relie l'apparence physique d'un personnage et le sort qui lui échoue, c'est la phrase du journaliste qui relie le nom "propre" de l'individu et la forme d'un accident (2).

Il y a encore autre chose dans la métaphorisation du fait divers, qui l'apparente au rêve, il présente à la fois des formes de déplacement et de

(1)R.Jacobson, Essais de linguistique générale, Paris : éd. de Minuit, Coll. Points, 1970, p.220.

(2)Voir E.Véron, "le Hibou", o.c. qui analyse les retouches effectuées sur les clichés d'une photographie pour qu'un inculpé acquière des traits plus proches du singulier oiseau de nuit.

condensation dont nous savons qu'ils articulent les rêves (1). Si bien que le fait divers frappe le lecteur parce que ces mécanismes favorisent à la fois l'identification et le symbolisme. C'est la langue qui les produit, sans doute, mais justement, c'est là que réside la poésie du fait divers. On pourrait d'ailleurs se demander si le développement (quantitatif) du fait divers dans la presse ne répond pas d'une certaine façon à l'écrasement de l'imagination individuelle sous la production de fantasmes stéréotypés : le fait divers fait plus sûrement rêver que la publicité.

La dimension "poétique" du fait divers est aussi ce qui permet de comprendre la place, dans ce vaste ensemble, de tous les "petits" faits divers qui peuplent les colonnes des pages "locales" : on y voit peu de grands crimes (réservés aux informations générales) mais beaucoup de bizarreries, d'événements cocasses ou saugrenus. Plus haut, nous signalions la référence au Destin comme le moyen de combler un écart apparemment insurmontable ; il faut dire aussi que la pomme de terre monstrueuse, la pêche miraculeuse, l'élevage invraisemblable sont des "pieds de nez" au même destin. Car le fait divers est bi-frons, comme un moderne Janus : d'une part il est effrayant, inquiétant pour l'ordre social et la conscience de chacun, et de l'autre, il est rieur, ironique, à l'affût de la moindre

(1) Le plus illustre sans doute est celui dont Camus fit le sujet du Malentendu : une mère (ou un père) aubergiste tue pour le voler un fils revenu de guerre ou d'exil. Ce fait divers où JP.Seguin voit "l'illustration d'un thème atemporel et universel" ("Nature et commerce des feuilles d'actualité en Angleterre au XIXe siècle", in Études de presse, vol XII, n°22-23, 1960) est à l'évidence lié à un fantasme de "mauvaise mère". Ou bien, pour prendre un exemple fréquent depuis quelques années, le jeune skieur qui reste accroché par son vêtement à la perche d'un télésiège et demeure suspendu....

cocasserie, de la moindre curiosité du hasard.

Le fait divers enfin possède une mémoire. Landru appartient à cette mémoire aussi sûrement que le Tartuffe ou l'Avare à la littérature, et il est curieux de constater que le discours du fait divers fourmille de rappels d'histoires devenues légendaires où, dans un flou étrange, la "véritable histoire" d'anciens faits divers se confond avec la littérature. Les titres de multiples faits divers font référence aux grandes oeuvres du patrimoine culturel, comme aux films et romans à succès. Au cours de la même semaine, par exemple, on trouve : "La chute d'un ange vagabond" (Le Monde), "L'honneur perdu du CRS Ruccioni" (id.), "L'honneur perdu du commandant de l'armée de l'air" (Humanité). A l'horizon du fait divers, Lamartine et Fassbinder se rejoignent, dans une sorte de conservatoire immense et un peu flou ; car qui se souvient encore de Jocelyn ? Qu'il y ait là un appel à la complicité du lecteur, une demande de connivence appuyée, cela est certain, mais pourquoi donc parlera-t-on aussi bien du "nouveau Landru" que de tous les avatars de Don Juan ? D'une certaine façon, le fait divers fascine parce qu'il produit parfois des "types" qui rejoignent, dans la mémoire d'un peuple, les fictions des plus mémorables. Il y a tout de même une différence majeure entre mille et une suicidées et Emma Bovary, entre le mari jaloux et Othello, entre le séducteur de bazar et Don Juan, c'est que les premiers ont besoin des seconds pour devenir signifiants.

... entre ciel et terre avant d'être tout doucement redescendu vers le sol est un cauchemar de lévitation qui finirait bien. etc.

Et c'est un peu la grande déception du fait divers que d'y trouver au fond un sens plus pauvre que les modèles auxquels il se réfère. Sous ce point de vue, le fait divers semble n'être souvent qu'un pléonasme, et c'est peut-être aussi son sens : dire que l'humanité connaît toujours les mêmes conflits et les mêmes drames dont la littérature a fourni les modèles exemplaires. C'est en cela aussi que le fait divers est "rassurant" : il répète.

Au fond, le fait divers est confronté à trois tentations : l'anecdote, la contestation, et la poésie. Le discours poétique est le plus séduisant parce que les mots y jouent avec le hasard ; il est l'étonnement, la surprise, le plaisir aussi. Mais il est, dans une certaine mesure, contradictoire avec la fonction "informative" du journal, et le contenu du fait divers, trop grave, l'interdit souvent : on peut rire d'un suicide raté, rarement d'un accident mortel (1). La tentation est grande de jouer avec les bizarreries de l'actualité, mais le journaliste le plus naïf sait bien que dans tout fait divers, il y a une violence larvée ou déployée, un drame latent ou un conflit ouvert. Il reste que ce travail "poétique"

(1) Cf. le scandale qu'avait provoqué le titre de Charlie Hebdo à la mort du Général de Gaulle : "Bal tragique à Colombey : un mort".

est un jeu sur les stéréotypes langagiers et que ces stéréotypes sont culturels : la "blonde incendiaire" appartient à Hollywood, non à l'Italie de Fellini ou de Pasolini.

Conscient de ce que le fait divers révèle des faits sociaux inaperçus, le journaliste est tenté de la rendre "problématique". On sait que le fait divers sélectionne considérablement ; par exemple, s'il y a en France environ vingt fois plus de suicides (8000 par an, soit un par heure) (1) que d'homicides, le fait divers, lui, préfère l'homicide ; et pourtant, de temps à autre, le fait divers relate le suicide d'un vieillard dans un hospice, d'un adolescent, d'un chômeur qui tout à coup, appellent l'attention sur toute une catégorie de la population : il fonctionne alors comme le révélateur d'un "problème" social. Mais le fait divers ne peut véritablement apporter un regard critique sur la société : il crée une énigme, à la limite un scandale, mais dès qu'un "problème" est soulevé, il devient l'objet d'autres discours, dans d'autres parties du journal. Il aura été du moins ce "révélateur"-là. Car la tentation critique est quasiment vouée à l'échec pour deux raisons : la particularité de chaque fait divers d'abord, conduit quasi infailliblement à masquer la généralité du fait social derrière le pittoresque d'une situation particulière ; et le journaliste ne peut éviter de mettre l'accent sur la particularité, car c'est l'intérêt même du fait divers de paraître toujours original. La seconde raison, plus "sémiotique", est que le fait divers doit sa vigueur à son "réalisme" ; or le "réalisme", on le sait depuis plus d'un siècle, n'a pas pour effet de reproduire

(1) Cf. J. Vernet : "Un suicide à l'heure" in Etudes, oct. 1965.

de "réel", bien au contraire : il le masque en produisant une fiction.

La troisième et dernière tentation repose sur ce qui paraît comme la banalité du destin, l'accident particulier. Plus ou moins spectaculaire, il constitue l'écrasante majorité des faits divers de la presse écrite (1) : des cambriolages quotidiens à l'"impensable explosion du C.E.S", il est à la fois anecdotique et tranquilisant. Le retour de chaque week-end, les premiers gels, les premiers brouillards apportent leur lot régulier d'accidents mortels ou de carambolages impressionnants ; les premiers froids entraînent les premières asphyxies ; l'été apporte les noyades et les chutes en montagne etc. Il n'est pas jusqu'au bricolage amateur qui n'apporte son lot de faits divers : "décapité par sa tronçonneuse" ; "la tondeuse à gazon lui sectionne deux orteils". D'une certaine façon, toute la vie quotidienne et tous les rapports sociaux donnent matière à des faits divers qui sont ainsi comme une menace constante pour toute quiétude, mais une menace imprécise en même temps que rassurante parce que le savoir y est toujours à la fois complet et incertain : "la causalité du fait divers est sans cesse soumise à la tentation de la coïncidence, la coïncidence y est sans cesse fascinée par l'ordre de la causalité" (2).

(1) La presse radiophonique ou télévisée ne les traite pas différemment, mais, faute de place, sans doute, en contient beaucoup moins ; en outre, l'information radio-télévisée est totalement hermétique à la "poésie" du fait divers, qui semble irréductiblement liée au mot écrit.

(2) R. Barthes, Essais critiques, o.c.

Le fait divers amuse et inquiète; il apprend à voir et il fait rêver. Plus que toute autre partie du journal, il est proche de la littérature parce que, comme dans la littérature, le savoir y est posé et déçu, le sens pourtant marqué y reste en suspens : le fait divers, comme le roman (1), ne repose pas sur un sens, mais sur le procès du sens, sur la signification. Il paraît bien avoir une fonction culturelle précise dont témoigne sa persistance constante depuis la naissance de la presse populaire à grand tirage, dont R. Barthes nous paraît donner une définition possible : "son rôle est vraisemblablement de préserver au sein de la société contemporaine l'ambiguïté du rationnel et de l'irrationnel, de l'intelligible et de l'insondable". Le fait divers est constitué de signes au signifié incertain, et si notre société s'y reconnaît aussi bien, c'est parce qu'elle y retrouve d'abord les signes qu'elle produit.

(1) Qu'il soit souvent un mauvais roman ne change rien à ce fait.

Troisième Chapitre

La Mise en récit

Toute information se présente comme un savoir sur les choses :

- "les rapports franco-israéliens continuent de se dégrader"
- "M. Mauroy compte sur toutes les catégories sociales pour soutenir sa politique des prix et des revenus".

Mais ce type d'assertion, à y bien regarder, n'est que le terme d'un parcours narratif : non pas un jugement sur les choses, mais la sanction qui achève un programme narratif ou une séquence d'un programme plus vaste. Ce jugement n'est que l'affirmation du résultat d'un certain nombre d'actions, l'effet d'une transformation, bref un moment d'un récit.(1)

Car le journal ne cesse de raconter, de "réciter", et pas seulement dans la présentation d'un fait divers ou le compte rendu d'une rencontre sportive. Il réorganise le donné événementiel de l'actualité en programmes narratifs où les acteurs de l'actualité sont dotés des modalités et des fonctions narratives qui caractérisent les personnages d'un récit, où ces acteurs incarnent des thèmes et des figures propres aux personnages de fiction, thèmes et figures qui assurent la cohérence sémantique de l'énoncé narratif.

Dans tous les articles qui présentent une information sur un fait ponctuel, le caractère narratif est relativement apparent parce que le déroulement

(1) Ce chapitre constitue une version remaniée de "statut du personnage et fonctionnement du récit de presse" in Stratégie de la Presse et du Droit, Lyon, PUF, 1979, pp.85-117.

chronologique du fait rapporté sert de fil conducteur à la relation qui en est faite : la seule succession temporelle suffit alors à constituer l'armature du récit ; on peut seulement signaler que, hormis le fait divers et la rencontre sportive, l'accent est fréquemment porté moins sur le déroulement narratif lui-même que sur les résultats de la transformation opérée, si bien que l'actualité apparaît comme la succession des séquences d'un long récit : le fait d'actualité apparaît comme un état particulier et temporaire qui résulte d'une action et en prépare une autre, ultérieure. Ainsi on pourrait lire le compte rendu de l'action d'un gouvernement ou de l'opposition comme une suite de séquences d'un programme plus vaste où le journal, selon ses choix, voit la confirmation de la justesse du vouloir-faire de l'un ou de l'autre, ou la confirmation de son pouvoir-faire.

Nous pensons que le journal va plus loin encore et qu'il tend à produire toute les représentations qu'il construit sur le mode narratif. Ce serait, pour nous, une de ses caractéristiques essentielles : il articule les actions des personnes comme les fonctions narratives ("actantielles" dirait Greimas) de personnages, et leur qualification comme les figures de thèmes plus vastes dont l'inventaire sans doute permettrait de définir l'idéologie particulière d'un journal donné : en effet, si tous les journaux nous paraissent donner aux acteurs de la réalité des fonctions narratives repérables, il ne fait pas de doute pour nous que les figures ne sont que, dans de rares exceptions, totalement identiques : la structure est commune, ce qui nous autorise à parler d'un ou du discours de la presse, mais le "niveau figuratif" comporte de grandes différences : on a vu très récemment, dans le conflit des îles Malouines que les soldats anglais pouvaient apparaître comme

"impérialistes" ou au contraire défendre les intérêts de la patrie ou les valeurs du Droit. Cela ne change rien à la structure, mais modifie évidemment l'investissement axiologique (donc idéologique)(1) d'un journal donné.

La conjonction entre l' "information" et la forme narrative nous semble d'ailleurs absolument fondatrice du discours de la presse (de la volonté d'informer). Nous en voyons une justification a priori dans l'appendice qu'ajoutait Spinoza aux Principes de la Philosophie lorsqu'il remarquait qu'au premier degré de la connaissance "la première signification de Vrai et Faux semble avoir tiré son origine des récits" ; puisqu'on dit "vrai un récit quand le fait raconté était réellement arrivé ; faux quand le fait raconté n'était arrivé nulle part". Notre propos évident, n'est pas de voir, à la suite de Spinoza, comment, à partir de là, s'est construite l'opposition entre l'idée fausse et l'idée vraie, mais on doit souligner, d'après JP. Faye, que c'est par "la pratique du récit" que se constituent "les éléments fondamentaux de la logique dans le discours". (2)

(1) Pour en donner une définition sémiotiquement acceptable, on pourrait dire que l'axiologie est constituée par l'ensemble du système de valeurs (morales, logiques, esthétiques). L'axiologie constitue donc le mode d'existence paradigmatique de ces valeurs, alors que l'idéologie est constituée par leur organisation syntagmatique et actantielle. D'une autre façon on peut dire que les valeurs qui composent une axiologie sont virtuelles et résultent de l'articulation de l'univers sémantique collectif. "Une idéologie peut se définir comme une structure actantielle qui actualise les valeurs qu'elle sélectionne à l'intérieur des systèmes axiologiques". Greimas et Courtès, Sémiologie, o.c. p.179.

(2) JP. Faye, Théorie du récit, coll. Savoir, Paris : Hermann, 1972, p.14.

C'est ce que nous voudrions montrer en examinant un cas particulier où toute la presse a transformé un fait - un procès - en un récit, et où, de surcroît, toute la presse a construit le même récit, ce qui pourrait laisser croire qu'il y avait unanimité dans l'opinion nationale au sujet de l'enjeu de ce procès, ou de ses enjeux, plutôt, car on va voir que, justement, c'est l'originalité de la presse que d'en construire un enjeu spécifique.

A la clôture du procès de Marie-Claire Chevalier (1), au tribunal pour enfants de Bobigny, en 1972, l'ensemble de la presse française a salué dans la relaxe de Marie-Claire et la condamnation légère de ses complices une victoire des opposants à la loi de 1920 et un virage important de la magistrature dans l'application de cette loi. Pourtant, si changement il y eut, et il est évident que quelque chose changeait ces jours-là, le discours de l'institution judiciaire, pas plus que le discours de l'institution médicale, ne portaient alors la trace d'une évolution dans le fonctionnement de ces deux institutions,

(1) Marie-Claire Chevalier, inculpée pour avortement, fut relaxée par le tribunal de Bobigny. Le procès marque le fin de la période d'application de la "loi de 1920" (ancien art. 317 du Code pénal) et prépare pour l'opinion la modification introduite par la loi de 1975 (dite loi Veil) puis le loi de 1980. Le défenseur de Marie-Claire, Gisèle Halimi, a expliqué ce qui, pour elle, en était l'enjeu dans La Cause des Femmes, Grasset, livre de Poche, Paris, 1977. Et l'association "Choisir" en a rapporté les débats, dans Avortement : une loi en procès, Paris: Gallimard, Coll. Idées, 1973.

au demeurant les plus impliquées dans l'affaire en question : la presse judiciaire, oubliant le procès de Marie-Claire, publiait celui des complices en insistant sur la parfaite correction (au regard de la loi) du jugement rendu ; la loi avait été appliquée, bel et bien, et les trois moyens majeurs de la défense (sur l'exception tirée du caractère injuste de la loi, en particulier) avaient été fort clairement rejetés par les magistrats (1). A la même époque, le blâme infligé au Professeur M^llliez par le Conseil de l'Ordre des Médecins montrait assez clairement que l'institution médicale n'entendait pas céder d'un pouce sur ses prérogatives ni modifier sa déontologie (2). Que signifie alors le fait que toute la presse voyait là un "virage" essentiel ?

La presse fait comme si tout le monde parlait, à peu près, de la même chose, et en particulier, du même changement. Cet unanimité apparent semble indiquer que la presse se développe dans un espace propre, constituant comme une sphère autonome où les discours des divers corps sociaux se croisent ou se conjuguent.

(1) Voir Gazette du Palais, 1972 (2e sem.) pp.890-892.

(2) Voir E.Serverin ("Contraception et avortement dans la presse juridique" in Stratégies de la presse et du Droit, o.c. p.25 à 83) pour la presse juridique et judiciaire, et Ph.Lucas, "l'avenir d'une illusion. La Presse médicale, la contraception et l'avortement" ; "La médecine et les médecins. Le champ contrarié de l'intervention médicale dans le discours du Conseil de l'Ordre des médecins" ; "Le langage de la responsabilité et le langage de la nécessité dans le discours du Conseil national de l'Ordre des médecins sur la contraception et l'avortement", Dactyl. ATBA. 1547. CNRS.

En somme, la presse effectuerait une synthèse imaginaire entre les corps sociaux, synthèse constituée par les signes des media, et effectuée sur un mode spectaculaire (1).

Loin de nous livrer la "réalité", et d'autant moins ici que le procès se déroulait à huis-clos, les media n'offrent qu'un ensemble de signes dont nous nous proposons de lire l'organisation. En effet, ces signes donnent "l'illusion" de nous rapprocher de l'événement, et utilisent même un certain nombre de procédures qui en présentent comme la caution (photographies et citations, par exemple). Ce n'est là, comme le dit Baudrillard, ni ignorance, ni tromperie, mais plutôt quelque chose comme une "méconnaissance" ; l'événement est donné à lire, immédiatement, comme le référent, et non comme le signifié, forcément organisé, de ces signes, ce qu'il est pourtant. Ainsi, par exemple, la décision de relaxe, qui constitue l'essentiel de nombreux titres, trouve là sa fonction.

A cet "effet de réel", il convient d'ajouter un "effet d'objectivité", produit par la mise en rapport de ce "réel" avec le jugement du sujet de l'énonciation ; la "réalité" de la relaxe sert ici de bien-fondé au jugement du journaliste : la loi de 1920 est morte. Le jugement tire alors son "objectivité", son évidence, du rapport qu'il entretient avec la description de l'événement, c'est à dire de la mise en scène qu'il en fait, de l'organisation du récit (2).

(1) "D'une certaine façon, la consommation généralisée d'images, de faits, d'informations, vise à conjurer le réel dans les signes du réel, à conjurer l'histoire dans les signes du changement, etc." J. Baudrillard, La Société de consommation, o.c. p.30 sq.

(2) Voir R. Barthes : "l'effet de réel" in Communications n°11, 1968, p.84 sq; D. Maldidier et R. Robin, "Du spectacle au meurtre de l'événement" in Pratiques, n°12, 1977; pp.21-65.

A Bobigny, il s'agit d'un procès, ce qui facilite une telle analyse puisque l'objet se présente "naturellement" comme dramatique et spectaculaire et qu'il invite par son fonctionnement même à distribuer des rôles clairs (juge, victime, coupable...) où doit pouvoir se lire l'organisation de signes spécifiques, définis et hiérarchisés dans l'espace du journal.

Cela dit, le récit de presse ne peut être n'importe quel récit : à Bobigny, il y eu réellement deux procès, dont le déroulement et l'issue échappaient entièrement au pouvoir du journal. Une double série de contraintes pèsent alors sur le récit :

- le journaliste ne peut inventer aucun personnage, ni aucun épisode, il ne peut que choisir dans un corpus constitué en dehors de lui,
- le procès comporte sa propre logique, et, s'agissant ici d'un procès pour mineur, le journal ne pouvait par exemple ni nommer l'inculpée, ni la montrer, ni raconter les débats (huis-clos), etc.

D'autre part, la nature et l'issue de ce procès posent deux questions fondamentales :

- 1 - Comment se fait-il qu'un inculpé, convaincu du délit pour lequel il comparait, puisse être relaxé, à la satisfaction générale ? Cette question suppose un renversement du discours sur le délit et sur l'ordre social que maintient la loi. On ne peut y répondre sans analyser la représentation que les journaux élaborent du délit et du procès, des personnages et de leur rôle.
- 2 - S'agissant d'une affaire d'avortement qui, à cette date, est le lieu d'un débat idéologique très vif, marqué dans le discours par les oppositions irréductibles de la vie et de la mort d'une part, de la libération et

de l'aliénation d'autre part, on pourrait attendre que les journaux reflètent l'antagonisme des choix idéologiques, d'autant plus que la transgression de l'ordre légal ne fait aucun doute. Or, il n'en est rien, et si on affirme sans cesse qu'un débat (national toujours, et, selon les cas, parlementaire, juridique, médical...) doit avoir lieu, c'est toujours pour ailleurs, ou pour plus tard. Dans cette affaire, on n'affirme communément que la nécessité, puis la preuve, d'un changement.

Or, le changement pour le journal ne peut être le même que le changement juridique (puisqu'il n'y en a pas eu, du moins alors). S'il y a eu changement social, on doit en trouver des traces dans le fait que le journal distribue les rôles dans un espace moral (culturel) nouveau, ou qu'il les distribue autrement dans cet espace inchangé. Il convient donc d'examiner d'abord le fonctionnement des personnages, première étape de l'enquête où on considèrera les textes journalistiques contemporains du premier procès (11, 12, 13 et 14 octobre) (1) comme constituant le premier corpus de l' "affaire Marie-Claire". Cela permettra de définir les signes constitutifs des personnages et la distribution des rôles.

Cela ne va pas sans quelques questions de méthode : faut-il par exemple circonscrire et traiter différemment un "personnage-signe" (le MLF tel qu'il figure au paradigme des organisations militantes par exemple, ou G.Halimi dans quelque futur Larousse),

(1) Voir J.Gouazé, "L'énonciation des titres", o.c. pour l'ensemble des titres des deux procès.

"un personnage en énoncé non journalistique" (c'est le cas de presque toutes les citations dans cette affaire), et enfin un "personnage en énoncé journalistique", qui serait le seul objet spécifique de cette étude ? Comment, d'autre part, distinguer les signes qui renvoient à une réalité extérieure, signes purement référentiels, et les signes anaphoriques, dès lors que le récit journalistique se fonde sur des événements extérieurs dont il rend compte ? Nous n'ignorons évidemment pas la façon dont la presse, puisqu'il s'agit d'elle, peut créer l'événement, la façon dont elle le constitue ; nous précisons simplement les contraintes très spécifiques qui portent sur cette forme de récit. Nous avons choisi de nous en tenir à un axe triple :

- la "signification du personnage" : elle "ne se constitue pas tant par répétition (récurrence de marques), ou par accumulation (d'un moins déterminé à un plus déterminé) que par différence vis à vis des signes de même niveau du même système, que par son insertion dans le système global de l'oeuvre. C'est donc différenciellement, vis à vis des autres personnages de l'énoncé, que se définira avant tout un personnage" (1);
- la définition des axes sémantiques pertinents, étant entendu qu'il faut hiérarchiser ces axes et les classer en fonction du nombre et de l'importance des personnages que ces axes différencient ;
- la prévisibilité des personnages, et donc du récit. En ce domaine la presse peut se révéler particulièrement riche puisque le journaliste, grâce à la description (vêtement, physique, citations), ou, au commentaire (explication des motivations), peut justifier la cohérence d'un personnage ou annoncer une action. Plus

(1) Ph. Hamon "Pour un statut sémiologique du personnage", in Littérature, n°6, 1972, p.99.

remarquable est le fait que le journal présente souvent, à l'occasion du même événement, des informations juxtaposées (cf. la mise en page du Monde, qui en offre le modèle le plus achevé) : en insérant, à côté de telle "affaire" les prises de positions de tel ou tel, il peut, par exemple, concrétiser certaines des qualités de ses "héros", ou bien, en faisant le rappel ou l'historique des "précédents", il peut restreindre le champ du possible, etc. C'est donc par le personnage que nous commencerons, tous journaux confondus (1).

(1) Il s'agit de l'Aurore, Combat, La Croix, Le Figaro, France-Soir, l'Humanité, Le Monde, et la Nation comme le nom de ces journaux revient avec une très grande fréquence dans ce chapitre, nous les désignerons, après leurs citation, par les abréviations : A, C, Cr, F, F.S, H.,M., N.

I

LE PERSONNAGE CENTRAL

La prédésignation conventionnelle, le nom

A considérer l'ensemble de ces journaux, comme constituant le récit général de cette histoire, il n'y a aucun doute sur le personnage central : la plupart des titres le désignent par son prénom, Marie-Claire, et les journaux relatent fréquemment l'ensemble des informations relatives au procès sous le chapeau "affaire Marie-Claire", qui constitue ici le mode privilégié de prédésignation du "héros". C'est d'ailleurs la réponse donnée par les journalistes à la première contrainte de ce procès : le nom ne devait pas être publié. Comme on dit un Landru ou des Buffet et Bontemps, on dira une Marie-Claire. L'identification du personnage, avant tout autre chose, est le fait de son nom ; Marie-Claire, puisque tel est son prénom, très rarement associé à l'initiale autorisée de son patronyme, acquiert par le titre, à défaut d'être une nouvelle Héloïse, l'intimité liée à l'usage exclusif du prénom, pour l'ensemble des lecteurs (1). Ce n'est pas la brutalité du patronyme seul, ni l'énigme d'un M.X, ni une étrangeté monstrueuse, mais la familiarité, presque un signe de reconnaissance (2). Un seul titre est vraiment différent :

(1) Ainsi d'ailleurs en témoigne en retour l'attitude du public : "Que de tels centres puissent être créés en France, pour toutes les Marie-Claire", F.S, "Nos lecteurs ont la parole" (22 novembre 1972)

(2) Les titres qui ne la nomment pas ne s'éloignent pas beaucoup de ce modèle : La Nation et le Monde, par exemple, sont assez proches - "une jeune fille de 17 ans (poursuivie pour avortement) est relaxée"; La Nation reprend 3 fois le nom de Marie-Claire, à l'exclusion de tout autre prénom ou nom. Le Monde nomme le juge de Bobigny, puis fait référence au "bon juge", sans le nommer, puis désigne l'inculpée 5 fois par son prénom, à l'exclusion de toute autre nomination et de tout autre nom.

"Histoire d'un avortement" (C., 12 octobre) où Combat, sous le couvert du pronom indéfini, raconte une histoire exemplaire puisqu'on y lit celle de Marie-Claire C.; c'est le seul article où soit conjugué aussi systématiquement l'usage des pronoms indéfinis et la définition de l'identité par l'initiale du nom, alors que partout ailleurs le prénom fonctionne comme signe familial (avec une insistance systématique sur l'âge, souvent accentué par celui de la "faute" - 15 ans et demi ou 16 ans -) et signe générique.

L'impossibilité légale de recourir à la photographie identificatrice ne semble pas avoir gêné davantage les journalistes qui contournent l'obstacle juridique de deux façons :

1 - France-Soir publie une photographie où Marie-Claire est vue de dos, soutenue par G.Halimi (de dos également, mais la toge qu'elle porte ne laisse aucun doute), sortant du tribunal ; devant elle, deux photographes (de face) s'apprêtent à les photographier. Cette illustration nous paraît exemplaire parce que, d'une part, vue de dos, sortant, presque fuyant, et supportée par son porte-parole, plus petite que son défenseur, Marie-Claire est, ostensiblement, une victime persécutée comme on verra plus loin. D'autre part, les photographes au second plan qui s'apprêtent à la filmer contribuent à situer Marie-Claire au centre et sont l'équivalent photographique d'une "mise en abyme" qui la constitue comme le lieu focal du récit.

2 - La seconde formule est une variante du même modèle : jouant sur la présence/absence de l'héroïne, une photographie des manifestants à la porte du tribunal désigne l'importance de l'enjeu (du personnage central) par d'autres porte-parole : ce ne sont plus l'avocat célèbre et les paparazzi à l'affût, mais la foule des femmes anonymes et quelques célébrités (Delphine Seyrig revient dans ce corpus comme un leitmotiv obligé) venus soutenir, célébrer une cause.

Ce qui nous semble justifier ces remarques est que la contrainte juridique a été utilisée par le journal pour faire de ce cas (presque) anonyme un exemple, et pour le mythifier : prénom répandu, foule de manifestants viennent faire de ce petit procès le modèle et le prophète d'une nouvelle condition féminine.

Qualification différentielle

Ce personnage central est défini par un certain nombre de qualifications spécifiques. La première, que nous venons de voir, est qu'il est prénommé. D'autres sont nommés - le juge Casanova (dans M.) - ou reçoivent une initiale - Mmes B., D ou C. Le nom de Delphine Seyrig, qui n'est pas un nom et un prénom, mais comme le syntagme figé de l'actrice-féministe-célèbre-prototypique, et le prénom de l'amant-dénonciateur Daniel fonctionnent différemment. Cependant, et contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les qualifications de Marie-Claire ne sont pas celles d'un héros, tant s'en faut, mais plutôt celles de la victime exemplaire, du bouc émissaire de tous les maux de notre société : elle ne reçoit pas de marque glorieuse après un exploit, elle est enceinte d'un voyou, au domicile maternel (F.S, H.) où l'a conduite presque de force son "triste petit amant" (C.). Contrairement aux autres protagonistes, elle a une généalogie exprimée : sa mère a été abandonnée avec ses trois filles alors qu'elle, Marie-Claire, était en bas âge ; les amis de sa mère sont dans le même cas ; l'une, Mme D., fut abandonnée à 15 jours, l'autre, Mme B., abandonnée à 2 ans (H., 11 octobre). Cette "écolière d'alors" (H., N.), fille d'une mère abandonnée, est abandonnée à son tour par son séducteur. Elle est seule décrite physiquement,

mais sans valorisation, bien au contraire : "Elle était bien frêle, dans son manteau bleu" (H., 12 octobre), cette "grande fille de 17 ans", "victime de conditions de vie socio-économiques difficiles", qui paraît au tribunal "isolée et sans défense" (Cr. 12 octobre), "un petit visage défait, voix enfantine, attitude timide", "brisée par l'émotion, harcelée de questions" (F.S, 13 octobre). Sa "faute" est motivée psychologiquement, mais par son ignorance (elle a attendu un mois et demi avant de parler à sa mère, parce qu'elle ne comprenait pas). Elle ne parle pas. On ne dit pas d'elle qu'elle est belle, mais qu'elle est pauvre - elle travaille comme stagiaire dans un magasin de chaussures pour rembourser les dettes de son avortement. Elle est faible. Et si elle est jeune (17 ans pour tous, avec des accentuations rajeunissantes : "Enceinte à 15 ans", dans H.), c'est un signe de faiblesse. Bref, "Marie-Claire apparaît bien, et le plus "classiquement" comme une victime" (C., 12 octobre). Elle appartient à un paradigme déjà constitué, celui des mères célibataires abandonnées, des enfants de l'Assistance Publique, etc. La présence de la généalogie, d'ailleurs très restreinte, est indiscutablement un signe pertinent : elle isole une classe de victimes dans une société où le mâle prédateur fait des figures féminines des proies rapidement délaissées.

Distribution différentielle

Ce mode d'accentuation purement quantitatif est assez évident puisqu'il s'agit de son avortement, de son procès, de son acquittement. Il convient seulement de remarquer que les autres personnages essentiels (la mère, l'avocat, par exemple) sont systématiquement désignés par rapport à elle : à aucun moment, par exemple G.Halimi ne tient le devant de la scène, elle n'est jamais que "son avocate", tout comme Mme Chevalier,

malgré l'importance de son rôle comme on verra, n'est jamais que "sa mère".

Autonomie différentielle

Plus étrange est ce troisième caractère ou, plus exactement, le fait qu'elle diffère par une absence totale d'autonomie. Non seulement elle apparaît avec tous les autres personnages, ensemble, ou séparément, mais elle seule ne parle pas : c'est sa mère qui raconte son histoire, son amant qui la dénonce, son avocat qui la défend ; elle, ne dit rien. Tous parlent d'elle, et les journalistes plus que quiconque, mais il n'y a, à peu près, pas une parole d'elle qui soit rapportée (sauf 2 phrases dans F.S, 13 octobre, cf. plus loin).

Fonctionnalité différentielle

Marie-Claire est le lieu de toutes les contradictions que les autres, autour d'elle, s'ingénient à résoudre. Loin d'être constituée par un faire quelconque, elle paraît n'être pour rien dans tout ce qui (lui) arrive : "enceinte à 15 ans" (F.S), "La petite avortée de 16 ans" (H.), n'est sujet de rien, ni de sa grossesse (c'est le jeune homme qui est "responsable" dans La Nation et Le Monde particulièrement), ni de son avortement ("que vouliez-vous que je fasse" dit sa mère, F.S), (c'est "une personne" qui s'est chargée de l'intervention clandestine, N.), ni enfin de son procès. Ses seules paroles (F.S, 13 octobre) sont pour désigner son état : "j'ai eu peur lorsque le procureur m'a harcelée de questions", "j'étais émue jusqu'aux larmes". Elle est donc là, constituée par un être qui s'accommode beaucoup mieux de la description que de la narration (il se trouve que l'objet possible de la narration - la "faute" et le délit - est presque occulté,

et que le procès lui-même est interdit). Cet être révèle des contradictions qui sont en dehors d'elle et qu'elle fait exister par sa seule présence d'inculpée-coupable-relaxée : "elle fut hier, sans le vouloir, et presque sans le savoir, le porte-drapeau du MLF" (F.S, 13 octobre). Elle n'est pas davantage un sujet glorifié : alors qu'elle vient d'être relaxée, i.e. victorieuse, elle paraît (cf. la seule photographie qui la montre) fuir les regards, elle est "soulagée par le jugement" et "regagne le domicile maternel" "pour y dormir une partie de l'après-midi" (F.S).

A considérer non plus le "faire", mais l'échange d'informations, on s'aperçoit qu'elle n'en donne ni n'en reçoit : elle est seulement un lieu d'échange pour les autres, pour son séducteur et la police, pour sa mère et ses "complices", le tribunal et son avocat, le MLF et Choisir, le journal et ses lecteurs enfin. Si son procès est l'occasion pour de multiples adjuvants de se manifester, elle n'en retire aucun pouvoir comme si l'aide portait sur autre chose qui lui échappe totalement et dont elle n'est que le pré-texte. Elle ne participe pas davantage à un contrat initial, alors que sa mère, elle, se pose avec un contrat très net, celui de faire le bonheur de ses filles. Et on pourrait presque dire que la fin du récit ne résout rien, c'est du moins ce qu'on peut lire après l'acquiescement : "Pour Marie-Claire, le mal est déjà irréparable" (C. 12 octobre). Enfin, s'il est clair que l'ensemble du récit est construit sur un manque initial, ce manque ne peut être le sien propre puisque, sitôt le procès déterminé, elle reprend le chemin du travail, et de l'exploitation : dès le lendemain, "elle a repris son travail de vendeuse dans le magasin qui l'emploie" (H. 14 octobre). Le manque dont il s'agit, c'est à la fois un mal social, à quoi elle semble condamnée, un mal lié à sa condition de femme, et enfin, comme nous le verrons, la contradiction entre l'état de la société

et l'état de la législation. Son procès est à peine le sien. Dépossédée de son nom par la loi, ayant refusé son amant et son enfant, - mais jamais rien n'indique que ce soit son refus - elle est, d'un bout à l'autre, une victime prophétique, ou, comme le veut l'étymologie, victime au nom de toutes les femmes pauvres, abandonnées, enceintes malgré elles, et pourtant, puisque l'enquête sociale la désigne ainsi, "intelligente, assez indépendante, mais sage" (H.,F.S). Il est donc difficile de voir en Marie-Claire, le "héros" de la fable, en particulier parce qu'elle n'est jamais le sujet d'aucune action, à moins d'accepter le concept de "héros-victime" introduit par Propp, qui semble, en l'occurrence, recouvrir très largement le pôle actantiel du bénéficiaire.

Contenus sémantiques essentiels

1. Son sexe. Il n'indique pas qu'elle peut être l'objet valorisé d'un désir amoureux, ni le sujet d'un tel désir, mais la proie facile du mal/mâle ; les journaux fournissent le spectacle d'un univers féminin fluide et harmonieux (paix heureuse du foyer ; compréhension et complicité facile entre sa mère et ses amies ; soutien sororal de l'inculpée par son avocate) dans lequel les hommes introduisent une menace permanente : le père de Marie-Claire, premier élément du paradigme, non nommé, point de départ d'un véritable "calvaire" pour la mère ; son amant dont on ne sait pas très bien s'il ne l'a pas plus ou moins violée avant de l'abandonner puis de la dénoncer ; son procureur enfin qui la harcèle.

2. Son âge. De 15 à 17 ans selon la période à laquelle on se réfère ; en général 17 ans. Cette jeunesse n'est pas celle de l'insouciance ou de la gaieté,

ni même de l'enthousiasme, mais celle où l'enfant est trop tôt jetée dans un univers hostile, celui des séducteurs et des exploitateurs. Son âge indique sa fragilité, sa faiblesse, et aussi son inexpérience. L'insistance sur sa jeunesse permet de l'insérer au foyer maternel comme à son seul véritable lieu, où elle retourne sitôt le procès terminé, qu'elle ne quittera que pour retourner au travail. Signalons aussi, mais la langue française n'offre pas là de larges possibilités, que l'appellation exclusive de "jeune fille" associe son âge et son sexe en une désignation où sa jeunesse tend à maintenir la virginité que précisément elle n'a plus.

3. Sa pauvreté. "Débutante à 25 000 AF par mois" (H.) ; elle appartient à un milieu qui la pré-détermine comme victime de la société. Le salaire de sa mère (1 500 F) est systématiquement associé au montant du loyer (500 F), à l'exclusion de toute autre indication comme pour l'ancrer sans ambage au SMIC et aux HLM. "Celle qui n'avait pas 2 000 F ou 3 000 F pour aller se faire avorter en Grande Bretagne" comme dit son avocat (Cr.) est victime d'une discrimination sociale injustifiable.

Pourtant elle participe à un espace moral privilégié car cette triple dévalorisation apparente (fille, jeune et pauvre) est organisée en un discours qui désigne sans cesse l'injustice de son sort : elle est pauvre mais travaille (H., F.S) ; enceinte à 15 ans et demi, l'enquête la dit "sage" ; inexpérimentée, elle est dite "intelligente" ; elle est enfin fille tranquille au foyer. Et c'est probablement cet ensemble de contradictions qui fonde l'accord des journaux, ou plus sûrement, que les journaux construisent et brandissent pour dire l'urgence d'un changement. Elle doit éprouver le "sentiment d'une incompréhensible injustice" (Cr.), parce que, fille soumise et dévouée à sa mère,

intelligente et travailleuse, "l'enfant" (sic) aura connu le sort qu'on réserve aux coupables" (C.). Ainsi la justice la relaxant fait oeuvre de justice en la rendant à sa famille, et à son travail.

II

LES PERSONNAGES " ADJUVANTS "

Nous conservons le mot d' "adjuvant" malgré sa relative imprécision, parce que, depuis les travaux de W.Propp, il est entré dans le vocabulaire de la grammaire narrative. L' "adjuvant" désigne en fait la "compétence" du sujet, marquée par un certain nombre de modalités : soit des modalités "virtuelles" qui concernent la décision (ce sont le "vouloir-faire" et/ou le "devoir-faire") et des modalités "actuelles" qui concernent la réalisation du programme narratif (le "pouvoir-faire"et/ou le "savoir-faire").

La mère

Contrairement à Marie-Claire dont on a vu qu'elle est d'abord caractérisée par des qualifications, sa mère, elle, est d'abord définie par des fonctions. "Plus à l'aise que sa fille, plus détendue en même temps que plus combative, la mère de Marie-Claire explique"(F.S). Le procès ne pouvant être raconté, c'est à elle, et non à l'avocat, que revient dans le journal la plus grande part du "dire", sur elle-même, et sur sa fille. "Séduite très jeune, puis abandonnée au bout de 4 ans, elle a dû élever seule trois filles"(H.)

C'est dire qu'elle est donnée d'emblée comme figure tutélaire, dispensatrice du bien. "J'ai rempli mon devoir de mère. Je devais protéger mon enfant" (N.) ; France-Soir définit plus largement le programme ou le contrat de la mère : "Je me suis promis d'élever, de protéger, de défendre mes trois filles. Je leur ai toujours dit qu'elles pouvaient compter sur moi", et esquisse un programme pour l'avenir : "maintenant, bien sûr, marquée par cette terrible expérience, j'ai prévenu mes deux autres filles : si vous avez besoin de pilules, parlez m'en, demandez-les moi, vous les obtiendrez". C'est une figure essentiellement protectrice, légèrement sacrificielle puisque sa vie paraît ne pas avoir d'autre but ou d'autre axe que le bonheur de ses enfants. Son premier caractère est donc dans cette fonction maternante, parfaitement rassurante, puisque sa fille, à peine prodigue et libérée de sa "faute", est prête à retourner dans son giron.

Son deuxième caractère, à peine surprenant après le premier, est qu'elle semble avoir tout fait : pour tous les journaux, la décision de l'avortement vient d'elle : "j'ai dû m'y résigner, non sans angoisse, en songeant au risque que Marie-Claire allait courir"(H.), propos confirmés devant les juges : "Que vouliez-vous que je fasse ?" (F.S). Si bien qu'elle occupe, en ce qui concerne la "délivrance" de Marie-Claire, les trois positions actantielles du sujet, du destinataire et de l'adjuvant.

Le troisième élément majeur du discours qu'elle tient est la dénonciation de la contradiction entre la loi écrite et son devoir moral, et c'est en fait la seule qui pose la question de l'avortement en ces termes : "J'ai rempli mon devoir de mère" (N.), "j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir... je n'ai pas failli" (F.S).

Bref, devant l'interdit légal, elle pose l'impératif non écrit (1). On a beau savoir depuis Sophocle que ce type de conflit repose sur un antagonisme entre deux forces historiques contraires, il est remarquable que les journaux ne s'engagent guère sur cette voie où il aurait fallu définir assez précisément la nature de ces forces. Nous y reviendrons ; disons seulement pour l'instant qu'on n'en trouve la trace que sous l'affirmation d'un "progrès" cautionné par une référence assez vague au développement des "sciences naturelles", ce qui permet d'affirmer que la loi de 1920 est "caduque" (H.), "dépassée" (F.) ou que "l'ordre légal est celui d'hier".(M.)

L'avorteuse

La désignation de cette dernière paraît moins simple. Pour certains, elle n'est désignée que par une périphrase : "personne qui s'est chargée de l'intervention clandestine" (N.), "amie de sa mère" (F.S) ; Le Figaro n'utilise le mot qu'entre guillemets, La Croix "avorteuse" sans autre précision, mais seulement pour le second procès, donc celui de cette femme en particulier ; L'Humanité l'utilise dans deux articles (12 et 14), mais le mot a été comme désamorcé dans un article précédent (le 11) où on la désigne ainsi : "la malheureuse Mme B. qui est secrétaire de profession et n'a pas la moindre expérience en obstétrique". (2) Précision intéressante

(1) Il est remarquable que l'affirmation constante de "devoir-faire" interdit toute apparition d'un "vouloir-faire". D'une certaine façon, elle est rendue étrangère à toute volonté délictueuse : elle ne pouvait pas faire autrement. Le "devoir"-collectif- facilite en outre l'identification du lecteur, alors que l'affirmation du "vouloir" -individuel -, pourrait rendre son action marginale par rapport au destin de toutes les femmes.

(2) L' "avorteuse" devrait se caractériser par un "savoir-faire" qui précisément lui fait défaut, ce qui la disculpe dans le même temps. Elle devient donc aussi une figure du destinataire de la "libération" de Marie-Claire.

en ce que cette avorteuse-ci ne participe pas de la réprobation traditionnellement attachée aux "faiseuses d'ange". Car elle aussi appartient au paradigme des victimes de l'ordre social. Elle est "du côté de Marie-Claire". Il faut cependant justifier son intervention, ce que font l'Humanité par référence à son appartenance de classe, et France-Soir par référence à son histoire personnelle ("une secrétaire également pupille de l'Assistance Publique"). Seul Le Monde exprime une réserve assez nette ("une main secourable - mais vénaie") qui l'écarte de l'axe sémantique/pauvreté digne et assumée/constitué autour de Marie-Claire. La référence, ne serait-ce que lexicale à l'avortement, paraît en effet ne pas pouvoir faire l'objet d'autre chose que d'une condamnation. Sur ce point, les journaux reprennent des déclarations, généralement antérieures au procès, qui le condamnent très nettement, comme les propos attribuée à L.Neuwirth dans La Croix ("un de nos pires maux") accentués le lendemain dans Combat ("un de nos pires fléaux"). L'Humanité est beaucoup plus explicite, parlant de "plaie sociale" et l'attribuant aux "réalités dont souffre une grande partie de la population". Le problème reste entier : "l'avortement est-il ou non un délit ?" (Cr.). La contradiction entre la réalité juridique et l'acquittement de Marie-Claire s'exprime ici par un flou caractéristique du statut de l'avorteuse.

L'avocat (1)

Me G.Halimi est en revanche un adjuvant dépourvu de toute ambiguïté. Sa célébrité dispense de la

(1) Alors que la mère et l'avorteuse sont des personnages d'un premier programme narratif (l'avortement), l'avocat, le MLF, etc... sont des personnages d'un second programme (l'acquittement) : l'unification des deux programmes, et presque leur amalgame, est assuré dans la presse par l'isotopie des thèmes et des figures qui les supportent (Marie-Claire est "victime" dans les deux cas).

présenter, sinon pour rappeler qu'elle est une des fondatrices du mouvement Choisir, et, naturellement, on ne peut pas non plus rapporter ses propos à l'audience. De ce fait, les citations qu'on lui prête ne peuvent être que des commentaires sur le procès et diffèrent fort peu, par leur contenu, des commentaires du journaliste : "Nous avons fait le procès de l'interdiction de l'avortement" (C.), elle a plaidé "le revirement total de la jurisprudence" (F.S), ce qui n'est pas, de toute évidence, la raison majeure de l'acquittement de l'inculpée, comme la condamnation des "complices" le montrera. Contrairement à la mère de Marie-Claire qui défend sa fille, l'avocat plaide une cause dont les journalistes (surtout Cr., H., F.S) ne retiennent qu'un seul aspect : le licite et l'illicite sont démarqués par la fortune du coupable. Elle déplace donc la première question (coupable ou non, Marie-Claire ?) en dénonçant l'inégalité devant la loi qui fait dire à La Croix : "Pourquoi moi ?".

Les relais

La liste des adjuvants ne s'arrête pas là. En plus des "deux collègues de travail" de sa mère, complices de l'avortement, il y a les personnalités et les groupes de pression à qui les divers journaux attribuent un rôle spécifique. Au premier rang, le MLF, "venu pour lui manifester sa sympathie" (F., 13 octobre) et ces 200 ou 300 femmes "militantes ou sympathisantes" qui manifestent à 100 mètres du tribunal après avoir distribué des tracts le dimanche et manifesté le lundi à l'Opéra. Marie-Claire en est le bénéficiaire comme le lui fait dire France-Soir : "Tout au long des débats, j'ai entendu les cris, les chants, les slogans. Je me disais ; c'est pour toi, cela. Tiens le coup". Au coeur de ces groupes anonymes,

une vedette spectaculaire, D.Seyrig (en gros plan dans France-Soir, citée dans Le Figaro); d'une certaine façon, sa présence, forcément différente - gros plan - de la foule à laquelle elle se mêle, authentifie et marginalise les slogans des manifestants (8 lignes dans F.S) qui dépassent le cadre du procès. Sur le rôle du MLF et des courants féministes, les journaux se séparent fortement, deux d'entre eux n'y faisant aucune allusion (La Nation et L'Humanité) alors que les autres leur accordent une place relativement importante.

Ce qui apparaît là est que chacun des journaux considérés intègre le récit du procès dans d'autres discours qui lui sont propres et que l'unanimité au sujet de Marie-Claire et de sa mère disparaît dès que le procès devient l'occasion de manifester le rappel de valeurs morales essentielles ou de luttes poursuivies ailleurs. Ainsi apparaît tout un hors texte, si on peut appeler ainsi ce qui surgit à l'occasion du procès ou ce dont le procès n'est que l'occasion. Le journal intervient de deux façons, par la mention (ou non) de l'information, par le commentaire éventuel du journaliste ensuite. Les deux cas limite étant ceux de La Nation qui consacre 74 lignes à l'attitude du député Neuwirth et à sa proposition d'un office d'éducation familiale dont personne d'autre ne parle, et de L'Humanité qui consacre 70 lignes au rappel d'une position du bureau politique du PCF, d'ailleurs très antérieure, qui n'est signalée nulle part ailleurs. Le journal apparaît alors comme tenant un discours proprement didactique, c'est à dire qui explicite ses propres référents en se renvoyant à lui-même ou au groupe dont il est l'émanation. Il nous semble remarquable que cela se produise précisément dans le cadre d'un récit où ces références fonctionnent comme adjuvant (souvent anticipé) d'un personnage central qui a déjà

obtenu gain de cause. La cause gagnée apparaît dès lors comme un moyen de valoriser sa propre position idéologique et de lui donner une illustration frappante. Il serait très long d'en donner la liste, d'ailleurs fort étendue, et nous nous contenterons de quelques remarques. Les positions les plus remarquées sont celles de L. Neuwirth (F.S, C., Cr., N.) et du Conseil Général de la Seine-St-Denis (à majorité PCF) (H., C., Cr.) ; cas remarquable puisqu'à l'exception de La Nation et de l'Humanité naturellement, les mêmes journaux relèvent ce qui ne peut être qu'un unanimité trompeur. A signaler aussi les enquêtes statistiques (H., F.S) qui fonctionnent indiscutablement ici comme personnage adjuvant. Dernier acteur de cette catégorie, et non des moindres, le journaliste lui-même, qui, en général, intervient pour justifier le jugement acquis. Fort curieusement, mais très logiquement, les titres les plus significatifs (F., M.) ne portent pas sur le procès lui-même, mais sur la loi qui l'a rendu possible et paraissent ainsi anticiper sur le débat qui aura lieu un an plus tard.

III

LES OPPOSANTS

Ce pôle actantiel est supporté par quatre "personnages" essentiels : l'amant, la police, la justice et la loi auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des conditions socio-économiques qui écrasent l'inculpée (pour l'Humanité notamment). Ces personnages peuvent apparaître comme des "anti-destinateurs" s'ils proposent un programme différent ; c'est le cas, évidemment, de la loi. Ils peuvent aussi s'opposer à la réalisation du programme accepté par le sujet en manifestant une contre-compétence : ce sont alors des "anti-sujets" (la police, la justice, etc..)

L'amant

On peut à peine dire que l'amant soit un "opposant" puisqu'il est le créateur ou l'instigateur - avec la loi de 1920 - du "manque" qui va constituer la matière de l'action - et du récit. "Le jeune homme responsable de l'état de Marie-Claire" (N.) nous semble remarquable pourtant en ce qu'il est constitué par le pôle négatif d'un certain nombre d'axes sémantiques le long desquels se distribuent tous les acteurs de cette "affaire". Le seul sémantisme qu'il partage avec sa "victime" est la jeunesse. Mais alors que l'adjectif "jeune" était employé pour fragiliser Marie-Claire et diminuer d'autant sa responsabilité (sa culpabilité),

il est utilisé ici à l'intérieur de sortes de syntagmes figés où il accentue la dépréciation du terme qu'il détermine (une sorte de superlatif négatif, en quelque sorte) : "jeune voyou" (F.S) par exemple. Il est en ce rôle très proche de "petit" qui a dans ce contexte la même fonction : par exemple dans L'Humanité : "triste petit amant". Ces exemples tout à fait simples permettent de voir se constituer, à partir d'une isotopie référentielle indiscutable (l'âge de Daniel par exemple, comparé à l'âge des autres acteurs) une seconde isotopie qui articule ses axes sémantiques propres et intègre ainsi les personnages dans un champ culturel parfaitement balisé et reconnu. L'amant, donc, est entièrement défini par un nombre limité de qualifications ou de fonctions qui se trouvent être opposées symétriquement aux qualifications de Marie-Claire, et aux fonctions de ses adjuvants.

Les qualifications sont très simples : le "voyou" qui a "de mauvaises fréquentations" (F.S) s'oppose à l' "écolière d' alors" ou à "l'enfant" (H.,C.) "sage". Lorsque L'Humanité, par exemple, le désigne simplement comme "amant", il faut plus y voir une qualification qu'une fonction parce que le même journal, soulignant que Marie-Claire avait "rompu", s'interdit de faire de l'inculpée une "amante" ou même seulement l'objet consentant au désir du jeune homme. L'amant paraît bien alors avoir une charge sémantique négative, tout comme il l'est traditionnellement au regard de la morale qui l'oppose au mari dont il pervertit l'épouse. Enfin, alors que le passé de Marie-Claire (sa généalogie mythique) l'intègre dans le champ des femmes délaissées corrigeant par leur vertu l'effet d'une faute antérieure, cet amant là offre une histoire exempte de tout espoir de rémission : "libéré sous caution d'une maison de redressement, il s'était fait reprendre pour un banal vol à la roulette" (H.). Il serait trop simple d'en

faire une figure simple de "petit" méchant, parce qu'il est trop clairement ancré dans un réseau serré où tous les mots qui le décrivent trouvent leur inverse chez les adjuvants de l'héroïne et leur parallèle chez ses opposants : il est, par exemple, brutal, ou aurait brutalisé la jeune fille (F.S, 12,13 octobre et H.), comme la police est brutale envers les manifestants alors que la mère et l'avocate protègent l'inculpée. Il la menace (H., M.), comme le procureur la "harcèle", alors que sa mère et son avocate la défendent. Il la dénonce enfin (F.S, M.), ce qui semble le pire : outre le fait qu'il est, comme tous le disent, "responsable" de la grossesse, cette dénonciation l'inscrit au rang des délateurs qui absoivent leurs victimes du seul fait de leur forfaiture (1).

2 - Police, Justice, Société

Tous les autres opposants ne le sont en quelque sorte que par procuration ; en d'autres termes, c'est seulement le récit des journaux qui les constituent comme tels en construisant leur rapport à Marie-Claire. Marie-Claire n'est plus alors que le prétexte de conflits qui dépassent largement le cadre de son avortement. Un peu comme, un mois plus tard, des militantes du MLF inscriront sur les murs du Conseil de l'Ordre que "les médecins baisent" et que

(1) Marie-Claire, dans l'Humanité, est dénoncée selon le rapport de police par "une personne digne de foi" ; en voilà assez, semble-t-il, pour montrer où l'amant rencontre la brutalité policière, la contrainte judiciaire et l'hypocrisie globale de la société.

faire une figure simple de "petit" méchant, parce qu'il est trop clairement ancré dans un réseau serré où tous les mots qui le décrivent trouvent leur inverse chez les adjuvants de l'héroïne et leur parallèle chez ses opposants : il est, par exemple, brutal, ou aurait brutalisé la jeune fille (F.S, 12,13 octobre et H.), comme la police est brutale envers les manifestants alors que la mère et l'avocate protègent l'inculpée. Il la menace (H., M.), comme le procureur la "harcèle", alors que sa mère et son avocate la défendent. Il la dénonce enfin (F.S, M.), ce qui semble le pire : outre le fait qu'il est, comme tous le disent, "responsable" de la grossesse, cette dénonciation l'inscrit au rang des délateurs qui absolvent leurs victimes du seul fait de leur forfaiture (1).

2 - Police, Justice, Société

Tous les autres opposants ne le sont en quelque sorte que par procuration ; en d'autres termes, c'est seulement le récit des journaux qui les constituent comme tels en construisant leur rapport à Marie-Claire. Marie-Claire n'est plus alors que le prétexte de conflits qui dépassent largement le cadre de son avortement. Un peu comme, un mois plus tard, des militantes du MLF inscriront sur les murs du Conseil de l'Ordre que "les médecins baisent" et que

(1) Marie-Claire, dans l'Humanité, est dénoncée selon le rapport de police par "une personne digne de foi" ; en voilà assez, semble-t-il, pour montrer où l'amant rencontre la brutalité policière, la contrainte judiciaire et l'hypocrisie globale de la société.

"les femmes avortent", la police et le justice, dans la mesure où elle intervient directement dans le procès, et la société dont les deux précédentes maintiennent l'ordre deviennent des opposants caractérisés au bien de Marie-Claire.

Pour la police, c'est très simple : si tout le monde, à peu près, s'accorde à dire que, pendant le procès, elle s'est efforcée, non sans bousculades, de maintenir la manifestation" (C.), ce que personne ne songe à trouver anormal, elle a, auparavant, "réprimé avec une violence inouïe" la manifestation du lundi ; ces termes, que La Croix (13 octobre) emprunte à un communiqué du PSU, renvoient à l'injustice globale d'une société qui exploite et condamne les plus faibles. Assez naturellement, c'est un thème essentiel dans l'Humanité qui en fait un axe important de ses articles(1).

Autre hypocrisie, celle qui feint d'ignorer la déprédation des valeurs morales. Cette fois, c'est La Croix qui en fournit le modèle : sur 87 lignes (le 12 octobre), 7 sont consacrées aux conditions de vie de l'inculpée, et 27 au "climat moral" et à la "pollution morale" qui "conduit forcément des jeunes sans défense à l'enchaînement fatal...".

(1)Le 11 octobre, après avoir fixé le cadre socio-économique de l'inculpée et de sa mère, ce sont des chiffres : outre le coût de l'avortement, le résultat d'une "enquête de juristes" sur les "500 à 600 condamnations prononcées chaque année en France" qui articule le procès selon un axe qui oppose, devant la justice, les diverses couches de la société. Le 12 octobre, d'autres chiffres : le prix réclamé par un médecin pour son intervention, la disproportion entre le nombre des avortements et le nombre des condamnations, et une autre enquête, un sondage cette fois, où les raisons pour les Français de limiter le nombre de leurs enfants sont massivement liées aux conditions de vie. Le 14 Octobre, enfin, selon l'Humanité, Marie-Claire a déjà "repris son travail.. à 25 000 anciens francs par mois" ce qui permet au journal de s'indigner du fonctionnement de la justice.

La justice, lorsqu'on peut l'isoler en une entité abstraite, apparaît aussi comme un opposant qui participe à la fois de l'hypocrisie morale de la société et du mal social de l'exploitation. Aussi n'est-ce pas étonnant qu'on use à son égard d'un vocabulaire moral, la "lâcheté" (Cr.) par exemple. Mais il faut, s'agissant de la justice, souligner deux points :

- l'ensemble des journaux est assez discret sur la "justice" en général, comme devant une institution indispensable à l'ordre de la société. Il n'est guère possible de la dénoncer qu'en s'abritant derrière une citation, comme le fait La Croix dans l'exemple ci-dessus (citation du PSU) ;
- il est difficile d'isoler la justice des magistrats, d'une part, et de la législation d'autre part. Si la législation est unanimement condamnée (cf. infra), les magistrats, en revanche, sont loués pour leur courage (H.), leur pitié (Cr.), leur sagesse et leur clémence (tous). Ces magistrats, dont le jugement est applaudi par les militantes du MLF, rentrent dans une figure proche de celle du prototype "bon juge", et participent généralement du même champ sémantique que la mère et l'avocate, à l'exception, comme on l'a vu, du procureur dont il semble dès lors que le harcèlement soit le fait d'un rôle, celui qu'impose la loi de 1920.

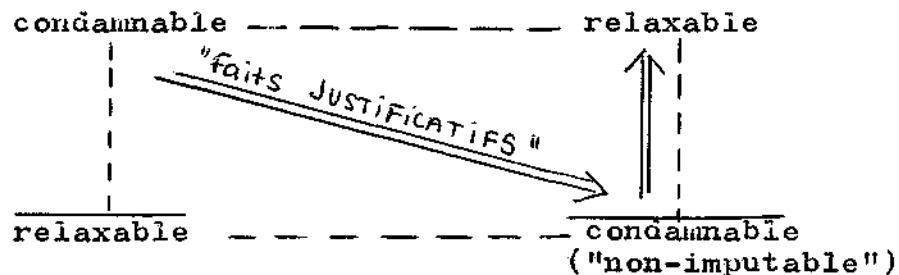
La loi pénale et son fonctionnement : comment
relaxer un coupable (I)

Les premiers articles du Code Pénal désignent explicitement le champ de l'exercice de la Justice : "L'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles est un délit" (art.1), "Nulle contravention, nul délit, nul crime ne peuvent être punis de peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'ils fussent commis" (art.4). Ainsi, pour la juridiction pénale, à l'origine est la loi, puis l'infraction, qui est recherchée, ou, dans ce cas, dénoncée ; le tribunal intervient alors pour sanctionner l'infraction. Il ne connaît donc, en son point de départ, que des "accusés", des "prévenus" coupables d'une infraction, dont il doit juger s'ils sont condamnables ou doivent être relaxés. En d'autres termes, la caractéristique majeure de la loi pénale est de considérer d'abord et uniquement la culpabilité ; "l'innocent" n'existe pas, il n'y a que des inculpés ou des prévenus que l'instruction ou l'audience peuvent éventuellement mettre hors de cause, mais il ne saurait y avoir d' "innocence pénale" puisque le Code ne connaît que des infractions. Ainsi s'explique qu'il n'y ait pas d'innocent à l'ouverture du procès. Tous ceux qu'on pourrait dire innocents dans cette affaire d'avortement n'ont rien à y faire.

Ainsi, dans le champ pénal, le coupable ne s'oppose pas à l'innocent, mais la culpabilité qui pèse sur l'accusé, comme une sorte de péché originel, constitutif de la législation pénale, le rendra condamnable ou relaxable à l'issue du procès. De façon schématique, selon que le tribunal juge l'accusé coupable ou non-coupable de l'infraction en cause, cet accusé doit être condamné ou libéré. La difficulté - apparente - de ce procès tient à ce que Marie-Claire reconnaissait l'infraction et pourtant fut relaxée. Or, en toute légalité,

il est parfaitement possible qu'un magistrat relaxe un coupable. Outre le cas limite que constitue l'amnistie, chacun connaît les "circonstances atténuantes", i.e. l'établissement de "faits justificatifs" qui permettent de diminuer la culpabilité et, à la limite, de déclarer le crime ou le délit non imputable : le caractère coupable de l'infraction n'y est pas nié, contrairement à ce qu'on verra dans la position féministe, mais il ne peut être imputé à la personne qui l'a commise. Dans le cas de Marie-Claire, le tribunal a invoqué l' "état de nécessité" pour fonder la relaxe, en s'appuyant sur l'article 64 : "il n'y a ni crime, ni délit lorsque le prévenu ...". Le seul point discutable dans ce procès tient à l'établissement de la "nécessité", mais une fois ce point acquis la relaxe s'impose.

Marie-Claire, reconnaissant avoir avorté, était donc condamnable (position s1 dans le schéma ci-dessus), mais suit un parcours qui la rend d'abord non -condamnable ($\bar{s}1$), puis relaxable (s2) selon le schéma suivant :



Il est impossible, logiquement, de passer directement des pôles s1 à s2 (ici, condamnable et relaxable), qui sont contraires ; mais on sait, depuis Aristote, qu'on peut se déplacer sur l'axe des contradictoires (S1 à $\bar{s}1$, ou s2 à $\bar{s}2$; ici, condamnable et non-condamnable) par une inversion des contenus. Il reste ensuite à passer de $\bar{s}1$ à s2 (non-condamnable à relaxable), par une implication simple. Ce parcours narratif, que suit Marie-Claire, est le seul qui soit logiquement acceptable. La transformation y est liée à l'établissement

des "faits justificatifs", et l'agent de la transformation est le "bon juge" qui prononce la relaxe.

Voilà le récit fort simple de la justice, que nous pouvons connaître par la lecture du jugement : Marie-Claire y occupe successivement les trois positions relevées.

Le discours de la presse : comment relaxer un coupable (II)

Dès qu'on sort du tribunal, le sémantisme de la culpabilité se modifie: sur l'articulation simple de la condamnation ou de la relaxe, fondée sur la culpabilité pénale, vient se greffer aussitôt une opposition coupable ou innocent de nature socio-éthique qui contamine profondément le compte rendu d'une affaire judiciaire. Pour la presse, donc, Marie-Claire entre à l'audience coupable de son propre aveu, donc condamnable, et en sort relaxée, donc pardonnée, (sinon innocentée), ce qui constitue la contradiction qu'il lui faut résoudre.

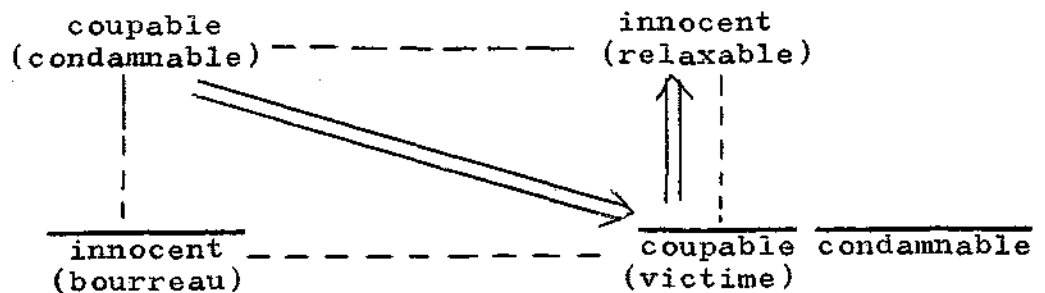
L'huis-clos interdisait de rapporter le contenu des débats. Il fallait donc que la presse construisît sa propre argumentation et que cette argumentation soit logiquement et socialement acceptable. C'est là qu'on peut lire, comme une stratégie discursive, les principes essentiels de l'organisation du récit qui va articuler, non seulement la culpabilité et la relaxe de Marie-Claire, perçues comme contradictoires, mais aussi et surtout ce procès-ci et la loi de 1920. En effet, pour "générer", et rendre crédible, l'acquiescement, il est nécessaire de rendre manifeste que l'opposition/coupable ou innocent/pèche par simplification abusive.

De plus, il est essentiel, pour le discours de presse, de sortir de cette seule opposition puisque, comme on le verra, la mère l'a rendue socialement insupportable en invoquant son "devoir", donc son innocence. Il faut donc trouver un opérateur qui transforme la position de Marie-Claire et, la déplaçant du lieu de la culpabilité, la sorte de la contradiction où le journal est enfermé. C'est bien ce qu'a fait le tribunal, et la presse va suivre un itinéraire semblable, mais sans le dire ; et le résultat, pour le public, est très différent.

Pour cela, la presse construit tout un discours (les rôles des personnages que nous avons vus) où Marie-Claire apparaît essentiellement comme une "victime", ce qui n'est possible qu'à la condition d'introduire dans le récit son contraire, i.e., un "bourreau". Il est étonnamment clair que la presse cherche à tout instant à sortir du champ légal de la "culpabilité" pour en imposer un autre (moral, social, etc.) qui permettra, non pas de déclarer Marie-Claire innocente, mais de l'absoudre. Il s'agit en fait de supprimer à la fois le coupable et l'innocent pour articuler la relaxe à la victime et à son bourreau.

L'important ici est de faire de ce poste sémantique de "bourreau" le symétrique exact (= le contraire) de la "victime", laquelle, du même coup, se trouvera créée. Marie-Claire sort alors du champ de la culpabilité parce qu'elle est victime de son sexe (trompée/violée), de sa pauvreté, de la justice... alors qu'elle est une "bonne fille". Cela suppose un bourreau qui soit de sexe opposé (homme), utilise la justice (amant, police, procureur), détienne le phallus (amant), soit riche (patron), et soit méchant (tous). Ainsi s'explique que les **opposants** de Marie-Claire, soient, en tout ou en partie, qualifiés comme les contraires de la victime.

La presse quitte alors le terrain du droit (elle n'a jamais manifesté que ce soit le sien), et fait suivre à Marie-Claire le même parcours narratif obligé (s1 à s̄1, puis s̄1 à s2), mais chaque pôle y est investi de charges sémantiques différentes du schéma précédent. Soit donc le parcours suivant :



On voit ici que le travail de la presse porte sur la constitution des deux pôles contraires de la victime et du bourreau, pôles qui sont investis des contenus sémantiques suivants :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| bourreau (hommes) : | victimes (femmes) : |
| - argent : patron | - pauvre |
| - trompeur : amant (a) | - trompée/violée (a) |
| - justice aidant (b) | - poursuivie |
| - méchant | - bonne fille |
| - etc. | |

(a) A partir du moment où son amant la laisse, leur rapport sexuel s'avère être celui de la "traîtrise" et par là s'assimile au viol (1).

(b) Ce sont l'amant dénonciateur et le procureur "harcelant".

(1) Cf. Le Monde, 11 octobre : "violée par un voyou". Le mot de "viol" est repris au procès suivant par le Professeur Palmer et récusé par le procureur pour qui rien dans l'instruction ne permet de l'affirmer.

L'opérateur de la transformation est toujours le "bon juge", mais simplement en ce qu'il reconnaît que la coupable est une victime. En cela, il admettait implicitement, aux yeux de la presse, l'inadéquation de la loi aux moeurs, alors que ce n'était pas du tout cela pour les magistrats de Bobigny comme le procès de la mère le prouvera.

Le discours de la presse est-il un discours répressif ?

Le parcours narratif que suit la presse aboutit à la relâche, mais il "évite" autant que possible la culpabilité et l'innocence, ce qui nous permet d'apporter une réponse partielle à la question que nous pose l'attitude de la presse devant la loi. Il semble en effet que ce qui est vraiment insupportable est que la loi ne puisse pas être appliquée, parce que d'autres femmes brandissent ostensiblement leur impunité, parce que Marie-Claire ne pourrait être punie sans que le public éprouve (après elle) le sentiment d'une "incompréhensible injustice". Il est ainsi nécessaire d'éviter la culpabilité et de dire que la loi est dépassée. En effet, si on ne peut appliquer la loi, dans ce cas-là, c'est que la loi est mauvaise, il faut donc la changer. Et ce ne peut être un hasard si des journaux comme Le Monde ou Le Figaro font ostensiblement de la loi la matière de leurs titres. Peu d'observateurs nous semblent avoir pris conscience de la représentation de la loi que suppose une telle logique. Les juristes, eux, affirment sans hésiter que ce n'est pas parce qu'une loi est difficile à appliquer qu'elle est mauvaise et qu'il faut la supprimer (cf. Gazette du Palais du 6 décembre 1973, p.817). C'est pourtant exactement ce que dit la Presse. On pourrait alors résumer la position des médias avec la proposition suivante : c'est parce qu'une bonne loi

doit punir qu'une loi qui ne peut pas punir est mauvaise et qu'il faut la changer.

Ce discours est en ce sens, un discours "pénal", un discours "répressif", ce qu'on ne paraît pas avoir compris. Ce que veut la presse, alors même qu'elle semble dire le contraire, c'est une loi qui punisse, non une loi qui fait des victimes ou des impunis. C'est pourquoi il nous semble que le récit de ce procès constitue aussi un discours sur la loi pénale et non seulement un discours sur l'avortement. Nous croyons pouvoir expliquer ainsi le malaise de la presse devant l'avortement, qui n'est jamais intégré au récit et qu'on hésite même à nommer (cf. Supra). L'avortement continue de gêner parce que tant que la loi qui devrait le réprimer (ou en réprimer les abus) paraît inapplicable, on ne peut que l'occulter. Et si la presse dit seulement que Marie-Claire est une victime, si elle réclame et justifie son absolution, son pardon, et non la proclamation de son innocence, c'est que son discours est répressif ; je ne te pardonne que pour autant que je reconnais une loi qui devrait te punir. Tout autre est la position féministe.

Il convient d'ajouter cependant, pour éviter tout malentendu, que le discours de presse n'est pas un discours répressif pur et simple, sans quoi il s'identifierait au discours juridique, ce qu'à l'évidence il n'est pas. La presse rend compte, elle témoigne du hiatus que ce procès manifeste entre la loi et son application ; il y a là une lacune insupportable pour l'ordre social fondé sur la loi. Ce procès n'est une "affaire" que parce qu'il manifeste spectaculairement l'importance de l'écart entre la loi et son application, l'importance du dysfonctionnement, c'est à dire le désordre de fait. La presse réclame alors la restauration d'un ordre, ce que nous voyons dans le fait qu'elle

organise un discours sur la loi pénale. Ce discours, qui vise le rétablissement d'une "bonne loi" constitue comme l'aïibi du changement, i.e., il est affirmé au lieu de l'affirmation du changement, qu'exige, seul, le discours féministe.

Le discours féministe

Il est assez malaisé de circonscrire le "discours féministe" parce qu'il n'est constitué, dans notre corpus, que de "traces", qui sont de trois ordres :

1) Le slogan hors-procès, du type : "les médecins baisent, les femmes avortent" inscrit par le MLF sur les locaux du Conseil de l'Ordre des Médecins. Cette "trace" qui instaure la femme comme une victime de l'ordre "phallocratique" est en dehors de notre propos qui ne vise que le procès. Nous n'en tiendrons pas compte.

Signalons simplement que ce féminisme "spectaculaire" est tout à fait accordé au parcours de la presse ; il introduit seulement une variante sémantique dans l'opposition du bourreau et de la victime, le médecin "baiseur" y étant le bourreau.

2) La présence, spectaculaire, des "impunies" dans la rue, Delphine Seyrig en tête, qui révèlent la position militante générale (c'est à dire hors de ce procès) ; on peut la résumer d'un mot : soit nous sommes toutes coupables, alors punissez-nous, soit aucune femme n'est coupable de votre crime, et notre présence prouve votre inconséquence (puisque nous avons déclaré avoir avorté et que nous ne sommes pas poursuivies). Nous ne pouvons que signaler l'existence de cette "présence" qui n'intervient pas non plus directement dans le corps

du procès. Cette position est, très exactement, celle du "hors la loi".

3) Le discours "absent", celui qu'a tenu Gisèle Halimi pendant l'audience du procès de Marie-Claire. C'est ce discours que nous retenons parce qu'il est le seul à intervenir dans l'espace du procès. On n'en trouve que des traces, mais il n'a pas été reproduit dans la presse du moment, à cause du huis-clos, ni ultérieurement. Nous ignorons tout de la défense de G.Halimi parce que, si la sténotypie intégrale des débats lors du second procès a été publiée, en parfaite infraction à la législation d'ailleurs, rien n'a vraiment filtré, à notre connaissance, de l'audience du 11 octobre 72. Nous pouvons seulement préciser quelques points à partir de sa plaidoirie du 22 novembre. Ce que nous disons ici n'a donc qu'une valeur d'hypothèse que nous croyons nécessaire d'indiquer car ce discours plus théorique que manifesté, puisqu'il a été totalement occulté, est pourtant important pour la reconstruction logique de l'espace sémantique de ce procès.

Plus tard, G.Halimi expliquera de quoi il s'agissait : "Bobigny, c'était précisément la seule fois où des femmes, des accusées, ne sont pas venues dire "pardon" ou "soyez indulgents", ou encore "nous ne reconnaissons pas les faits". Mais des femmes qui avaient décidé avec leurs témoins, leurs avocats, leurs journalistes, de faire le procès de la loi de l'avortement. (1)

Il s'agissait donc d'obtenir la relaxe, mais aussi d'obtenir, par la justification de cette relaxe,

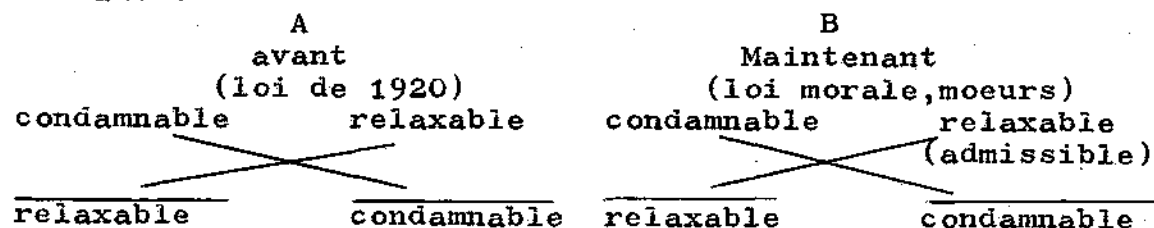
(1) La Cause des Femmes, O.c. p.77

un désaveu de la législation. On sait que la relaxe de la fille n'a pas entraîné celle de la mère, le mois suivant, et que, sur ce point, le féminisme n'avait pas encore gagné.

Le discours féministe (pure hypothèse, encore une fois, pour la première audience) repose, d'après les termes de la plaidoirie du 22 novembre, sur la négation de la culpabilité. Marie-Claire est victime. Victime de son ignorance en matière de sexualité, victime aussi de ses conditions de vie (contraintes morales, familiales, sociales). Mais là où le féminisme diverge radicalement des autres, c'est dans l'affirmation que le bourreau n'est autre que la loi. C'est la loi qui est coupable, et doublement :

- en contraignant les femmes à avorter dans des conditions déplorables ;
- en les rendant coupables d'une infraction qui les fait condamner.

Ce que vise ce discours, c'est non seulement la relaxe de Marie-Claire, son absolution, mais l'affirmation de son droit à avorter, i.e. de son droit contre le droit actuel, i.e. de son innocence, ce qui sera très explicitement dit dans le procès suivant. On voit bien que la contradiction n'est plus entre condamnable ou relaxable, comme pour la justice ou la presse, mais entre deux systèmes dont l'un (la loi de 1920) met les femmes en contradiction infranchissable avec l'autre (loi morale, pratiques sociales, etc.) selon le schéma suivant :



où toutes les femmes se trouvent dans la position (s1A + s2B), conflit insoluble s'il en est (cf. plus loin pour la mère de Marie-Claire).

Cette situation n'autorise aucun parcours narratif, elle ne permet que de dire la contradiction. Ainsi, la position féministe, pariant pour une modification de la législation, consiste-t-elle à nier la culpabilité en accusant la loi, à brandir la situation de victime comme une condamnation de la loi ; la loi étant le bourreau, la victime ne peut être coupable. Il ne s'agit pas là de faire passer l'accusée de la position de condamnable à celle de non-condamnable, mais de refuser qu'on puisse la situer dans la position de condamnable.

La solution, bien sûr, n'existe que dans la modification de la loi, qui interviendra un peu plus tard, mais ce n'était pas chose faite lors du procès, ce qui explique l'insatisfaction avouée de G. Halimi après la condamnation - légère - de la mère. Ce que visait le féminisme dans l'affirmation du droit pour une femme à disposer de son corps, c'était l'innocence de l'avortement.

Or, il n'y a pas d'innocent dans la presse. Et c'est pour cela, croyons-nous, que la presse n'est pas féministe parce que seul le discours féministe affirme l'innocence. Nous le voyons bien lorsque la Gazette du Palais expose les arguments de la défense qui ont été rejetés par le tribunal. En créant le pôle de "victime", la presse évite de dire l'innocence des femmes : elles devraient être punies (les 343, par exemple) or elles sont victimes (Marie-Claire) ; ou bien : elles devraient être punies, mais les temps ont changé et le progrès ne le veut pas ; donc on peut (on doit) les relaxer. Il n'y a là, à aucun moment, de résolution de la contrariété/coupable ou innocent/;

mais seulement la résolution de la contrariété /puni ou relaxé/, qui laisse intacte la culpabilité.

Le discours féministe, lui, n'hésite pas à parler de l'avortement, il nie la culpabilité. C'est bien ce que seuls semblent avoir compris les juristes (cf. Gazette du Palais) lorsqu'ils commentent le rejet de l'exception tirée du caractère injuste de la loi : "le premier moyen (de la défense) revenait à soutenir que la loi pénale peut être abrogée par une coutume postérieure contraire..". La position féministe, niant la culpabilité, vise de fait l'innocence, alors que la presse ne voit dans la victime qu'une non-condamnabile, et maintient par là un discours pénal. La presse avait-elle compris le lieu exact de la position féministe ? Rien de ce qu'elle contient ne nous permet d'y répondre. En revanche, l'affirmation ou l'occultation de l'innocence nous paraît un critère suffisant pour distinguer le discours militant de celui qui ne l'est pas tant il est vrai qu'on ne pardonne pas à l'innocent, mais au coupable.

Les différences entre les journaux

Si nous avons réuni tous les journaux pour construire la structure qui leur est propre, nous ne pouvons oublier qu'il ne s'agit là que d'une structure profonde et que sa manifestation porte la trace d'investissement variables. En d'autres termes, si les journaux étudiés fonctionnent selon le même modèle, que nous appelons le discours de la presse, on peut lire les choix de chaque journal (ses "orientations avouées", ses engagements, etc.) dans l'orientation et la hiérarchie des qualifications où se manifeste la "victime", puisque c'est le "détour" par cette position qui caractérise le modèle propre à la presse. Ainsi, par exemple, l'argent sera présent chez tous, mais surtout l'Humanité

Selon France-Soir, en particulier, qui sur ce point est le plus riche d'informations, le conflit se situe entre une loi non écrite (B), et la législation française actuelle (A). La mère s'y trouve dans la position/condamnabile (A) + prescrit (B)/ puisque son "devoir" de mère l'oblige à aider sa fille en lui procurant le moyen d'avorter et que la loi l'interdit. C'est un conflit fort puisqu'il oppose des termes contraires sur l'axe des injonctions (1). Cette situation de départ ne permet aucun parcours narratif, mais l'opposition des deux systèmes permet en revanche de décrire l'aporie initiale, contre laquelle s'insurge le féminisme. La situation n'est pas nouvelle, on la connaît depuis Antigone, et la solution (le verdict qui, un mois plus tard, condamne la mère), affirme le primat de la législation sur la loi non écrite, ou l'ordre social sur l'ordre individuel. Sauf à modifier la loi avant le procès, il n'y avait pas d'autre solution socialement acceptable.

La presse ne pouvait évidemment pas s'en offenser puisque, participant éminemment à des structures sociales, elle ne peut revendiquer les injonctions d'un quelconque système individuel (2).

(1) A.J. Greimas, Du Sens, o.c. p.146-147 : structure des combinaisons réalisées par l'interaction de différents systèmes.

(2) Il faudrait faire une analyse identique du procès de la mère pour voir si la presse établit un parcours narratif en établissant un schéma qui sorte le conflit de la contradiction entre les deux systèmes. Il nous semble que la presse abandonne un peu la mère à son sort (il se prête moins au mélodrame que celui de sa fille) et se contente de l'argument (rejeté par le tribunal) selon lequel on ne peut condamner les complices après avoir relaxé l'auteur principal du délit, quitte à s'en tirer après coup en insistant sur la "clémence" des juges, ce qui permet 1) de récupérer l'image du "bon juge" comme opérateur de la transformation, 2) de centrer le discours sur la révision de la loi comme il apparaît par exemple dans l'inflation qui se fait alors des excroissances lisibles topo- et typographiquement dans la mise en page (cf. Le Monde) dont le procès est le prétexte, et la loi l'argument.

(et électoral) important, des institutions sociales enfin qui risquent d'y perdre - ou d'y renforcer - une partie de leur pouvoir. C'est seulement, encore une fois, par l'analyse des contenus sémantiques qu'apparaîtra, outre la validation du modèle utilisé ici, le fonctionnement de cette partie du récit.

Le hiatus entre la loi et les moeurs fait l'objet dans la presse d'une réticence unanime devant la loi de 1920 pour une quadruple raison : elle est "inhumaine", "inappliquée", "sélective" et "dépassée". Mais avant d'en venir à ces quatre énoncés majeurs, il en est un, qui est tout à fait inclassable parce qu'il construit une véritable mythologie de la loi, c'est le discours de L'Humanité qui ne désigne jamais cette loi autrement que par l'intitulé "loi répressive de 1920". Il n'y aurait rien d'étrange dans cette appellation parfaitement correcte puisque toute loi pénale est, par définition, une loi "répressive" si l'adjectif en question, qui n'est jamais mis entre guillemets, pour souligner sa signification dans le vocabulaire juridique, ne nous paraissait fonctionner essentiellement comme une connotation. Nous avons là un exemple exceptionnellement pur d'une élaboration rhétorique, où, sans que rien ne l'indique, une connotation l'emporte sur une dénotation. L'intérêt pour nous de cet intitulé répété tient à ce qu'il fait virtuellement de tout individu la victime potentielle d'une législation qui ne paraît pas avoir pour objet l'équilibre de la société, mais la coercition des individus. Avant tout autre énoncé, il exacerbe le conflit entre le fait social et la loi qui se trouve dès lors apparaître comme un frein systématique du progrès social, et une menace pour la majorité des citoyens.

Premier caractère de cette loi, comme le dit et répète France-Soir d'un procès à l'autre, sa sévérité,

ou mieux son inhumanité. C'est d'ailleurs la dénonciation de ce caractère inhumain, comme le rappelle France-Soir (22 novembre) qui valut au professeur Milliez un blâme du Conseil de l'Ordre des Médecins. Argumentation intéressante en ce qu'elle fait se rejoindre en une égale opposition à l'interdit légal la loi de nature qu'exprime la mère de l'inculpée et la pratique sociale usuelle. Ainsi se trouve "naturalisé" l'état des moeurs dont l'évidence s'oppose à l'artifice de la loi comme le mouvement de la vie à tout ce qui la fige. "Quand nous aimons un homme, nous le croyons incapable d'infamie" dit une mère délaissée dans le Courrier des lecteurs de France-Soir (22 novembre), opposant ici sans le dire la légitimité du désir (et les aléas de ses suites), à la violence d'une loi qui interdit d'aimer. Sophisme, bien sûr, en ce qu'il aligne comme des éléments homogènes, les termes du conflit et leurs présuppositions ou leurs implications. Ce tour de passe-passe n'est pourtant pas sans contenir implicitement la trace d'une profonde évolution, celle qui, affirmant ou réclamant le droit pour les femmes de choisir, indique le refus des membres du corps social de reconnaître à la société la possibilité de fixer le choix de son devenir.

Deuxième signe de l'injustice de cette loi, le fait qu'elle ne soit pas appliquée. Quel que soit le nombre exact des avortements clandestins, il ne fait pas de doute que la loi ne frappe qu'un nombre très restreint, et sans cesse diminuant, des contrevenants. Mais alors que le discours de l'institution judiciaire dénonce comme sophisme cette argumentation ("la violation de la loi est-elle une des sources du droit")(1)

(1) Gazette du Palais, 6 décembre 1973.

la presse y voit généralement le signe de son inadéquation à l'état de la société et tend à utiliser ce caractère (cf. F.S, 13 octobre) comme l'Humanité use de l'adjectif "répressif". La loi y conquiert donc un nouvel épithète de nature : "loi fort peu appliquée", qui la disqualifie aux yeux de l'opinion.

Les deux derniers caractères (ou qualifications) sont en quelque sorte des corrélats du précédent. Peu appliquée, elle est sélective et pour cette raison dépassée, à moins que ce soit parce qu'elle est dépassée qu'elle est sélective et peu appliquée. En fait, la hiérarchie de ces qualifications n'est pas logiquement structurée, elle est spectaculairement brandie pour valider la solution qu'on désire donner au conflit. Son caractère sélectif est violemment affirmé par l'Humanité qui y voit même un caractère exclusif : "Elle ne s'applique qu'à la partie la plus défavorisée de la population" (12 octobre) ; pour tous les autres, l'impunité des 343 est le preuve évidente que la législation comporte deux poids et deux mesures selon la richesse et/ou la célébrité de ceux qui l'enfreignent. Notons rapidement qu'il suffit d'opérer sur ces énoncés la même vérification que nous avons faite pour Marie-Claire pour lire dans les projections des journaux simultanément le contradictoire des accusations et la validation de ces mêmes accusations ; ainsi, par exemple, au malheur des pauvres avortées actuelles s'opposera(it) (sic) le "bonheur des maternités heureuses" (H., tout spécialement), à la clandestinité dangereuse de quelques-unes, la sécurité pour toutes, etc. Nous n'insistons pas, parce que le schéma narratif est clair : pour poser X (actuellement contradictoire), il faut d'abord poser son contraire, ce qui du même coup le fait exister, puis il faut le vérifier en posant son contradictoire, ce qui, du même coup, fait valider sa "vérité", etc.

Enfin, cette loi est "dépassée", ce qui la condamne quasi magiquement, avec une étrange évidence, et désigne le "progrès" comme un contenu sémantique majeur du changement social au moment même où la condamnation de Mme Chevalier prouve qu'il n'en est rien. Peu importe pour le journal si, à cette date, G.Halimi, dont on rapporte pourtant les propos, voit dans le verdict une contradiction et le signe que la loi n'est pas encore défunte ; pour les journaux qui s'ingénient à interviewer tout le monde (sauf les juristes), la loi désuète n'a plus qu'à disparaître. Deux journaux en font le titre de leurs principaux articles : "Un ordre légal qui est celui d'hier" (M., 12 octobre), "la loi sur l'avortement paraît dépassée même aux yeux de la justice" (F., 12 octobre). Dépassée à un point tel que Le Monde publie les deux premiers articles du projet de loi élaboré par Choisir, comme si, d'un trait de plume (il y faudra plus d'un an et les voix de l'opposition parlementaire), la législation pouvait devenir celle de son temps. Il faut dire enfin que L'Humanité ajoute des précisions sur ce "dépassement" en une avalanche impressionnante : la loi y est en effet dépassée "par les moeurs, les progrès accomplis en médecine, biologie, psychologie, démographie" (12 octobre).

Pour sortir de ce conflit, la première solution est de faire du progrès l'opérateur de la transformation. Ce qui d'ailleurs est le plus remarquable dans le discours sur le progrès est que ce dernier n'a besoin d'aucune autre justification que d'être précisément "le progrès", qui invalide le passé du seul fait d'être passé. A la limite, le discours "progressiste" peut se nourrir des armes mêmes de ses adversaires en déplaçant leurs contenu (ce qui pour nous est la preuve qu'il est bien l'opérateur de la transformation) ; ainsi G.Halimi disant dans France-Soir : "N'y aurait-il donc de massacre des innocents que lorsqu'il s'agit de foetus français,

alors que déjà plus de la moitié de l'humanité a choisi". Le progressisme est généralement nourri d'une critique à peine voilée contre l'institution judiciaire et le régime politique qui maintient une telle législation : tandis que Le Monde se demande "quel jeu on fait jouer à la justice" et Le Figaro si "les pouvoirs publics sont prêts à sortir de leur réserve pour émettre un quelconque avis", l'Humanité est plus vive, dénonçant le "maintien d'un ordre légal d'un autre âge qui n'est que la consécration de l'injustice sociale érigée en système". On trouve là comme un postulat que la nature de la société est d'être changeante et que son progrès peut se trouver entravé par des institutions maintenues artificiellement. D'une certaine façon, tous semblent partager ce postulat mais se séparent sur le sens du changement et le remède à apporter, ce qu'on peut lire dans l'insistance sur telle ou telle des qualifications et l'importance des inversions envisagées.

L'autre solution, que nous pouvons appeler "réformiste", consiste également en un certain progrès, mais elle maintient les valeurs qui justifient l'existence de la loi (respect de la vie de l'embryon, par exemple), en recherchant les moyens d'atténuer ses effets répressifs. La Croix, notamment, mais aussi France-Soir dans le "Courrier des lecteurs", offrent de mini-récits, généralement anecdotiques qui présentent des tentatives limitées comme le modèle de ce que pourrait être la solution. Ce n'est là qu'ultime tentative de restaurer une mythologie chancelante.

Ce procès nous a paru exemplaire à plus d'un titre. S'il présente indiscutablement un "noeud" dans la chaîne des informations sur l'avortement, il est remarquable que les récits, qui, pour tout lecteur, en constituent la matière, ne sont pas fondamentalement organisés par rapport au référent dont ils prétendent rendre compte ; ils tirent bien davantage leur spécificité des choix narratifs que nous avons tenté d'éluider. Le journal définit des rôles thématiques dont chacun tire son sens du rapport qu'il entretient avec les autres, et non de sa position "juridique" ; la distribution de ce qu'il nous faut bien appeler des rôles prend toute sa signification lorsqu'on découvre la création d'un rôle sémantique propre au journal (il ne pouvait être d'aucun effet dans le déroulement du procès) dont on voit qu'il autorise le déplacement de certains contenus.

Le choix que nous avons fait, a priori, de chercher dans tous ces journaux un dénominateur commun qui serait comme le "dit journalistique" de ce procès constitue une hypothèse selon laquelle les media opèrent une (re)construction de l'événement qui leur est propre et fondamentalement commune. Cette impression d'unanimité (qui se trouve ici accentuée) serait nuancée dans l'analyse de ces mêmes journaux pris isolément. Les divergences des journaux s'opèrent logiquement après la détermination de la structure sémiotique d'ensemble, et s'effectuent par une insistance propre sur certaines qualifications, hiérarchisées différemment ; les choix axiologiques déterminent donc rhétoriquement des figures propres qui ont évidemment un sens (peut-être, même, le premier que le lecteur perçoit), ce qui explique la "personnalité" de chaque journal, celle que l'habitué

reconnait et à laquelle il se fie. Mais on ne saurait oublier la stratégie générale qui constitue le centre de notre réflexion.

Le récit d'un procès de ce type serait aussi à lire "diachroniquement" et "synchroniquement" à l'intérieur d'une double série : celle des faits divers, et celle des "affaires judiciaires", la seconde marquée, par exemple, par son insistance sur la reconstruction "biographique" des personnages (expression de l'interrogatoire, des enquêtes et des expertises) qui constitue comme une rationalisation justificatrice de l'affaire. On y verrait sans doute se dégager de nombreux points communs, mais on découvrirait aussi, probablement, des variantes significatives, dans l'ensemble des journaux et, dans chacun d'eux, des "idiolectes" dans l'écriture du procès. Mais ces variations, qui font évoluer le langage de presse d'une façon à la fois continue et insensible ne remettent pas en cause cette spécificité du journal : informer, c'est raconter une histoire, c'est produire un récit.

Quatrième Chapitre

Faire savoir ou faire croire

1 - LE REALISME

"Si c'est vrai, c'est dans Le Progrès", proclame le slogan de ce journal régional. Il est rare en effet qu'un journal se fasse un mérite de dire simplement "ce qui est" ; il se propose plus volontiers de "dire la vérité", ce qui, dans ce cas, n'en est qu'une expression hyperbolique. Si on excepte l'usage de la photographie, qui semble montrer la réalité sans médiation, le texte du journal, lui, doit fréquemment se donner les apparences d'être un discours de la découverte pour produire l'illusion de reproduire la réalité. La revendication de "vérité" n'est ainsi, à tout prendre, qu'une façon de parler de ce qui, tout simplement, "est". L'information, sous peine de paraître mensongère, ou de paraître ne pas être information, doit donner l'impression qu'elle "reproduit" la réalité, ou que, d'une certaine façon, elle l' "imite". Aussi, avant de décrire quelques modes d'argumentation qui ont pour effet de déterminer la relation du lecteur aux contenus assertés, il convient d'examiner la façon dont le journal construit l'illusion de réalité, d'analyser le "réalisme" de ce discours.

Pour la linguistique, on le sait, la langue n'a que deux moyens d'imiter la réalité (1) :

- le langage peut reproduire un autre énoncé ; c'est ce qui se passe chaque fois qu'on cite un propos tenu, par soi-même ou par un autre. Il s'agit là de ce qu'on pourrait appeler un réalisme "textuel". Le journal ne s'en prive pas ; mais on sait aussi, par le flou caractéristique de l'usage de la citation, qu'il s'agit là surtout d'un mode d'argumentation.

- le langage peut aussi reproduire certains éléments du "réel" (les bruits par exemple) qui d'une certaine façon, sont icônifiables par l'écriture. Il s'agit là d'un réalisme "symbolique", très répandu dans la bande dessinée. La presse ne paraît l'utiliser que comme citation d'un autre discours, c'est à dire on fait comme une variante du réalisme "textuel" (2).

Il y aurait donc, au premier abord, très peu à attendre de la linguistique sur ce point si la "poétique" ne s'était beaucoup attachée à rendre compte de ce que précisément on appelle la littérature "réaliste". R. Jakobson, le premier (3), a tenté de

(1) Voir R. Jakobson : "A la recherche de l'essence du langage" in ouvr. collectif, Problèmes du langage, coll. Diogène, Paris, Gallimard, 1966. Voir également T. Todorov, "Introduction à la symbolique" in Poétique n°11.

(2) En voici un exemple tiré de Libération (27 mai 1980) "Raaah ! je souffre... Erk, aidez-moi je vais crever" Le soldat se tord sur l'herbe (...) Et dans la fumée des explosions et des scènes de guerre irréelles, apparaît soudain le visage hilare d'un soldat noir qui gueule au blessé : "Dis donc, Albert, t'es bon pour Hollywood, toi !..." A Ladignac-le-long, l'armée française joue à la grande guerre et aux petites manoeuvres".

(3) Dans un article de 1921, traduit en français en 1966 dans Théorie de la Littérature, Paris, Seuil, 1966, pp. 98-108.

définir plusieurs emplois du mot "réalisme" en considérant, tantôt le projet de l'auteur, tantôt la perception du lecteur, tantôt l' "école" ou le courant littéraire qui le revendique, tantôt enfin la priorité donnée par l'écriture réaliste à la métonymie et à la synecdoque comme procédé de "caractérisation inessentielle" de ce type de discours.

Il ne fait pas de doute pour nous que la visée réaliste est présente dans les plus anciens occasionnels, où elle est le moyen, si on en croit JP. Seguin, "d'inciter les hommes à changer de vie en leur faisant toucher du doigt, grâce à d'éclatants exemples, les périls qu'ils encourent en se complaisant dans le péché" (1). En revanche, la presse quotidienne, à l'instar de la presse périodique, et aussi longtemps qu'elle fut essentiellement une presse d'opinion, était fondée sur le discours de qui la faisait, non sur la "réalité" événementielle qu'elle rapportait. Et pour nous, si la naissance et le développement d'une grande presse populaire, contemporains des grandes oeuvres "naturalistes", modifie sensiblement la forme de ce discours, ce n'est qu'avec le développement de l'illustration et le bouleversement de la mise en page que la presse fut amenée à

(1) JP. Seguin, L'information en France avant le périodique, o.c. p.63. En voici un exemple : "Histoire véritable de ce qui s'est passé dans la ville de Castres d'un religieux Jacobin qui a été des-enterré, et trainé par les rues, puis destranché à coups d'espée et bastons, et bruslé, et les cendres jettées au vent. Et en suite comme la nuict d'après le foudre est tombé sur le clocher où estoit le magazin des munitions de guerre, et l'a consommé en cendres avec environ cent ou six vingts maisons d'alentour, et un corps de garde de la Villes outre une infinité de personnes qui ont été dévorées par les flammes. Prins sur une lettre éscripte d'Albi le 10 du mois de Juin 1622". Lyon G.Bailly, 14p. cité par JP.Seguin, p.91.

recourir systématiquement aux procédés constitutifs de l' "illusion référentielle".

Car le réalisme du discours, à commencer par un de ses éléments essentiels, la description, est d'abord apparu comme une altération violente des canons artistiques, et pas seulement au XIXe siècle, comme en témoignent les anathèmes de Valéry : "Comme le paysage a pu corrompre la peinture, la description a modifié l'art d'écrire (...). Toute description (...) introduit dans l'exécution une sorte de hasard"(1). C'est en tant que forme, évidemment, qu'on a pu s'en étonner ou la condamner - et qu'on le fait encore - même si c'est le contenu qu'on prétend viser.(2)

(1) P.Valéry, "Autour de Corot", Oeuvres, Paris, Gallimard, bibl. de la Pléiade, 1960, t.II, p.1324. C'est au fond la même critique que celle qu'on trouve dès le XVIIIe siècle. cf. Marmontel: "c'est une invention moderne, que n'approuvent guère, à ce qu'il me semble, ni la raison, ni le goût (...) nul ensemble, nul ordre, nulle correspondance ; il y a des beautés, je le crois, mais des beautés qui se détruisent par leur succession monotone ou leur discordant assemblage" (Encyclopédie méthodique. Grammaire et Littérature, art. "Descriptif", Paris, Panckouke, 1782)

(2) cf. le déchaînement auquel a donné lieu une émission de Polack à la télévision où les journalistes de Charlie-Hebdo, très ivres, donnaient un spectacle inhabituel. Il s'agit au fond du même débat formel que celui que livrait le XVIIe siècle sur le "vraisemblable"; ainsi Scudéry disant du Cid qu'il "n'est point vraisemblable qu'une fille d'honneur épouse le meurtrier de son père" ou Bussy-Rabutin que "l'aveu de Mme de Clèves à son mari est extravagant et ne peut se dire que dans une histoire véritable". cf. G.Genette, "Vraisemblance et motivation" in Communication n°11, 1968 : "l'extravagance est un privilège du réel".

S'il est un effet des réalités "choquantes" - tortures systématiques ici ou là, atrocités guerrières, comportements politiques "scandaleux", brutalités sportives etc... - le lecteur n'est jamais placé devant cette "réalité" là, il n'a devant lui que des pages et des mots, bref des signes, et si on produit devant lui des reproductions photographiques, ce n'est pas non plus un "réel" mais encore un ensemble de signes qu'il voit. C'est donc l'organisation de ces signes qu'il faut examiner. "L'artiste réaliste, écrit R.Barthes à propos de Balzac, ne place nullement la "réalité" à l'origine de son discours, mais seulement et toujours, si loin qu'on puisse remonter, un réel déjà écrit, un code prospectif, le long duquel on ne saisit jamais, à perte de vue, qu'une enfilade de copies" (1). La remarque de Paillet, citée plus haut, selon laquelle le journaliste ne prend pas pour matière première une quelconque réalité, mais des mots toujours, et déjà organisés en discours le plus souvent, doit être rappelée ici, car l' "effet de réel" n'est jamais, à tout prendre, qu'un "effet de texte". "L'effet de réel est aussi, indissolublement, effet de texte et proposition idéologique. C'est à dire qu'au lieu de reflet du réel nous avons le réel d'un reflet, non point la "réalité", mais une image mentale de la "réalité", surdéterminée par un code socio-culturel, saturée de lieux communs, de stéréotypes, de connotations inertes" (2).

(1) R. Barthes, S/Z, Paris, Seuil, 1970, p.173

(2) Cl. Duchet, "Pour une socio-critique, ou variation sur un incipit" in Littérature n°1, février 1971, Paris, Larousse.

Or le texte réaliste, apparemment, ne présente pas de marques caractéristiques de sa fabrication ; il n'apparaît pas d'abord comme texte, comme tissu, à la différence du discours poétique ou symbolique (1). L'énonciateur s'y fait le plus discret possible, et tente de masquer le plus possible sa "construction d'écriture" pour ne laisser paraître que ce qui est constitué en référence, l'information qu'il apporte.

Pourtant, les recherches linguistiques sur la "littérature réaliste" nous paraissent susceptibles de procurer les instruments qui permettent d'en rendre compte : "C'est la prédominance de la métonymie qui gouverne et définit effectivement le courant littéraire qu'on appelle "réaliste" écrit Jacobson (2) ou encore : "les structures métonymiques ont été moins explorées que le domaine de la métaphore (...) et la littérature réaliste, qui est intimement liée au principe métonymique, continue à défier l'interprétation, alors que la même méthodologie linguistique qui est utilisée par la poétique dans l'analyse du style métaphorique de la poésie romantique est entièrement applicable à la texture métonymique de la prose réaliste" (3). Ainsi, la métonymie serait la figure de base du discours réaliste, ce qui permet de comprendre du même coup la place qu'il accorde à la description : "suivant la

(1) "Intuitivement, le discours réaliste se définirait surtout négativement par un non-style, et l'effet de réel comme un "laissé pour compte" de la structure, comme un résidu non intégrable aux modèles descriptifs" Philippe Hamon, "Un discours contraint", in Poétique n°16, 1973.

(2) Essais de linguistique générale, o.c. p.62-63.

(3) id. p.244.

voie des relations de contiguïté, l'auteur réaliste opère des digressions métonymiques de l'intrigue à l'atmosphère et des personnages au cadre spatio-temporel. Il est friand de détails synecdochiques"(1). La description, en effet, cesse tout aussitôt d'apparaître comme ornement ou remplissage entre les moments décisifs du récit pour devenir un élément proprement constitutif de l'illusion réaliste. "Managua. Des maisons basses, des murs barbouillés à l'indigo et au jaune safran, de maigres jardinets, de bananiers et de bougainvillées, des rues en damier : Esteli, 30 000 habitants, allongée dans une plaine étroite entre des montagnes érodées, est à première vue une bourgade paisible " (Le Monde).

Mais la métonymie n'est pas, sous sa forme la plus visible, le premier ni le seul moyen de définir cette écriture qui tente de produire l'illusion de la réalité. Car la linguistique, qui, d'une certaine façon, paraît bloquer toute tentative d'explication de ce phénomène (la langue ne peut copier le réel) permet aussi de dépasser l'obstacle qu'elle a posé. Car la véritable question, que les remarques théoriques de Jacobson laissent très bien entrevoir, n'est pas ou n'est plus de savoir comment le journal reproduit la réalité. Elle ne l'est plus après les travaux de Jacobson, elle l'est encore moins après la théorie des actes de parole élaborée par Austin et Searle et reprise par Ducrot. Car le discours de l'information, qui nous retient, doit désormais être considéré par rapport à une situation de communication. Si bien que la seule véritable question est de savoir comment le journal fait croire qu'il reproduit la réalité.

(1) id. p.63.

On peut tenter de répondre à cette question en déterminant trois niveaux d'analyse (1). Le premier niveau est celui des structures "de surface" : les lexiques, l'ordonnancement des descriptions etc.. Le second niveau repose sur des structures plus "profondes" : ce sont les séquences types, les syntagmes narratifs, les groupements actantiels dans l'organisation des personnages etc... (2). Le troisième niveau met en relation les deux premiers ou, plus exactement, détermine le mode de relation des deux premiers ; ainsi, par exemple, il apparaît que le discours informatif a tendance à mimer les discours qu'il reproduit, ce qui revient à dire qu'il établit une relation entre un lexique et un personnage ; ou bien on constate une tendance au parallélisme rigoureux des divisions textuelles et des divisions narratives, ce phénomène étant accentué par le recours aux inter-titres qui définissent des séquences d'un long développement etc... Et, plutôt que de tenter d'en dresser un inventaire (3), nous nous limiterons à l'examen de deux aspects : les procédés d'authentification et la description, qui d'ailleurs en constitue un cas particulier.

(1) sur tout cela, voir PH. Hamon, "un discours contraint" o.c. p.421.

(2) voir supra, l'analyse des acteurs du procès de Bobigny.

(3) Les travaux sur le roman réaliste en fournissent des exemples impressionnants. cf. Poétique n°16 et, en particulier, l'article inaugural de Ph. Hamon qui en fournit une remarquable synthèse, les analyses de H.Mitterand et J.Dubois sur Germinal et le début des romans de Zola, celle de H.Lafon sur l'oeuvre de Crébillon et de J.Neefs sur Madame Bovary.

A) Les procédés d'authentification

La redondance

Le texte d'information, pensons-nous, doit être interprété comme "un acte de parole", comme dit Ducrot (un "speech act" selon Austin). Il est d'abord caractérisé par l'ensemble des procédés qui fondent et assurent la stabilité de la communication. Le premier et le plus constant est l'hypertrophie de la redondance : le journal en use d'une façon particulièrement manifeste parce que la redondance est inscrite dans la forme même du journal : la répétition du même, dans le titre, le chapeau, et l'article, sans compter pour certains journaux l'illustration et sa légende. A l'hypertrophie de la redondance s'ajoute celle des procédés anaphoriques que nous avons déjà rencontrée. L'anaphore et la redondance se combinent fréquemment dans la qualification des personnages ("M. Doumeng, Le milliardaire rouge ...") ou dans les descriptions inaugurales des récits. "Le temps d'un long, d'un interminable dimanche, Beyrouth a effacé ses frontières, ignoré ce front de ruines lépreuses qui la déchire depuis bientôt six ans, oublié ce faux air de Janus (...) Le temps d'un long dimanche, Beyrouth ne fut plus qu'une ville sous un déluge de feu ! Quinze heures de canonnade, quinze heures d'une pluie d'obus sous un ciel envahi (...) quinze heures de bataille (...) avec tout l'arsenal..." (Le Monde). Concourt encore à la solidité de la communication, la multiplication des procédés phatiques et des procédures de désambiguïsation : concevrait-on sans cela, par exemple, que Le Monde répète chaque jour que M. X est le président des USA ou que Toulon est dans le Var, ou que chaque journal multiplie comme à plaisir les épithètes explicatives ? N'y voir que le souci d'une

information exacte et complète, qu'un soin documentaire aux fins d'une classification ou d'un enregistrement ultérieur masque le fait qu'il s'agit bien là d'un effet de référence qui détermine la matière de la communication. Enfin l'énonciateur rétablit toujours indirectement, de manière compensatoire comme le dit Ph. Hamon, la performance de son discours, l'autorité de son dire. Si, par exemple, la forme interrogative est quasiment proscrite dans les titres, c'est d'abord parce qu'elle affaiblirait l'autorité du dire. Dans tout cela, il y a un but simple et constant, assurer la cohésion de l'information (1).

In medias res

"Lionel Jospin a qualifié de "gaminerie politique" le refus du maire de Paris de participer à un débat... " (Libération). Le récit journalistique se présente comme une simple intervention dans le continuum des "faits" ; cette intervention en prolonge tel ou tel moment, tel ou tel aspect, mais ne l'interrompt pas. Cela est plus important qu'il ne paraît d'abord. Le propos du journaliste semble "naturel", parce que le début de l'article, son "entrée en matière" dénie qu'il soit un début, un commencement. Il intervient à un moment de ce qui a commencé avant lui, et cela, pour le lecteur, constitue comme la preuve que le récit est étroitement lié au mouvement même de la

(1) Les travaux sur les arts figuratifs montrent la même chose : "L'espace et le temps figuratifs renvoient non aux structures de l'univers physique, mais à celles de l'imaginaire. Les liens existants entre les éléments se mesurent en termes non d'exactitude, mais de cohérence" (P.Francastel, Etudes de Sociologie de l'Art, p.118).

réalité. Le récit se distingue du fait qui le précède - et le motive - par cela même qu'il est récit. Mais, dans le flux des colonnes qui fait alterner passé et futur ("Helmut Schmidt sera le premier chef de gouvernement à rencontrer le nouveau secrétaire d'Etat américain " Libération, même jour, même page), il se confond presque avec le déroulement des faits. Or cela est une des caractéristiques premières de la fiction réaliste(1) qui a une conséquence importante pour le statut de l'énonciateur : il n'a pas à fonder, à justifier son dire, parce que le déroulement du "réel" le justifie d'avance de s'y insérer ; l'énonciateur, à l'évidence, est précédé et sera suivi par un des avatars de l'événement qu'il présente. Ainsi le texte, de l'information peut-il "embrayer" sur une réalité posée ou présupposée, comme s'il était isotope de cette réalité. Or cela est très exactement ce qui se passe dans la fiction romanesque (2). Il est un lieu où ce phénomène tout à fait étonnant (l'embrayage du texte sur le réel comme s'ils appartenaient au même plan) est totalement éclatant, c'est l'indication de l'identité : "Albin Chalandon, tout puissant président du premier groupe pétrolier français, menace de se retirer du plan chimie " (Libération). De tels titres, ou de tels débuts d'articles, sont tout à fait exemplaires : si le personnage a une identité, c'est qu'il y a eu auparavant une identification : or le texte commence là. Il faut donc croire que l'identification est opérée par un contexte, et ce contexte ne peut être que le "hors-texte" de la réalité. Le journal peut d'ailleurs tout aussi bien se passer du nom propre : avec un sur-titre "viticulture", il suffit de dire "le milliardaire rouge" pour que tout lecteur comprenne ; il

(1) J. Dubois, "Surcodage et protocole de lecture dans le roman naturaliste" in Poétique, n°16, o.c.

(2) "Onze heures venaient de sonner à la Bourse lorsque Saccard..." (Zola, L'Argent).

identifiera de la même façon "le premier secrétaire du Parti Socialiste", "le président du CNPF" etc... L'article défini précédant un nom commun est une anaphore suffisante pour embrayer sur le réel. Si enfin, nous regardons les débuts suivants : "Les "écrits et discours" du président sont programmés sur la première chaîne" ; "Le Sénat a commencé hier après-midi l'examen des projets de loi..." ; "Paieront, paieront pas ? Les fonctionnaires, par le biais de leurs syndicats, étaient hier chez Anicet Le Pors, ministre de la Fonction Publique", on s'aperçoit que le début de l'article combine la référence à un contexte (personnages, institutions, lieux etc...) et la référence à une action antérieure qui permet de percevoir l'énoncé du journal comme la suite de cette action, comme si le récit et l'action appartenaient au même ensemble. C'est ce que Dubois appelle la "prédétermination réaliste". Nous ne voulons évidemment pas dire par là que le réel n'existe pas, mais nous voulons seulement indiquer comment le texte s'assimile au réel, paraît en faire partie.

Le retard du sens

Le texte de l'information, ensuite, organise le récit en articulant un certain nombre d'aspects, de "points de vue". Mais le journal se distingue là fortement, du moins en apparence, de la fiction réaliste. En effet, dans le texte fictionnel, "le récit figure un cours des faits dont le sens, la direction, ne doit que très progressivement émerger" (1), ce qui

(1) J. Dubois, "Surcodage et protocole", o.c. p.497.

est rarissime dans le récit de presse, parce que le titre et le chapeau ont déjà dit le sens et que le journaliste ne peut que se contenter de mimer l'attente et le suspens. Le texte du reportage ou le récit du fait divers sont à cet égard très remarquables : on sait, dès le début, que Beyrouth a subi tel bombardement, que Port Stanley a été repris aux Argentins ou que X a tué Y. Mais le récit reprend le cours des choses sensiblement en arrière et feint de retarder le sens, de produire un suspens. De là le recours, aussi systématique que dans le texte de fiction, aux gestes, bribes de dialogue, notations descriptives par quoi il commence : "7 H. Le jour s'est levé sur le petit village désert. Les clochers de l'Eglise sonnent le tocsin. Au château des Terrasses, un campement d'occupants s'est installé ainsi que dans les bois (...) Au milieu de la rue principale montant, on a dressé deux barricades (...) Mais un vieux retraité bougonne : "J'suis pas contre leur guerre. Mais les cantonniers ont passé la semaine dernière ..." (Libération). Nous choisissons cet exemple d'un reportage sur une "fausse guerre" (il s'agit des grandes manoeuvres 1980) parce que le journaliste "correspondant de guerre" comme il se nomme se pastiche lui-même et par là rend plus sensible la façon dont il produit un texte : il feint de chercher son centre et de soulever des questions. Toute la question de l'écriture réaliste est alors celle de la signification : le texte ne cesse de jouer de l'essentiel et de l'inessentiel, de l'accessoire ou de l'in-signifiant, jusqu'à ce que le sens émerge. Un sens que le lecteur connaissait déjà mais qu'il retrouve. Ce détour par le récit réaliste a de grands effets car il ancre le sens dans une "réalité" qui assure la complicité du lecteur. A la limite, le détour par le récit descriptif n'est pas essentiel au sens, et la preuve^m est que le titre de l'article, comme le

"flash" de l'agence, s'en passent fort bien. Mais la signification, elle, ne s'en passe pas. Le réalisme est le mode de signification de l'information, le mode prioritaire d'authentification du sens.

La temporalité

Assurer la cohérence de l'énoncé, disions-nous, est indispensable à la communication. Le texte d'information a un autre moyen d'assurer cette cohérence en reliant le présent au passé et à l'avenir. L'avant, c'est le flash-back, le souvenir, le retour au passé, le déjà-dit. L'après, c'est la prévision qui, selon les cas, pourra être prédiction, programme, ou pressentiment : "il a résisté à l'opposition de son ministre de tutelle (...) son dernier coup d'éclat concerne la chimie (...) M. Albin Chalandon a poussé un nouveau coup de gueule, fait une nouvelle déclaration fracassante " "Le chancelier Schmidt insistera donc avant tout sur la nécessité de renforcer les consultations entre Américains et Européens, ce qui n'avait pas été fait pour des décisions aussi importantes que le feu vert donné à la bombe à neutrons et le renforcement de l'embargo ...". (Libération)

Le réalisme biographique

Cette même cohérence est particulièrement manifeste dans un genre journalistique particulier, le discours biographique (1). Le journal, en effet, élabore un discours biographique chaque fois qu'un

(1) Voir J. Gritti, "Un récit de presse : les derniers jours d'un grand homme", in Communications n°8, pp.94-102 et groupe Mu, "Rhétoriques particulières", in Communications, n°16, pp.110-124.

inconnu accède à une notoriété importante (X reçoit le prix Nobel. Mme Thatcher devient premier ministre) ou qu'une personnalité déjà connue réalise ce qui paraît être un exploit ou fait un pas de plus dans une brillante carrière (M. Yvon Gattaz devient le "patron" du CNPF) : ce point commun de toutes les biographies est qu'elles saisissent une réussite dans l'instant, c'est à dire qu'elles "présentent" une performance actuelle ; le discours biographique qui, a priori, devrait être seulement référentiel, ou documentaire, fonctionne alors comme un substitut romanesque, comme le dit le Groupe Mu. En effet, le passé y est organisé à la fois comme un double du présent (il le préfigure) et comme un anti-présent : la notoriété succède à l'anonymat : la réussite succède aux longs travaux solitaires et secrets. Là encore, pourtant, le récit paraît se saborder avant même de commencer puisque la réussite présente est connue d'emblée ; mais là encore, un détour (le passé cette fois) lui donne sa signification. On y trouve un certain nombre de traits, d'apparence réaliste, qui sont en fait des procédés fictionnels car ils reposent sur les figures solidement constituées qu'on trouve d'une biographie à l'autre. Margaret Thatcher devient premier ministre. Le Matin publie une photographie ancienne : "En ce temps-là, Margaret portait des chapeaux. C'était en Décembre 1951, et, ce jour-là, elle épousait Denis sans savoir qu'elle deviendrait la première femme premier ministre d'Europe Occidentale" ; l'opposition entre le destin politique brillant et un passé moins spectaculaire est un est axes majeurs de la biographie. "Elle est fière de ses origines modestes. Effectivement, son père était un petit commerçant ..". Un autre axe, on s'en doute, est sa constance et sa détermination "conservatrice" qui, par mille et une figures jalonne son parcours : "c'est une femme dure qui, grâce à une volonté de fer, a su s'imposer (...). Soutenue par une foi presque mystique dans l'efficacité des lois du

marché (...). Elle adopte une position réactionnaire sur toutes ces questions de la vie moderne et se signale par son opposition à (...) la peine de mort, la loi sur le divorce etc...". Retour sur le passé encore: "A cette époque, à la fin de la guerre, presque tous les étudiants étaient de gauche. Margaret s'inscrit chez les conservateurs" etc... Dans cette biographie, comme dans la plupart des autres, la personnalité en question est un personnage-héros, marqué par un destin qui lui révèle une vocation particulière (la "foi" de Margaret Thatcher : "elle disait qu'elle prierait plus facilement parmi eux (les conservateurs) que dans les autres formations politiques") ou une "convocation" par un artifice du destin (la guerre, la déportation et la résistance furent, pour toute une génération, le "révélateur" de leur destin). Il n'y a plus ensuite qu'à répéter les combats et les exploits selon une logique où la vie est surtout remplie de moments décisifs. "(JL. Bory) entra en littérature par un premier coup d'éclat en décrochant le premier prix Goncourt de l'après-guerre (...) Le premier roman, tout imprégné de son expérience de la Résistance, devait être suivi d'une longue série...".

D'autres artifices fictionnels concourent à cette représentation : l'apparence physique par exemple, est systématiquement relevée et mise en rapport avec les qualités morales et intellectuelles. Mais le plus important pour nous, peut être, est que, dans tout cela, l'ascension, la réussite, l'exploit sont pris en charge par un discours narratif "réaliste" : brefs instantanés du passé, précisions chiffrées etc..., ré-organisés par un locuteur qui "sait" et qui pour cela peut faire voir, de l'intérieur, la vie et l'oeuvre du personnage considéré. Et le réalisme est là, dans la façon

dont les personnages paraissent monter d'eux-mêmes ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, et ce qu'ils font.

La biographie de Margaret Thatcher, dont nous donnons ici l'exemple, montre en outre une autre forme d'authentification qui est encore un trait constant de l'écriture réaliste. C'est ce qu'on pourrait appeler la "motivation psychologique" : sa volonté, sa foi, son ambition n'ont pas d'autre rôle dans le récit que d'en remplir la trame. La motivation psychologique, la description du caractère et tout ce qui s'en rapproche sont une justification a posteriori de l'organisation fonctionnelle du récit. C'est aussi, dans une large mesure, ce qui permet de transformer les consécutions en conséquences, de trouver une causalité là où il pourrait n'y avoir que succession. C'est pourquoi nous continuons à parler ici de "personnages" parce que la caractérisation psychologique et physique organise leur rôle thématique, adéquat à leur rôle actantiel.

Histoires parallèles

"On se souvient des 50 000 hectolitres répandus sur la chaussée à Sète, après les attentats contre les chaix du Comptoir Agricole français dont Jean Baptiste Doumeng est un des principaux actionnaires". En faisant ce rappel, alors qu'il donne une information sur la grève de la Sica-Vins à Toulouse, le journal embraye sur une "histoire parallèle", que le lecteur connaît ou dont on lui dit qu'il la connaît. Effet d'authentification encore qui permet de dire que "contrairement à ce que Doumeng espérait, l'office du vin, le remède-miracle, n'a encore rien apporté de concret". (Libération). Ce rappel d'histoires antérieures, ou parallèles, a la même fonction que tous les noms propres et les citations, il constitue ce "discours référentiel" dont parle Greimas, la référence au réel dont le journal a besoin pour fonder son discours "objectif".

Thèmes et témoins

Le dernier procédé majeur que nous examinerons ici est celui par lequel le journaliste authentifie un acte de parole en en garantissant l'origine : "j'ai vu sur les trottoirs des visages tressaillir quand s'avanceront les mineurs de fer, aux traits marqués par le travail, tantôt graves, tantôt souriants, forts de leur coude à coude" (Humanité). A la fin de cette manifestation, où l'Humanité "voit" la gravité des travailleurs et l'émotion qu'elle produit chez les passants, de très violents incidents éclatent : de petits groupes "d'autonomes", avant de dévaster les vitrines du quartier de l'Opéra, commencent à harceler les policiers ; Libération l'a "vu" aussi ; le journaliste ne dit pas qu'il l'a vu, mais dit sous quel point de vue ceci se passait : "Je suis placé du côté policiers. Entre nous et les lanceurs (de cailloux, de boulons etc...), un trou se fait tandis que la manifestation se déroule doucement. Les policiers sont fous de rage et se demandent ce qu'ils font là. Un officier frappe ses hommes pour qu'ils ne se sauvent pas. Il y a un policier qui chante à tue-tête pour se donner du courage (...) La bagarre vient de commencer, elle ne s'arrêtera pas". Lorsque manque tout autre moyen d'authentification, le "j'y étais, je l'ai vu" du journaliste garantit l'énoncé, et permet de comprendre l'effet produit par l'indication liminaire "de notre correspondant" ou "de notre envoyé spécial". Cela est moins spectaculaire que, dans l'information radiophonique ou télévisuelle, l'appel en direct de l'envoyé spécial, car radio et télévision y ajoutent, par le son et l'image, des bruits, des cris, des signes multiples qui sont autant d'indices du "réel" ; mais l'incipit et l'indication du lieu qui précède la correspondance dans la presse écrite créent un horizon d'attente :

d'emblée, on attend quelque chose de particulier, qui est précisément l'illusion du réel. C'est dire aussi que ces incipit sont des indicateurs de "genre" car l'identification du "genre" (reportage, éditorial, billet, etc..) crée des attentes de types particuliers. La radio et surtout la télévision ont sur ce point un avantage sur la presse écrite parce qu'ils reposent d'emblée sur des codes différents : le journaliste peut alors jouer d'une complémentarité sémiologique constante : le bruit des explosions redouble le discours sur la guerre quand il ne le couvre pas comme à dessein, la voix haletante du reporter sportif redouble l'incertitude énoncée de l'épisode qu'il rapporte etc... Dans la presse écrite, il y a les illustrations, bien sûr, et leurs légendes, et on s'aperçoit que très souvent c'est le titre, ou l'article complet qui servent de légende à la photographie. Mais il y a aussi, et surtout, le texte, qui devra être "surcodé" pour accéder à cette complémentarité structurelle qui lui fait défaut.

B) La description (1)

Le problème général posé par la description peut se résumer dans la question : comment faire croire à la réalité de telle situation ? A cette question, le journaliste ne connaît qu'une réponse : la décrire. Mais cette réponse entraîne une nouvelle question : comment faire croire à la vérité de la situation décrite ? Comment lui donner de l'autorité, comment lui donner le poids de la réalité ?

Les pages qui précèdent ont fourni déjà un certain nombre d'éléments de réponse, nous ne reprenons donc cette question ici que pour montrer de façon plus systématique la nature et le rôle de la description par rapport au récit.

(1) La rhétorique classique s'est beaucoup attachée à la description dont elle distinguait six formes distinctes...

La transmission du savoir

D'une façon qui ne surprendra plus guère maintenant, le journal, avec des particularités spécifiques évidemment, emprunte à l'écriture fictionnelle le modèle fondamental de la constitution d'une description. Pour "faire croire" à la vérité de ce qu'il dit, le journaliste opère une sorte de "transformation réaliste", comme dit Ph. Hamon. Il passe d'un modèle qu'on pourrait résumer dans l'énoncé : "Moi, journaliste, je vous garantis à vous, lecteur, que je dis la vérité en disant que p." à un autre modèle : "un personnage X, dont le statut est indiscutable, présent dans l'énoncé, participant au récit, dit que p.". La plupart du temps d'ailleurs, ce personnage X parle à un autre personnage Y, non informé. Ce second personnage est, soit un autre acteur de la "réalité", soit, tout simplement, le journaliste lui-même qui effectue un reportage ou une enquête,

... Voir R.Barthes, "l'ancienne rhétorique", in Communications, n°16, 1970, p.172-230. Depuis une vingtaine d'années le développement de la linguistique textuelle a donné lieu à de très nombreux travaux. Voir en particulier R.Barthes, "l'effet de réel", in Communications n°16; G.Genette : "Frontières du récit" in Figures II, Paris, Seuil, 1969; A.J.Greimas, Maupassant, Paris, Seuil, 1976 ; F.Rastier , "Situation du récit dans une typologie des discours" in L'Homme, janvier-mars 1971; Ricardou, Problèmes du nouveau roman, Seuil, 1971, p.91 sq; M. Riffaterre , "Le poème comme représentation" in Poétique n°4 et "système d'un genre descriptif" in Poétique n°9. Signalons en outre un article bref et très éclairant de Ph. Hamon , "Qu'est-ce qu'une description ? " in Poétique, n°12, 1972, pp.469 à 486, dont nous rejoignons la démarche.

qui interroge et qui rapporte le propos. Cette transformation est fondamentale dans l'illusion réaliste, elle repose sur le fait que la source de l'information, son garant, s'incarne dans le récit, sous la forme d'un personnage indiscutable. Que ce personnage soit ministre, manifestant anonyme ou journaliste ne change rien à la question car, lorsque le journaliste est présent dans l'énoncé, il est, lui aussi, un personnage de cet énoncé : "la psychose de l'indic va bon train. Alain et son copain Bernard scrutent vigoureusement tous ceux qui prennent des notes ou des photos : "on se méfie, depuis que l'un de nous (...)" ; on me fait donc jurer de ne rien dire au journaliste qui est là-bas, à l'autre bout du wagon. "Celui-là, on le soupçonne, tu comprends"!" (Libération) (1).

Cette transformation est décisive également parce qu'elle rend indispensable le recours à des personnages qu'on aurait envie de dire ad hoc. Le journaliste possède en effet un certain "savoir" qui se manifeste, dans le "montage" narratif (2), par la citation de "personnages" (3) : "Sur un long camion bleu, sont juchés des jeunes. Les garçons agitent des

(1) Cette scène n'est pas empruntée à un reportage sous une quelconque occupation, mais au compte rendu de la manifestation du 23 mars 79. Pour faciliter la cohérence de notre propos dans les pages qui suivent, nous emprunterons nos exemples au récit de cette manifestation.

(2) Pour avoir participé à un certain nombre d'enquêtes et de reportages, nous savons aussi que la reconstruction est bien un "montage", effectué à partir de fragments d'interviews, d'épisodes discontinus, de notations éparses etc...

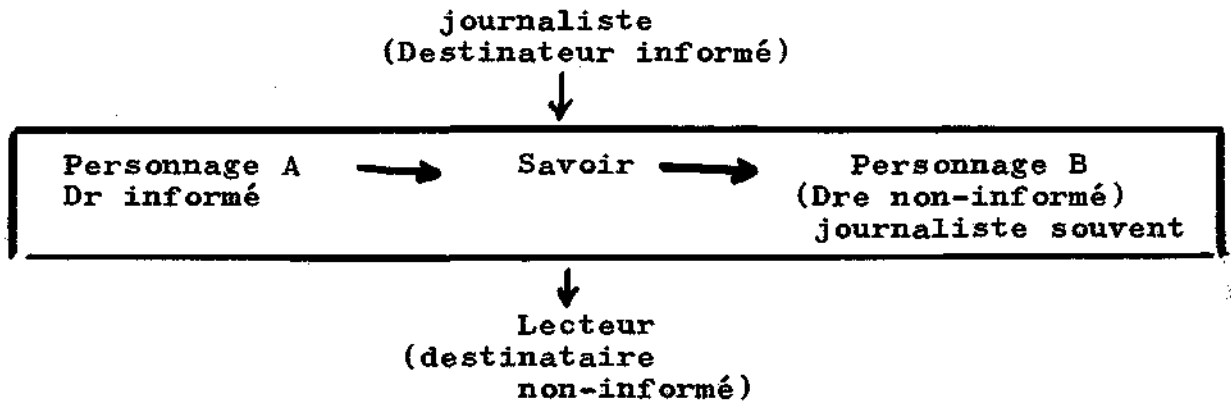
(3) Les acteurs ne sont pas inventés, mais leur constitution en personnage du récit est bien une "création" littéraire.

drapeaux rouges, les filles chantent l'Internationale. Ceux qui les entourent scandent "le Nord veut vivre, le Nord vivra" (Humanité). Ce personnage, de cette façon, ne renvoie pas au réel qu'il prétend reproduire, il est la justification a posteriori du savoir du journaliste, il est, comme dit Hamon "le garant vraisemblable d'une tranche lexicale à placer". Ce personnage est indispensable parce qu'il justifie une phraséologie, ou parce qu'il authentifie une dénomination : "Souvent casqués, parfois masqués de foulards, brandissant des drapeaux noirs et armés de manches de pioches, les voyous " (Aurore) ; "la centaine de militants autonomes (...) étaient faciles à reconnaître : jeans, basquets, blousons de cuir, casques et foulards" (Le Matin).

Et le réel, là dedans ? On aurait envie de dire qu'il n'est qu'un assemblage de mots, une "mosaïque linguistique", "C'est en tout cas dans le calme que ces hommes, ces femmes, ces jeunes, venus de Lorraine, du Nord et du Pas de Calais, de la Loire mais aussi de Fos sur Mer, sidérurgistes, mineurs de fer, mineurs de charbon auxquels se sont joints des enseignants et des lycéens, mais aussi des personnels hospitaliers en blouse blanche, des employés de banques et des assurances, des agents des postes, de l'EDF, de la SNCF, des employés de la SFP, des sapeurs-pompiers et même des policiers en civil.." (France-Soir).

La marque la plus sûre du discours réaliste dans la description, est que l'auteur y délègue son statut de destinataire. Au lieu que le savoir soit transmis directement du destinataire journaliste au destinataire lecteur, il transite entre deux autres actants de la communication, inscrits dans l'énoncé (deux personnages, dont l'un, informé, est destinataire, et l'autre, non informé, est destinataire).

On peut l'exprimer dans le schéma suivant, emprunté à Ph. Hamon :



En voici un exemple très élémentaire : le journaliste du Matin, qui suit les manifestants venus du Nord dans leur itinéraire, présente le voyage :
"Les copains ont préféré partir en autocar : il y en avait 240 pour ceux du Valenciennois" explique un militant".

La description est une mise en scène du savoir.
Le discours réaliste est un discours "ostentateur" du savoir contenu dans les notes du journaliste, ou dans sa culture ; il s'agit de le montrer au lecteur, en le faisant circuler par et dans un récit : "L'hélicoptère des grands jours survole le cortège. Une sirène mugit. C'est celle des alertes à Longwy. Une femme a écrit sur une pancarte : "on nous demande d'avoir des enfants. J'en ai trois. Quel sera leur avenir ?" (Humanité)

Cela explique aussi la forte redondance de ce discours. Pour que le personnage médiateur du savoir soit crédible, il faut que sa qualification, sa caractérisation, soit manifestée. Elle ne peut l'être que de façon redondante ou par une forte possibilité des contenus assertés : "Georges Marchais, souriant, manteau de

tweed, cachant son écharpe tricolore d'élu du Val de Marne, distribue dédicace sur dédicace. Un jeune mineur de la Loire brandit son paquet de cigarettes paraphé par le Secrétaire Général du Parti Communiste" (France-Soir) (1).

Fonctions, qualification, lexique

Au fond la plupart des fonctions narratives des personnages qui courent le long du récit ne sont que des pseudo-fonctions : elles sont l'équivalent d'une qualification. Et pour certains de ces personnages, ce sont presque des qualifications permanentes. Le passage descriptif, en somme, déploie devant le lecteur le paradigme, virtuel ou actuel, des activités d'un personnage, des parties d'un tout, des objets d'un décor. C'est bien pourquoi, d'ailleurs, il y a des scènes-types, des décors-type, qui, à la limite, font de la description l'inventaire d'une situation. Voici par exemple le décor initial de la manifestation ; il n'est pas autre chose que l'expansion du mot "kermesse" qui d'ailleurs figure dans le titre de l'article, c'est l'inventaire d'une "fête populaire" : "Montreuil, Pantin, Saint-Denis, Ivry et Saint-Ouen avaient mis leur parure de fête. Il y avait des banderoles colorées, le soleil de printemps, les hauts-parleurs, les chansons de Jean Ferrat, les filles aux joues maquillées, les étais de canettes de bière et de sandwiches, l'excitation de l'inhabituel" (France-Soir). Même chose encore quand les manifestants sont tous arrivés et que le cortège se met en place : "on s'affaire en silence, place de l'Eglise à Pantin (...) on

(1) Le "savoir" du journaliste s'exprime ici doublement : par l'indication de l'écharpe que G. Marchais "cache" et qui devrait donc être invisible, et par l'activité de dédicace, nommée puis montrée : bel exemple de redondance.

déplie les banderolles, on distribue des badges. On vend des cartes postales. On quête pour les travailleurs de la sidérurgie, on vérifie l'itinéraire. On organise le service d'ordre. On place des auto-collants. On gonfle des ballons ".

Que décrit-on ? Un objet, une situation, un personnage. Dans le texte, l'objet, la scène ou le personnage ne sont finalement qu'une somme d'occurrences énumérables (ses parties, comme on vient de voir); on peut aussi considérer l'objet comme un organe qu'on définit à partir des éléments qui se forment à l'intérieur (les slogans, les "moments" et les "mouvements" de la manifestation) ou à l'extérieur de cet organe (les réactions, les suites, les conséquences)(1).

De cela, R.Barthes a donné une excellente définition en montrant que le lisible n'est que le dépli (ex-plicare) d'un nom : la description apparaît alors comme le déploiement des paradigmes virtuels du langage : "Qu'est-ce qu'une suite d'actions ? le dépli d'un nom. "Entrer" ? je puis déplier en "s'annoncer" et "pénétrer" (...). Inversement, constituer la séquence, c'est trouver le nom : la séquence est la monnaie, le "valant-pour" du nom (...). Deux systèmes de plis semblent tout à tour requis. Le premier décompose le titre (nom ou verbe) selon ses moments constitutifs (commencer/s'arrêter/repartir). Le second accroche au mot tuteur des actions voisines. Ces systèmes, l'un analytique, l'autre catalytique, l'un définitionnel,

(1) sous-titre de l'Aurore : "3 commissaires, 20 gendarmes, 25 CRS et 20 agents de police blessés : c'est le premier bilan de l'émeute. 27 arrestations, 130 magasins mis à sac, des voitures incendiées".

L'autre métonymique, n'ont en fait d'autre logique que celle du déjà-vu, déjà-lu, déjà-fait : celle de l'empirie et de la culture "(1). Si le texte du journal donne, plus souvent que les grandes oeuvres de la littérature, le sentiment d'être empli de stéréotypes, c'est simplement parce que la marque d'une grande oeuvre est d'organiser pour le lecteur ce qui, par la suite, paraîtra comme du déjà-vu, déjà-lu. C'est aussi dans la mesure où le journal puise dans l'ensemble des textes déjà-lus qu'il est plus "lisible". La force de certains journaux - et de certains journalistes - est d'imposer, à certains moments, une forme de description et une forme de récit que les autres journaux et les autres journalistes vont ensuite répéter (2), parce que, pour un temps, un journal ou un journaliste a inventé une forme de discours qui, pour le lecteur, semble plus adéquatement "dire" le réel. Et sans doute ne doit-on pas trop s'affliger de la répétition dans le journal, car, c'est aussi, et peut-être surtout ce que le lecteur lui demande : la possibilité de reconnaître ce qu'il connaît déjà. Voici par exemple la mise en scène, dans l'Aurore, d'un couple qui se croit ensorcelé : "chaque nuit elle sursaute, effrayée, tremblante, en sueur, le sang glacé. Les meubles bougent, les assiettes tremblent sur les étagères, le plancher craque et crépite comme s'il était bombardé par de petits cailloux".

L'insertion de la description dans le récit

Pour achever cette analyse de la description, il faut encore répondre à trois questions : comment la

(2) La force d'un journal ne vient pas seulement de son tirage mais de l'impact qu'il a sur les autres journaux : depuis dix ans, tous les journaux ont été influencés par le style "Libération".

(1) S/Z, o.c. pp.88-89.

description s'insère-t-elle dans le récit est la première de ces questions. Le journaliste, avons-nous dit, ne peut pas apparaître dans son énoncé, sinon comme spectateur ou destinataire d'un savoir qui lui est adressé. "L'objectivité" de l'information rend cela nécessaire. C'est donc un personnage, comme on a vu, qui doit prendre en charge le savoir, et la description. Cela signifie que le personnage a deux attitudes possibles : la plus simple est celle du spectateur ou du témoin : il a vu. C'est aussi celle qui s'accommode le mieux de l'assimilation du journaliste à un personnage de son récit : il en est le témoin. La description doit alors être sentie par le lecteur comme focalisée à partir de l'oeil du personnage qui la prend en charge. Lorsque le journaliste hésite à se mettre lui-même en scène, il lui est toujours possible de s'effacer derrière l'instance impersonnelle "on" ou le recours au passif : "quelque chose se laisse voir" . "Vers midi, ils sont aux portes. On en signale des milliers, venus de Saint-Denis, de Pantin, de Montreuil, d'Ivry et de Saint-Ouen (...). A 16 H tous sont en ordre de marche (...) ils sont plusieurs centaines de milliers à s'avancer groupés" (Humanité).

La seconde attitude possible du personnage est de parler : c'est celle qui caractérise par principe l'homme politique, c'est aussi celle qui oppose la compétence du destinataire à l'incompétence du destinataire. Après le témoin, donc, voici l'expert. Dans le cas de cette manifestation, l'évaluation des dégâts, inscrite en sous-titre, souvent, est prise en charge dans le récit par la parole officielle (communiqué de la Préfecture de Police, dans l'Aurore, par exemple).

Il y a bien une troisième attitude possible, celle où le personnage agit sur l'objet à décrire, mais, alors que la télévision, par exemple, peut le faire sans difficulté (1), la presse écrite ne le peut pas, en dehors de la photographie ; elle doit recourir à l'oeil du témoin, puis à sa parole, ou au savoir de l'expert, et encore à sa parole.

Mais cela indique que la description va recourir à des thèmes obligés : la description du milieu, du décor, en tête de l'article, le recours à des personnages types ou à des scènes-types (2), l'indication des motivations psychologiques que nous avons relevées sont ainsi des signes de démarcation, des signes introducteurs, qui constituent une thématique "vide" en quelque sorte, puisque son rôle est d'éviter la rupture du tissu narratif. Evidemment, au terme de la description, on retrouve une thématique correspondance, vide également et également obligée, qui a une simple fonction conclusive : "La place de l'Opéra est complètement saccagée : des bris de verre, plaques d'égoûts descellés, bouteilles cassées, etc..."(Aurore).

Nous pouvons relever le "etc" qui achève le "thème conclusif" dans l'Aurore parce qu'il indique aussi que le journaliste est parvenu au terme de ses possibilités descriptives. Cela renforce évidemment ce que nous disions plus haut de la nature de la description : la description est un "ensemble lexical métonymiquement homogène dont l'extension est liée au

(1) Elle peut montrer, sans médiation apparente, les affrontements entre police et manifestants. Elle peut montrer des négociateurs signant le texte d'un accord, ou un conducteur de train aux commandes du TGV.

(2) qu'on pense par exemple aux descriptions des procès en cours d'Assises, que la législation interdit de photographier, d'enregistrer, ou de filmer.

vocabulaire disponible de l'auteur, non au degré de complexité de la réalité elle-même ; elle est avant tout une nomenclature à clôture plus ou moins artificielle, dont les unités lexicales constituantes sont d'une plus ou moins grande prévisibilité d'apparition" (1).

Le Rapport entre la description et son objet

Cela pose la deuxième question à quoi il faut répondre : quel est le rapport entre l'objet à décrire et sa description ?

"Cinq cortèges, cinq fleuves ont ensuite convergé vers la place de la République" (Humanité) . Tel est le modèle privilégié de la description: l'homologation de deux ensembles lexicaux. Au fond, la description n'est pas fondamentalement différente du fonctionnement d'un dictionnaire : il s'agit de mettre en équivalence une dénomination et une expansion (2). Mais, dans le journal comme en littérature, les métaphores et les comparaisons tiennent lieu de ce qui, dans les dictionnaires, constitue les renvois.

L'éventail des possibilités est considérable et n'est limité que par la lisibilité qu'on attend : le journal ne peut donc pas, par exemple, décrire un terme

(1) Ph. Hamon, "Qu'est-ce qu'une description ?" o.c. p.477.

(2) Décrivant les conflits qui opposent Israël aux Palestiniens, Libération définit les bombes à fragmentation comme le ferait un dictionnaire. Ainsi, la bombe "MK 20-Rockeye" utilisée par Israël pèse "227 kgs" et "contient 247 grenades ou petites bombes qui explosent au contact". En revanche, le "falconet" est un "lance-grenades individuel dont la munition contient une douzaine de fléchettes anti-personnelles dispersées à l'explosion de l'obus qui les contient". La description-définition est aussi une spécialité du Monde, tout lecteur le sait bien.

technique à faible lisibilité par d'autres termes techniques : il utilisera des prédicats qualificatifs ou explicatifs. En revanche, le portrait d'un personnage (dont les éléments constitutifs sont fortement prévisibles) peut s'accomoder de métaphores situées à une assez grande distance sémantique parce que cela fait échapper à la banalité, sans nuire à la lisibilité. Car c'est toujours la lisibilité qui prime dans le journal. C'est pourquoi il a si facilement, et si nécessairement, recours au stéréotype, au cliché, ou, à la limite, à la pure nomenclature tautologique, le principe étant que le thème introducteur soit parfaitement identifiable ; on le voit, à la "une" de l'Aurore, au début du compte-rendu de cette manifestation : "Paris-chienlit, Paris-pagaille, Paris l'émeute, Paris des vitrines brisées, des magasins saccagés et des CRS lynchés. Lynchés par la lie des bas-fonds que la manifestation de MM. Séguy, Marchais et Mitterand a permis une nouvelle fois de sortir de ses égoûts".

Fonction de la description

La dernière question que pose la description tient à son rôle dans le récit. Nous avons montré en effet que la description d'un objet est en quelque sorte un paradigme : l'objet à décrire apparaît dans la description comme la liste de ses éléments constituants. La question est donc simple : quelle relation y a-t-il entre le récit qui est fondamentalement syntagme, et la description qui est un paradigme ? L'ensemble des pages qui précèdent nous conduit à une réponse simple : si le récit peut être défini comme "du sens qui se transforme", la description est le moment où le récit s'arrête pour que le sens puisse être "stocké" : la description est la mémoire du récit.

La liaison entre les deux est assurée par des débrayages ou des embrayages très simples qui ont été tellement analysés qu'il est inutile d'y insister ici. Ce sont les formes qui ont tendance à anthropomorphiser les objets à décrire ; ainsi les formes verbales duratives, comme le gérondif ou l'imparfait ("les camionnettes défilait") ; ainsi également le recours aux formes pronominales ("le cortège s'enrichit de sidérurgistes allemands")(1). Il en est d'autres, qui nous semblent assurer une liaison plus subtile, ce sont celles qui aboutissent à une "contamination" de la description par le récit : ainsi l'usage de marques clairement narratives (puis, après, tandis que) à la place des marques topologiques qu'on devrait rencontrer (devant, derrière, à droite, à gauche, etc...). L'unité du texte est alors assurée et la description n'est plus alors seulement un suspens dans le récit, elle est aussi un agent de son organisation.

o o
o

(1) Signalons tout de même que ces procédés conduisent à des facilités que les journaux acceptent différemment. Un journaliste du Monde nous avouait s'être fait vertement reprendre pour avoir écrit, à ses débuts, qu'une manifestation "s'était déroulée" : "Au Monde, lui avait-on dit, on ne déroule que les tapis".

"Toute description est une vue. On dirait que l'énonciateur, avant de décrire, se poste à la fenêtre, non tellement, pour bien voir, mais pour fonder ce qu'il voit par son cadre même : l'embrasure fait le spectacle" (1). Tel est le pari sur lequel repose l'attitude réaliste : il faut d'abord transformer le réel en objet peint (le cadre du tableau, le calepin sur lequel le journaliste prend des notes) et ensuite, le recopier, car le réalisme ne consiste pas à copier le réel mais à copier une copie (une représentation) du réel.

Le réalisme, sans lequel l'information, de nos jours, ne serait pas crédible, repose sur une illusion linguistique : celle d'une langue qui pourrait être au service de la seule fonction référentielle, une langue dont les signes seraient les substituts des choses. La description en est l'agent le plus important, mais il comporte deux tendances qu'il n'est pas facile d'équilibrer ; la première, la plus spontanée, est "horizontale" comme dit Ph. Hamon : c'est le déroulement des paradigmes lexicaux. Elle est essentielle à la lisibilité parce que c'est elle qui entraîne la prolifération de thèmes "vraisemblabilisants", elle assure la communication car elle renvoie à une compétence commune au journaliste énonciateur et au lecteur. Mais elle conduit à la tautologie, au discontinu, à la mort du récit. L'autre tendance est plus malaisée à définir ; en pastichant R.Barthes, nous aimerions dire qu'elle n'est pas dépliement, ou déploiement, mais dévoilement : elle consiste à décrypter, à déchiffrer ces mêmes signes. Et cette tendance réintroduit le récit, car elle est une quête du savoir.

(1) R. Barthes, S/Z, o.c. p.61.

Il n'est pas de moteur plus puissant au réalisme de l'information car cela, et cela seul, fonde l'activité du journaliste : chercher à savoir, chercher à faire savoir. Il n'est aucun reportage, aucune enquête qui ne pose à son auteur la question toujours nouvelle : comment vais-je faire savoir cela, faire voir cela. Car le journaliste sait bien que son lecteur ne le croira, ne pensera savoir, que pour autant qu'il croira voir. Pour faire voir, pour faire savoir, le journaliste ne s'écarte des procédés de la fiction que pour les réintroduire. Ce faisant, il donne des garants par rapport au "réel" ; c'est le "réel" qui lui sert d'alibi.

Il n'est pas d'information qui ne tente de dire "ce qui est" ; mais "ce qui est" est seulement "ce que le journaliste sait". Lorsqu'il tente de le transmettre par les moyens qu'on a vus, et il n'en a pas d'autres, il découvre au lecteur qui veut bien le lire attentivement une vérité qui dépasse largement son propos. Cette vérité réside dans la confusion même qui fonde ce propos, c'est l'assimilation du réel au savoir qu'on possède sur l'objet qu'on décrit.

2 - L'ARGUMENTATION

A) Le vraisemblable

Dans son Traité de l'argumentation (1), Perelman distingue trois types de "fondement par le cas particulier" ; ce sont l'exemple, l'illustration, et le modèle. Nous retenons ici le premier de ces types, l'exemple (2), parce que toute information sur un fait particulier tend à être "exemplaire", et aussi

(1) Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca. Traité de l'argumentation, Paris, PUF, 1978, 2e ed. Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1970.

(2) L'illustration et le modèle sont beaucoup moins repérables et constants dans la presse : bien sûr, le genre même du "billet", qui aboutit à une morale, repose sur la forme argumentative de l'illustration, et le discours biographique peut utiliser la forme du modèle (telle existence est "imitanda") dès qu'il tend à être hagiographique, mais ce n'est pas d'abord la visée du journal que de fournir modèles et illustrations d'une vérité à faire partager ou d'une conduite à adopter. Aussi, en dehors de cas très particuliers que nous venons de dire, on ne trouvera guère de modèles et d'illustrations que dans la justification que le journal fait parfois de sa stratégie informative : ainsi Le Monde, en 1974, lorsqu'il se défend d'avoir privilégié l'un ou l'autre des deux candidats à la Présidence de la République et "illustre" cette défense par l'égalité statistique des surfaces consacrées aux campagnes électorales des candidats.

parce que l' "exemplum", dans la rhétorique classique, est toujours narratif. Le récit de presse, en effet, dont nous venons d'analyser la forme, possède, comme tout récit, une valeur argumentative qui tient à la fois à sa structure de récit et à la situation de communication où il place le lecteur (1).

Le récit est un ensemble clos, comme on a vu, c'est une marque essentielle de sa structure. On sait aussi que la fonction du récit est d'organiser, entre la situation par laquelle il s'ouvre et celle qui l'achève, une procédure d'inversion ou de transformation des contenus. C'est précisément en cela que le récit est fondamentalement différent des actions, ou des suites d'actions de la vie quotidienne, différent de la réalité dont n'importe quel lecteur à l'expérience. Car le monde, la réalité - et il n'est pas un homme qui ne le sache, et ne le vive, dans l'expérience même qu'il a de sa vie et du monde - n'a pas de début ni de fin ; ou, si cette affirmation paraît excessive, le réel ne possède pas de début ou de fin qui soient repérables de l'extérieur et de façon assurée. Le Professeur Monod, à qui on demandait, à l'occasion du procès de Bobigny, d'indiquer à quel moment, selon lui, on pouvait situer le "début" de la "vie" s'était contenté de répondre, non sans provoquer quelque surprise : "la vie ne commence pas, elle continue ". Et B. Gelas, lorsqu'il analyse les effets manipulateurs de la fiction littéraire, interroge : "qui se risquerait à dire - sauf à jouer l'agonie - voici la fin de mon histoire ?"(2).

(1) cf. Bruno Gelas, "La fiction manipulatrice", in Argumentation, Lyon, PUL, 1981, pp.75-81.

(2) B. Gelas, "Manipulation et fiction" o.c.

C'est pourquoi tout récit fascine, et pas seulement le conte de fées, ou le fait divers, mais aussi bien le dernier raid israélien sur le Liban ou une rencontre entre Haig et Gromyko : parce qu'il s'agit d'un récit, il fait miroiter une fin ; et tant qu'elle prend la forme d'un récit, l'information affiche sa réussite structurale : on y trouve, au moins, l'opposition fondatrice /avant vs après/. On pourrait dire ainsi que tout récit constitue, pour la situation dans laquelle il apparaît, l'exemple même. Sous ce point de vue aussi, la presse écrite manifeste une différence sensible qui la sépare de l'information radio-phonique ou télévisée : il ne saurait y avoir de "direct" dans la page imprimée ; l'"effet de réel" dont la presse écrite ne peut ainsi faire usage s'y trouve compensé par l'organisation même du récit. Le récit produit une totalité et il ne peut y avoir de totalité que du passé. C'est peut-être d'ailleurs un des points sur lesquels le journal se rapproche le plus du récit historique : "c'est seulement si l'Histoire apparaît comme une histoire passée qu'elle peut apparaître comme formant un tout"(1). On ne peut produire d'information qu'en racontant, et on ne peut raconter qu'en réorganisant les fragments de ce continuum qu'est le réel en une totalité close, en un ensemble que des limites assurées (limites textuelles évidemment) distinguent du monde de l'expérience, du continuum de la réalité.

La situation de communication, d'autre part, est tout à fait particulière dans le récit : "le neuvième cessez le feu entre les forces israéliennes

(1)K.Stierle, "l'Histoire comme Exemple, l'Exemple comme Histoire" in:Poétique, Seuil, n°10, 1972, p.181.

et les forces palestiniennes est entré en vigueur à partir de 15 heures G.M.T...". Dès qu'on commence la lecture d'un récit, on quitte, instantanément, l'ordre "dialogique", celui du "que dites-vous ?" pour entrer dans un ordre "monologique", celui du "comment ça s'est fait ?", "Qu'est-ce que ça veut dire ?". En d'autres termes, devant un récit, le lecteur ne peut questionner que le récit, pas l'énonciateur du récit. Le lecteur ne peut recevoir le récit que comme manifestation d'une vérité, et d'une seule. Il peut, à l'occasion, lire d'autres récits du même événement, manifestant des différences importantes, mais cela ne change rien au fait que le récit déplace la relation entre le destinataire-journaliste et le destinataire-lecteur. Commencer à lire un récit, c'est, ainsi, entrer dans le jeu de celui qui la raconte. C'est exactement ce qu'indique l'appendice qui clôt les paraboles néo-testamentaires : "qui potest capere, capiat" : seuls les "élus" peuvent entendre, et seuls ceux qui entendent peuvent être sauvés. Comprendre une histoire, la suivre sans en perdre le fil, c'est toujours demeurer un élu, un "bon disciple" ou un "bon lecteur". La stratégie de présupposition que nous remarquons plus haut dans les titres vise le même but : amener le lecteur à bien comprendre l'histoire, à être un bon lecteur, c'est à dire, en d'autres termes, assurer un effet de complicité. L'effet de complicité est assuré dès que le lecteur a "suivi" l'histoire.

La réalité ne cesse de démentir la "totalité" que compose chaque récit. Le journaliste le sait bien qui chaque jour produit cette totalité qu'est chaque nouveau numéro, et le lecteur aussi (1). Mais c'est là

(1) Le chercheur, lui, le découvre dans son expérience : lorsqu'on cherche à mesurer la "longévité" d'un événement dans la presse, qu'on veut savoir combien de temps on le trouve, en page intérieure d'abord, puis à la...

précisément que se situe la spécificité du récit dans le journal : en réorganisant le donné événementiel sous forme de récit, le journal conteste la pertinence du fondement concret de l'expérience immédiate. Il dénie le caractère de nécessaire inachèvement de la réalité (1).

Le récit est un moyen de faire croire à une "totalité existentielle" comme dit B.Gelas, c'est à dire le moyen de saisir le sens. Il existe bien un discours spécifique de la presse qui trouve dans le récit le moyen de construire l'opinion, de donner une représentation du monde qui devient une doxa : le journal tire parti du caractère clos, nécessairement fermé, du récit pour faire passer de la "clôture structurale" d'un contenu textuel à l'idée d'une totalité (nécessairement imaginaire) de la réalité. C'est cela que nous avons tenté d'indiquer sur l'exemple du procès de Bobigny : c'est seulement dans le texte du récit que les personnages, leurs rôles, et la loi de 1920 sont ce qu'on a vu, et, pour l'opinion, cette totalité là tient lieu de la réalité du monde (2).

... "une", puis encore dans les pages intérieures, ou lorsqu'on tente de saisir le "retour" de l'événement dans le journal, on se heurte à une difficulté considérable : on ne sait jamais si on a affaire au même événement parce que, chaque fois, on se trouve devant un nouveau "tout".

(1) C'est aussi cela qui provoque la déception de quiconque lit dans le journal le récit de ce à quoi il a participé.

(2) Ce pourquoi sans doute, pour poursuivre cet exemple, G.Halimi craignait que ses clientes ne perdent le second procès, celui des "complices", et elles l'ont perdu. La loi de 1920 continuait à avoir des effets "secondaires" alors même que, pour l'opinion, le premier procès avait consacré sa fin.

Souvent, il est vrai, le journaliste paraît conscient de cette forme de dénégation et tente d'introduire un doute, parce qu'il sait bien que la réalité n'est pas "toute" dans le récit qu'il achève. "La réforme des structures a donné lieu à une grande bagarre aujourd'hui conclue. Jean-Pierre Cot dispose désormais d'un bel instrument, mais pour quelle politique ?" : Ainsi s'achève un article de Libération qui "raconte" la réforme du ministère de la Coopération. Mais l'interrogation finale ne fait que préparer un autre récit. Un gigantesque accident sur une autoroute, l'avenir des Palestiniens, la crise économique mondiale constituent, à différents niveaux, autant d'énigmes sur lesquelles repose l'information. Mais l'information, devenant récit, ne contribue pas à résoudre l'énigme, elle la supprime. Il ne reste plus au journaliste qu'à déplacer l'énigme sur ce qui n'a pas, encore, fait l'objet d'un récit.

Telle est la première forme générale, ou la ligne d'horizon de l'argumentation dans le journal : le reste est probablement secondaire, en ce qui concerne la structure de ce discours, du moins. On pourrait, à la limite, s'étonner que nous tentions de définir des procédures d'argumentation dans le journal puisque l'argumentation, n'est pas, a priori, ce par quoi se définit la presse d'information.

Si tant est que l'argumentation est l'ensemble des moyens par lesquels on cherche à amener un auditeur à une action, il est rare que le journal "argumente" en ce sens-là ; même en situation électorale, on ne peut considérer que le but du journal se résume en un "faire voter" de telle façon (1). En revanche, si

(1) Cela peut constituer le but avoué de l'éditorial, on le verra plus loin, mais l'éditorial seul fait usuellement montre d'une argumentation.

on considère l'opinion comme un certain "dire", il est bien dans le but de l'information de constituer ce "dire"-là. L'argumentation du journal tient alors à l'ensemble des moyens qui font dire et croire vrai, à tout ce qui rend "vrai-semblable".

Jusqu'à une époque récente, le vraisemblable paraissait n'être qu'un effet de discours, ce qui explique les deux sens "classiques" du vraisemblable. Dans la lignée de Platon et d'Aristote, le vraisemblable est défini par le rapport du texte particulier à un autre texte, général et diffus, qui est très exactement la *doxa* ; il s'agit là du vraisemblable de ce qui est "dit". L'époque classique lui ajoute une autre définition, qui est de l'ordre du "dire" : le vraisemblable est ce qui est conforme à une manière de parler ; le vraisemblable est alors défini par le "genre" du texte considéré : il y a un vraisemblable romanesque, auquel contrevient l'aveu de Madame de Clèves, un vraisemblable tragique auquel contrevient Chimène en épousant le Cid, un vraisemblable de comédie, etc. A ces sens anciens, s'ajoute un sens "moderne" : une oeuvre est vraisemblable "dans la mesure où celle-ci essaye de vous faire croire qu'elle se conforme au réel et non à ses propres lois ; autrement dit : le vraisemblable est le masque dont s'affublent les lois du texte, et que nous devons prendre pour une relation avec la réalité" (1). Le dernier sens, qu'on peut encore définir comme le système des procédés rhétoriques qui visent à présenter les lois discursives comme autant de soumissions au référent, est celui dont R.Barthes a donné une illustration

(1) T.Todorov, "Introduction", in Communications, n°11, o.c.

souvent reprise dans son article sur l' "effet de réel" (1). A travers ce "nouveau" vraisemblable apparaît le vouloir-faire-vrai qui nous semble essentiel à la démarche du journaliste.

Le travail du journaliste en effet ne se limite jamais au "faire savoir" constitutif de l'information ; il contient toujours aussi au moins un "faire croire que ce qu'on dit est vrai" par quoi se définit la persuasion. L'information, à proprement parler, n'est que la communication d'un savoir (qui devrait n'apparaître que sous la forme d'un énoncé d'état) ; son résultat est seulement l'équilibrage des savoirs entre le destinataire et le destinataire. La persuasion, en revanche, ajoute à l'information un projet sur le savoir de l'autre, qui aboutit à un équilibrage entre le "faire croire" du destinataire et le "croire" du destinataire. L'information suppose du destinataire qu'il établisse une relation de vérification d'un énoncé d'état, c'est à dire qu'il passe d'une manifestation ("Mitterand paraît en bonne santé") à une immanence ("Mitterand est en bonne santé"). La possibilité de ce passage présuppose une relation entre /paraître ceci/ et /être ceci/ que Greimas appelle la "relation fiduciaire" ; on peut l'analyser selon ses quatre figures constitutives :

- la relation du vrai : "Puisque Mitterand paraît en bonne santé, il est en bonne santé"
- la relation du faux, dont nous ne connaissons pas d'exemple, mais, qui, logiquement, est possible : "Puisque Mitterand paraît malade, il ne l'est pas"
- la relation du mensonge : "Bien que Mitterand paraisse en bonne santé, il est malade"

(1) in Communications n°11, o.c.

- la relation du secret : "Bien que Mitterand paraisse malade, il va bien".

Or le travail du journaliste vise à faire adhérer le lecteur à cette relation, à le faire "croire". Le "croire" intervient lorsque le sujet de l'interprétation prend en charge cette "relation fiduciaire". Pour croire, donc, il ne suffit pas de penser qu'une chose est vraie, fausse, mensongère ou secrète, il faut, en plus, statuer sur son caractère certain ou incertain, probable ou improbable.

"De l'avis des analystes diplomatiques occidentaux, la violence du ton est souvent à Moscou le signe d'une certaine impuissance", note Le Monde au sujet d'une violence verbale inhabituelle de l'agence Tass à l'égard des israéliens (des "cannibales du vingtième siècle" à qui on devrait passer une "camicose de force"). L'interprétation, dont Le Monde donne ici l'exemple, consiste à établir une relation fiduciaire entre le paraître de l'énoncé et son être (ce qu'il "dit", et ce qu'il "signifie"). Le "croire" auquel Le Monde pousse son lecteur consiste à le faire statuer sur le caractère certain de la relation précédente ; il use pour cela d'une stratégie persuasive (instituant et dramatisant cette relation) qui force le lecteur à sa prise en charge épistémique.

Dans le journal, c'est toujours la "réalité" du monde qui est en cause ; la persuasion "journalique" sera donc constituée par l'ensemble des moyens qui poussent le lecteur à assumer le caractère "certain" de cette "réalité"-là. Il est tout à fait hors de notre propos d'analyser l'ensemble de ces moyens,

qui sont extrêmement nombreux (1), et nous nous contenterons de faire quelques remarques sur les deux catégories qui sont les plus révélatrices, l'illustration photographique et la citation, qui, toutes deux, consistent à "montrer" la réalité, et donc à passer sans transition de l'affirmation que "ceci est" à l'affirmation que "ceci est certain".

B) L'autorité de l' "autre"

De l'illustration photographique, dont nous avons déjà parlé, nous retiendrons seulement la forme saisissante du fac-similé. En effet, le fac-similé est toujours brandi comme une preuve : preuve que le gouvernement Gaulliste, par l'intermédiaire du S.A.C, préparait la mise à l'écart, dans un stade marseillais, de militants gauchistes; preuve que Giscard d'Estaing a reçu des diamants; preuve qu'un premier ministre ne payait pas d'impôt, etc... Le fac-similé se présente toujours comme totalement irréfutable : le document-preuve est là, sous les yeux du lecteur, comme la plus certaine des citations. Et c'est bien parce qu'il est une citation que nous le retenons,

(1) Voir Perelman-Olbrechts-Tyteca, Traité de l'argumentation, o.c. Les problèmes relatifs à l'argumentation ont fait l'objet de nombreux travaux récents parmi lesquels le recueil "argumentation et énonciation", Langue Française, Larousse n°50, mai 1981 et L'argumentation, Lyon, PUL, 1981. Signalons en outre des articles plus anciens de J.C. Anscombe, J.Bl. Grize, G.Vignaux, S.Fischer et E.Véron in Communications n°20, Seuil, 1973.

mais il n'est pas une citation usuelle. En effet, la citation usuelle se contente de reproduire un énoncé, or le fac-similé, lui, reproduit en même temps l'énonciation de cet énoncé ; il montre, comme dit M. Mouillaud le "site" de l'énoncé : "on ne donne pas un document à lire, mais à lire un document"(1); le fac-similé produit un effet de preuve parce qu'il s'agit là d'une "substitution d'objet au cours de laquelle un énoncé à lire est remplacé par un objet à voir" (2).

A lire ? A voir ? C'est dans cet écart, croyons-nous, qu'il faut ici revenir sur la citation (3) et faire se rejoindre les "pistes" des chapitres précédents. La force argumentative (persuasive) du recours au discours cité nous semble en effet directement liée à la façon dont ce discours est donné à "lire" ou à "voir", à la façon dont il est asserté par le journaliste ou, au contraire, "montré".

Un an après les violences de l'été 1981, "la banlieue chaude" de Lyon a été investie par les animateurs" écrit Libération : "Les CRS sont revenus, mais en survêtements". Conformément aux usages actuels du reportage, une journaliste décrit la ZUP, le gymnase, et raconte ce qui s'y passe : les adolescents d'abord,

(1) M. Mouillaud. Formes et Stratégies ... o.c. p.373 à 385.

(2) id.

(3) Parmi les travaux récents sur la citation, on retiendra A. Compagnon, La double main, o.c. et B. Gelas "Eléments pour une étude de la citation" in Sémiologiques o.c. pp. 163-189. L'usage et les formes de la citation dans la presse ont été particulièrement mises en évidence par M. Mouillaud. Formes et Stratégies, o.c. passim, en particulier p.221 sq. Partant des analyses de Bakhtine, M. Mouillaud a défini les exigences contradictoires et les limites de la citation (p.305 à 312) comparé les effets "dialogique" et "monodique" de divers journaux (p.334sq) et enfin établi une typologie des stratégies citationnelles

la façon dont ils arrivent, se disputent et se battent avant de constituer des équipes, non pas en plein air alors qu'on est en plein Juillet, mais à l'intérieur, dans le gymnase, "sur ce tapis de sol qui n'en peut mais" ; le reportage montre alors les CRS : "Alex, Philippe, Jean-Pierre, les CRS moniteurs de service laissent leurs arguments au vestiaire, se plient : "On ne comprend pas..." : première citation en style direct, rapportant l'incompréhension des moniteurs devant ces jeunes gens qui refusent la pelouse. Retour aux adolescents, avec de nouvelles citations : ce sont les jeunes gens qui questionnent les CRS : "Qu'est-ce que vous foutez le reste de l'année ?", puis d'autres questions encore, parce que les réponses, citées, ne paraissent pas assez éclairantes : "Pourquoi vous êtes là ? Vous avez déjà fait les moniteurs ?" et encore d'autres, plus pressantes "T'es marié ? T'as des enfants ? Quel âge as-tu ? Qu'est-ce que t'as comme bagnole ?" etc. Jusque là, l'auteur du reportage ne s'est pas manifesté : elle ne fait que montrer des personnages, et rapporter leurs propos, et, sans qu'on y prenne garde, elle enchaîne : "Dans le face à face chacun reste dans son camp, avec au centre du terrain un sujet tabou : l'été 81". Il n'y a aucun doute : on est passé d'un certain nombre de propositions assertées par des tiers (les CRS), ou présumées par des tiers (dans les questions des adolescents), à une proposition assertée par la journaliste ; or cette proposition est la conclusion logique des propositions précédentes.

... d'après la distance du journaliste au discours cité (p.370 sq). Nous ne pouvons que renvoyer à ces pages extrêmement suscitées.

Cet exemple nous semble extrêmement révélateur de la forme la plus fréquente actuellement dans la presse de ce que O. Ducrot appelait récemment l' "autorité polyphonique" (1), et dont nous pouvons maintenant décrire le modèle.

Le journaliste-locuteur, que nous appelons Lo comme plus haut, montre un ou plusieurs énonciateurs (L1, L2, L3, etc..) qui assertent une proposition P. Dans l'exemple retenu, il y a d'abord un groupe (L1) de CRS assertant la proposition "je ne comprends pas" puis un groupe d'adolescents (L2) assertant la proposition "(je ne comprends pas ce que vous faites ici) Pourquoi êtes-vous là ?". Le journaliste Lo introduit donc une "autre voix", différente de la sienne, qui est responsable de P. Puis le locuteur Lo conclut de l'assertion de P à une autre proposition Q ("les deux groupes restent irréductiblement séparés") qui est relative à la proposition P. Cela n'est possible que si la vérité de P rend nécessaire, ou pour le moins probable, la vérité de Q. En somme, si on considère que P entraîne Q (ou que de P on peut inférer Q), Lo se donne le droit d'asserter Q à partir de l'assertion de P.

Mais pourquoi faire intervenir un énonciateur L1 si l'inférence entre P et Q est acceptable ? Après tout on pourrait concevoir la succession suivante à partir de la même proposition P assertée par le journaliste:

P1 : les CRS ne comprennent pas les réactions des adolescents des Minguettes.

(1) O.Ducrot, "L'argument par autorité", in L'Argumentation, PUL, o.c. pp.13-17. Ducrot établit l'existence de cette "autorité" qui, dit-il "me semble directement inscrite dans la langue" à partir du fonctionnement de modalités comme "peut-être", ou "il paraît que".

P2 : les adolescents ne comprennent pas les CRS.

Q : ils jouent ensemble, mais restent sur leurs positions respectives.

Logiquement, cette argumentation n'est pas différente. Et pourtant, dans le texte du journal, la proposition P, montrée comme l'assertion d'un autre énonciateur, paraît plus efficace pour asserter Q. De la proposition (P) montrée, le journaliste (Lo) tire les conclusions qu'il pourrait tirer de l'assertion seule (p1 et p2) : que quelqu'un ait dit P ne justifie pas la vérité de Q. Mais le fait que P soit asserté par quelqu'un lui donne une efficacité supplémentaire: à partir du moment où P est montré comme procédant d'une autre voix, cette proposition n'apparaît plus seulement comme un élément d'argumentation qui conduit à Q, elle apparaît comme effectivement utilisable pour dire Q.

C'est pourquoi le journal commence par "mettre en scène" des personnages et les faire parler : la proposition qui sert de point de départ à l'inférence a été assertée (il est vrai qu'elle a été assertée, cf. supra nos remarques sur les effets de réel), donc on peut construire une inférence à partir d'elle (1). Ainsi, l'énonciateur de P devient l'autorité qui permet à Lo d'affirmer Q.

Ce mode d'utilisation de la citation, semble le plus répandu actuellement : il combine la "connotation du réel" qui est une propriété de toute citation à

(1) "Le fait qu'une proposition ait été assertée lui confère un des privilèges essentiels reconnus par les logiciens aux propositions vraies, le droit d'être à la base d'une inférence" (Ducrot, id.). Voir J.C. Anscombe et O. Ducrot "Relations logiques et relations argumentatives", in Le Français Moderne, 1978, n°4, p.354.

l'efficacité argumentative qu'on vient de voir. Le plus souvent, d'ailleurs, la proposition P sert de fondement à une conclusion Q portant non sur le contenu de l'énoncé P mais sur l'énonciateur de P. En voici un autre exemple, tiré du Monde, cette fois : en pleine guerre du Liban, le gouvernement soviétique a demandé au Conseil de Sécurité de prendre d'urgence à l'égard d'Israël "toutes les mesures de contraintes prévues par la Charte de l'ONU" ; Le Monde reprend alors le texte soviétique, qu'il cite, et le commentaire de Tass, qu'il cite abondamment avant de conclure "Les Nations Unies restent pour Moscou le seul recours possible".

Ce qui est tout à fait remarquable dans cette procédure argumentative est qu'il n'est même pas nécessaire que le discours de l'autre soit vraiment cité pour qu'il garde son efficacité. On peut tout aussi bien se contenter d'un énoncé modalisé par un conditionnel ou un "peut-être" : cet énoncé apparaîtra instantanément comme le "discours d'un autre" qui autorise Lo à conclure. Par exemple, quelques mois après l'arrivée des socialistes au pouvoir, les relations entre la presse et le gouvernement se tendent de nouveau, et, en particulier, le Ministère du Budget dénonce par un communiqué les "prétendues informations" qui, selon le ministère, "alimentent une campagne politique" et "sont donc sans aucun fondement". Le Monde, qui se sent particulièrement visé - c'est lui qui a fourni les premières informations sur la préparation du budget 1983 - réplique à la "une" dans son éditorial, sous le titre "information (s)" : il reprend le communiqué ministériel et poursuit : "il y aurait de très nombreuses choses à répondre à pareil communiqué (...) Le rôle du journaliste - c'est évident - n'est pas d'attendre qu'une information soit rendue officielle pour traiter le sujet (...) Les socialistes

étaient plus respectueux des devoirs de la presse lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Est-il exagéré d'ajouter que (...)" Et le Monde conclut en une seule phrase : "Manque de sang-froid...".

Les plus éculées des "ficelles" rhétoriques, l'argument par prétérition, par exemple ("je ne vous dirai pas que"), se trouvent ainsi renouvelées dans le discours de la presse parce qu'au lieu de paraître ce qu'elles sont, des procédures rhétoriques qui utilisent plusieurs voix, elles apparaissent comme le reflet même de la "réalité". Naturellement, plus un journal tend à donner une image vive de "l'autre" (Libération), plus il a recours directement à la "voix" de cet autre dont il reproduit - et imite - les particularités langagières (encore un "effet de réel"!) alors qu'un journal plus "distant" (Le Monde) peut limiter davantage les signes de "réel". Mais il s'agit dans tous les cas de la même démarche : jouer d'une pluralité de voix, d'une polyphonie : L1 dit que P, dont L0 peut dire Q (1).

Cela nous conduit, naturellement, à examiner une autre forme d'argumentation fondée sur le discours d'un autre, qui, depuis l'époque classique, a très mauvaise réputation et se porte pourtant fort bien, l'argument d'autorité ou l'argument par autorité. L'argumentation "polyphonique", on vient de le voir, consiste à faire asserter une proposition par une autre voix pour en tirer une conclusion. L'argument d'autorité,

(1) A la limite, et seul Le Monde en offre l'exemple, l'argumentation tient dans la seule monstration de la "polyphonie" : toute la page montre au lecteur un ensemble de "voix", subtile partition dont la mise en page organise l' "instrumentation".

lui, est apparemment plus simple : le locuteur Lo dit qu'un énonciateur L1 a dit que P, et en conclut que P. C'est tout. Pour cela, il faut un fondement : c'est que L1, en raison de sa compétence, ne peut pas s'être trompé en disant P ; c'est qu'il dit vrai. Il y a donc une implication entre la proposition selon laquelle L1 dit P et la proposition P elle-même (1).

Après la conférence de presse de F. Mitterand du 24 Septembre 1981, L'Humanité commente les réactions de la presse d'opposition en citant Le Figaro, Les Echos, et Le Quotidien, et poursuit : "Tout cela fait dire à Pierre Juquin (émission "Parti Pris" Europe 1) que "cette irruption de vertu" est celle "des grands intérêts privés, des gros sous". Ils ne digèrent pas - ceux-là - que la politique qu'ont choisi les Français soit réellement appliquée ..." Sous l'apparence d'un commentaire, le journaliste ne fait que reprendre à son compte la proposition de L1. Deux jours plus tôt, Andréi Gromyko soumettait à l'ONU un projet de résolution sur le recours aux armes atomiques ; L'Humanité alterne, tout au long de l'article, les citations de Gromyko et ses propres assertions, qui sont, en fait, les mêmes : Gromyko affirme que l'accord qu'il propose "prévoit directement la réduction des armements stratégiques" et L'Humanité affirme que le projet soviétique a "pour but (...) de réduire les armements atomiques"(2)

(1) Pour que cet argument soit possible, il faut que la proposition "L1 dit P" soit affirmée et non pas montrée, cf. Ducrot o.c. "la prémisse d'un raisonnement par autorité, dans un discours suivi, doit être l'affirmation d'une affirmation et non pas la simple démonstration d'une affirmation".

(2) Le Monde du 24 Septembre cite également le discours de Gromyko, mais plus longuement : "si la partie adverse fait artificiellement traîner en longueur les négociations (...) l'Union Soviétique se verra dans l'obligation de prendre des mesures propres à rétablir l'équilibre..." et appuie son commentaire sur des citations de Lord Carrington. Polyphonie encore !

Un peu plus loin, l'Humanité écrit : "le ministre a vivement critiqué les opérations de propagande au sujet de la prétendue "menace soviétique" qui sert à justifier un accroissement colossal des dépenses militaires". Cela est encore plus net : l'Humanité affirme ce que Gromyko a affirmé (les propos adverses sont une "propagande" ; la menace est "prétendue"). On peut le résumer ainsi : ce que L1 a affirmé, L2 l'affirme à son tour comme vrai.

Ce type de raisonnement nous laisse perplexe parce que, depuis la classe qu'on appelait autrefois "Rhétorique", nous avons appris que les philosophes du XVIIe siècle le condamnaient "comme incompatible avec l'existence, chez l'individu, d'une faculté lui permettant, sur certains problèmes du moins, de séparer par lui-même le vrai et le faux" (1). Pourtant, il constitue un type de démonstration répandue, parmi beaucoup d'autres (raisonnement par récurrence, raisonnement par analogie) qui contredisent la logique cartésienne sans pour autant perdre leur efficacité, au moins publicitaire : "la femme est une île, Fidji est son parfum" (2).

L'argument d'autorité est parfaitement susceptible de fonctionner comme une preuve qui sera acceptée comme valide par une époque donnée, une société déterminée, une collectivité particulière. On pourrait même dire, sans craindre le paradoxe, que l'argument d'autorité est une sorte de raisonnement expérimental : on part de l'affirmation que L1, qui

(1) O. Ducrot. "Le raisonnement par autorité" o.c. p.17

(2) Voir S.Fisher et E.Véron : "Baranne est une crème", in: Communication, n°20.

est un objet de la réalité, a dit que P. Or L1 est compétent pour dire P : la parole de L1 est donc un indice de P. On voit bien que la clé de ce raisonnement est le crédit qu'on accorde à L1, qu'on a tôt fait d'appeler dogmatisme quand on ne le partage pas, et vérité quand on le partage ; ce raisonnement fonctionne comme une preuve, et, comme toute preuve, on peut le récuser : on peut toujours dire que la parole d'un homme ne prouve rien, ou que cet homme s'est trompé ; le "vrai" dogmatisme ne commence que lorsqu'on pose comme axiome que cet homme-là n'est pas qu'un homme ; ainsi en va-t-il de la parole de Jésus "fils de Dieu" ou, à certaines époques, du "père de la Révolution", du "petit père des peuples" ou d'un "grand timonnier" ; l' "infaillibilité" étant alors posée comme objet de croyance, c'est la source même de l'énoncé P qui fait passer de "ceci est" à "ceci est certain" parce que la "révélation" est la médiation qui opère le passage entre le savoir et le croire.

A partir du moment où on reconnaît à un énonciateur L1 le pouvoir de dire le sens, le locuteur Lo ne peut plus que le répéter. Ainsi fait l'Humanité qui ne cache à personne qu'il est l' "organe central du parti communiste français" comme on peut lire au-dessus du titre. Il est donc parfaitement légitime, pour ce journal, et sans doute pour ses lecteurs, de fonder son argumentation sur les propos officiels des instances dont il est l'expression, ou d'autres instances dotées d'une "compétence" reconnue. Après la manifestation du 23 Mars 1979, le texte de la "une" se termine ainsi : "La marche sur Paris a bien rempli son rôle, en contribuant à créer un rapport de force plus favorable aux sidérurgistes" constatait en fin de journée le bureau confédéral de la CGT (...). Et les incidents provoqués par quelques groupes, conclut l'Humanité, n'ont pas réussi à déformer le sens de cette marche".

Lorsque le rapport entre L0 et L1 est d'ordre quasiment institutionnel ou rituel, le raisonnement par autorité s'affiche sans crainte et, pour cela, est facilement repérable. Il ne convaincra évidemment pas quiconque ne reconnaît pas à L1 la compétence voulue. Mais il est des cas où l'ensemble d'une société partage la reconnaissance d'une compétence : c'est le cas, croyons-nous, pour les différentes formes d' "expertise" dont notre société s'entoure davantage, au fur et à mesure qu'elle "croit" davantage aux savoirs "scientifiques" et "technologiques". Au début de l'automne 1981, Les Nouvelles Littéraires ouvraient un dossier sous le titre "Pourquoi les journalistes économistes sont tous barristes". Le titre fait choc, et fait comprendre aussitôt que le même type de "savoir" économique fournit les mêmes appréciations. Le lecteur non-communiste est prêt à s'étonner de l'infailibilité du PCF qui se révèle dans l'Humanité. Mais quel lecteur du Monde de l'Economie, de la Médecine, des Sciences ou des Techniques échappe-t-il à la même forme de raisonnement, dès qu'un statisticien explique la courbe du chômage et des bilans, un prix Nobel ce qu'on peut espérer des dernières découvertes en chimiothérapie, etc. On l'a assez vu, depuis dix ans au moins, dans la querelle interminable et apparemment inexpiable qui oppose adversaires et partisans de l'énergie nucléaire sur les dangers potentiels d'une centrale atomique. Nous prendrons un exemple moins brûlant dans Le Monde (n°11667) au sujet de la rééducation des vieillards et de leur hospitalisation prolongée. Au début de l'article, une recommandation de P.Bérégovoy, Ministre des affaires sociales, demande que "les durées d'hospitalisation ne s'étendent pas plus que nécessaire". A cette proposition P, paraît d'abord s'opposer une contre-proposition P' issue des "services de rééducation"

qui "se montrent très perplexes" en raison de diverses difficultés, notamment la sortie de l'hôpital des personnes âgées. Jusque là, le lecteur a le sentiment de se trouver devant une série de "voix" qui autorisent le journaliste - la journaliste, plus exactement, cette fois encore - à donner une conclusion Q qui pourrait être, on l'attend presque, que/"les difficultés budgétaires ne doivent pas faire oublier les difficultés et les drames des vieillards isolés et malades"/.

Or ce n'est pas ce qui se passe. La journaliste met en scène "M. Hamonet, médecin responsable du service de rééducation de l'hôpital M. Mondor..." qui "connait bien la question" ; et, comme le lecteur ne connait pas forcément M. Hamonet, on lui explique, sur 15 lignes, qu'il "dirige une équipe d'une centaine de personnes" de diverses spécialités, et que, pour finir, son service rééduque "quotidiennement environ deux cent cinquante personnes" (1). Il est donc compétent.

L'article fait de longues citations, explique les difficultés et les avantages de la rééducation, mais aussi le caractère inévitable et inévitablement coûteux des longues hospitalisations ; pour conclure :

"La rééducation est source d'économie" affirme M. Hamonet. En effet, en intervenant tôt et bien, le médecin rééducateur permet de réduire la durée d'hospitalisation". Au lieu d'un raisonnement qui allait conduire à une conclusion Q, fondé sur diverses propositions, le journal conclut P de la proposition P que vient d'asserter l'énonciateur L1. Evidemment, le déroulement est plus subtil mais c'est la même autorité qui, au-delà de l'argumentation nourrie, des informations multiples et de la relative banalité de la fin, fait passer de /L1 dit que P/ à /P/.

(1) Lorsque notre société ne dispose plus de qualificatifs assez superlatifs, elle a recours à la quantité. Ainsi peut se mesurer, dans France-Dimanche le bonheur d'un chanteur au nombre de salle de bains d'une résidence secondaire, et la compétence médicale, dans Le Monde, au budget d'un établissement de soins.

Il y a donc une très grande différence apparente entre des deux usages de l' "autre voix". Dans le raisonnement "polyphonique", c'est le fondement même du discours qui est en cause. On montre un locuteur qui affirme une proposition (le journal y gagne en "réalisme"), et on enchaîne sur l'affirmation comme on enchaînerait sur la proposition elle-même, considérée comme vraie. Il semble bien qu'il soit impossible de faire autrement : on ne peut pas faire apparaître dans un discours la vérité d'une proposition mais seulement les assertions dont elle est l'objet. C'est une propriété linguistique (et peut-être psychologique) fondamentale, alors que le raisonnement par autorité est une figure particulière du discours, dont la valeur de vérité est limitée au groupe qui le tient pour une preuve. Il y a pourtant quelque chose qui les rapproche, c'est que le raisonnement par autorité est comme une explication, ou une rationalisation de l' "autorité polyphonique". Dans les deux cas, il y a au départ "un mécanisme linguistique fondamental", explique Ducrot (1), "application directe de ce que Vogt et moi appelons "altérité constitutive" (2), ou encore de la dérivation délocutive de Benveniste, qui permet de lire une assertion comme le fait même qu'elle asserte, c'est à dire finalement de voir apparaître le monde à travers les discours qu'on tient sur lui."

A voir, dans la page du journal, le kaléidoscope des citations, leurs croisements et leurs conjugaisons, on se prend à penser que peut-être tout discours est la reprise du discours d'un autre et qu'il

(1) O.Ducrot, "Le raisonnement par autorité", o.c. p.26.

(2) O. Ducrot et C.Vogt, "De magis à mais", Revue de Linguistique Romane , Juillet -Décembre 1979, n°171-2 p.326.

n'y aurait, d'un discours à l'autre, que des degrés d'explicitation divers. Le discours de la presse se caractériserait alors par un mode, ou plusieurs modes particuliers d'explicitation.

Il y a toujours, dès qu'on examine le fonctionnement de la citation, une relation quasi-paraphrastique entre le texte cité et le texte citant ; la citation est étrangement paradoxale : "c'est toujours le même discours, et c'est apparemment toujours une autre voix"(1). Dans la page de journal, qui fréquemment fait appel à de multiples voix, on doit pourtant entendre la voix du journal, si bien que le journaliste est constamment tendu entre deux impératifs qui lui semblent souvent inconciliables : faire entendre mille voix, et faire entendre la sienne ; la sienne seule peut les ordonner, mais elle risque sans cesse de les couvrir. Le journal pourtant l'emporte toujours parce qu'il ne peut être lisible que s'il homogénéise toutes ces voix ; cette homogénéisation, mise en évidence par M. de Certeau (2), présuppose l'émiettement, la pluralité et la dispersion des citations : le texte citationnel, écrit M. de Certeau "combine au singulier du savoir citant le pluriel des documents cités. Dans ce jeu, la décomposition du matériau a toujours pour condition de possibilité et pour limite l'unicité d'une recombinaison textuelle."

Le journal, d'un côté, tente de faire croire à la réalité du monde produite par le discours, son discours, et d'un autre côté, conscient que cette "re-présentation" est une "re-construction", il tente

(1) cf. B. Gelas, "Eléments pour une étude de la citation", o.c. p.176.

(2) L'Écriture de l'Histoire, Paris, Gallimard, 1975, p.111.

de révéler cette réalité en la montrant seulement, en la laissant parler, ou en la faisant parler. Il se trouve là une tension permanente dont l'usage de la citation porte la trace. Le résultat en est ce "discours de la presse" que nous tentons d'analyser. Car il en est bien le résultat, original, spécifique : le discours du journal, tout en étant reprise d'un discours premier, ou "primaire" comme nous disions plus haut, ne consiste jamais en un simple rapport. Il crée une réalité nouvelle, originale. Dès qu'on dit que quelqu'un a dit quelque chose, on dit quelque chose d'autre, on dit quelque chose de nouveau.

3 - STRATEGIE D'UN EDITORIAL

L'éditorial sera le dernier objet de cette étude. Il est le lieu privilégié de l'argumentation et pourtant, si on parcourt les "bulletins de l'étranger" et le "Point" dans Le Monde, ou ce qui, dans la plupart des autres journaux, s'appelle seulement "éditorial", on y trouve rarement le "je" du destinataire; on y trouve bien davantage des conditionnels, des "peut-être" et des "sans doute", et une foule d'impersonnels qui dont comme ces multiples voix de l' "autorité polyphonique" qui fonde les propositions de l'éditorialiste. L'éditorial est le lieu à la fois le plus stable et le plus incertain du journal: stable par son emplacement, stable parce qu'on est assuré d'y trouver la parole du journal, il est incertain parce qu'on ne sait jamais exactement à qui il s'adresse : était-ce vraiment aux lecteurs que s'adressait Beuve-Méry en signant Sirius, ou à De Gaulle par lecteurs interposés. Le destinataire de l'éditorial est toujours le lecteur mais il n'est rarement que le lecteur, parce que l'éditorial n'apporte jamais d'informations nouvelles : il est à la fois commentaire des informations du jour et commentaire de l'Information. Il est toujours, au moins un peu, du méta-journalisme. C'est pourquoi nous nous contenterons ici d'en analyser un dont les premiers mots, précisément, sont : "qu'est-ce qu'un journal ?".

Premier anniversaire

Un journal est-ce de l'encre sur du papier ? L'aboutissement de multiples techniques modernes ? Bien sûr, mais pas seulement.

Ah non, pas seulement. Un journal c'est d'abord un climat, un état d'âme, une équipe, donc une amitié.

Il existe entre ceux qui fabriquent, tous ceux qui fabriquent, à quelque point de la chaîne qu'ils se trouvent et ceux qui lisent, des liens visibles et invisibles.

L'achat, chaque matin, chez le dépositaire, et l'abonnement, constituent ainsi des choix autrement forts que ceux qui consistent à tourner le bouton d'un poste de radio ou de télévision.

Traverser la rue pour aller chercher « son » journal, lire « son » journal, échapper à la banalité du quotidien, c'est presque une manière d'engagement moral ou politique.

Et voici que, depuis un an, nous sommes « votre » journal.

C'est pour vous que nous avons réalisé 312 numéros déjà, en nous efforçant de préciser notre formule, d'améliorer notre présentation, de nous mettre toujours davantage dans le courant d'une information multiforme, complexe, déconcertante par la rapidité de son évolution.

Vous nous avez beaucoup aidés. Par vos lettres de critique, celles qui signalaient des erreurs de composition qui fort heureusement, et grâce à l'effort de tous et de toutes pour maîtriser des techniques nouvelles, sont, je le pense, en voie d'élimination ; celles qui nous disaient que nous n'avions pas insisté suffisamment sur tel sujet, trop sur tel autre ; celles qui nous permettaient de mieux vous comprendre, à travers vos diverses réactions à l'événement et à la façon dont nous le traitons.

Mais surtout par vos très nombreuses lettres d'encouragement, par tous ces messages d'amitié qui n'ont cessé de ponctuer notre existence, par l'accueil réservé à nos journalistes, par l'écho que trouvent partout nos articles.

Ecrire, c'est toujours quelque peu (pardonnez cette image bien fatiguée) jeter une bouteille à la mer. Le journaliste communautaire, transmet, il est celui grâce auquel les uns peuvent expliquer aux autres, et son bonheur c'est que passe le message.

Lorsque nous sommes nés nous vous avons dit ce que nous voulions être. Nous n'avons, dans aucun domaine, caché nos intentions, nos ambitions, notre ligne de conduite.

Vous connaissez nos idées.

Nous pensions qu'il n'est pas possible de rester neutre alors

que des périls de confusion et d'anarchie économique menacent notre pays. Nous ne sommes pas le journal d'un parti, d'un clan ou d'un homme, mais le journal d'une bonne politique pour la France, d'une politique qui évite les bouleversements, particulièrement cruels à ces déshérités que l'on met en marche vers des horizons chimériques.

Alors que commence notre seconde année, qu'elle débute en pleine campagne électorale, vous savez, n'est-ce pas, que vous pouvez compter sur nous, pour vous dire non seulement ce qui se passe, mais ce qui se pense, non seulement l'opinion des autres, mais notre opinion d'hommes libres fiers de notre profession.

Et nous savons que toute notre équipe peut compter sur votre appui, votre fidélité, votre amitié pour que s'élargisse le cercle, augmente le nombre des lecteurs, s'accroisse notre rayonnement...

HENRI AMOUROUX

Le Programme de l'éditorial

Le titre, et la place de cet éditorial dans l'histoire du journal lui donnent une double fonction : celle de fixer le récit de la première année de son existence et celle de rappeler ou de définir un programme pour son avenir. Ainsi le veut le rite de l'anniversaire, exaltation de ce qui a été accompli, et souhait pour la suite ; il fixe, à un moment d'une existence, la finalité déclarée de cette existence, valorisée par les résultats acquis, lesquels paraissent à cet instant constituer une qualification pour l'avenir. Les faits du passé que le discours anniversaire rappelle deviennent ainsi le récit d'une épreuve pour une prouesse supérieure qui constitue le programme essentiel. Sans doute y a-t-il beaucoup de récits possibles de la première année d'un journal, mais le rédacteur en chef, qui en institue un à la place la plus valorisée par la mise en page, usant ainsi de son autorité institutionnelle, ayant seul la parole, instaure le seul récit où le journal s'engage.

Que ce discours soit récit du passé ou programme pour la suite, il met en scène un objet de valeur qui peut devenir pour celui qui l'exécute un objet de vouloir, et cela pour deux raisons. Cet objet de valeur peut être présenté comme désirable en lui-même, et devenir dans cette mesure l'objet d'un programme narratif autonome : ce serait alors la forme la plus élémentaire (la plus simple) d'un discours publicitaire. Il suffit alors de marquer la valeur de l'objet et la "compétence" ce qui permettra à un sujet

de l'obtenir. Ainsi font par exemple les placards publicitaires annonçant l'anniversaire de l'implantation d'un hypermarché et invitant le public à bénéficier des ventes promotionnelles décidées à cette occasion. Mais il paraît évident que ce ne saurait être la stratégie d'un journal dont chaque numéro est destiné à être quotidiennement remplacé par un autre, qui aura exactement la même forme, et la même durée.

L'objet journal, dont la valeur matérielle (de l'encre parfois salissante sur un papier rapidement froissé) est peu attirante, a peu de chances d'être en tant que tel valorisé - à moins d'être un objet-signe, un insigne, comme l'ancien Times, mais il y faut plus d'un an. En revanche, l'objet journal permet d'acquérir autre chose, à l'image des annonces dont il est précisément issu. En d'autres termes, son acquisition permet la réalisation d'un autre programme narratif projeté. Nous nous trouvons, dans cette seconde hypothèse, en face d'un programme narratif complexe, qui comprend au moins deux niveaux : un ou plusieurs sous-programmes narratifs (par exemple le récit des difficultés initiales, ou des premiers succès), susceptibles de s'intégrer dans un programme narratif principal.

Dimension pragmatique et Dimension cognitive

Qu'il soit récit ou projet, le discours d'anniversaire ne peut éviter un parcours narratif qu'on peut schématiser de la façon suivante :

1) Un sujet, d'abord séparé d'un objet qu'il désire, finit par l'obtenir. Ce schéma fournit la forme d'un récit qui met en scène les modalités du faire de ce sujet : vouloir ou devoir faire, pouvoir faire, savoir faire, modalités susceptibles d'être valorisées par la difficulté d'obtenir cet objet ou la valeur exceptionnelle de l'objet en question.

2) Un destinataire transmet un objet à son destinataire. Ce schéma fournit la forme d'un récit où le destinataire fixe la valeur de l'objet et où destinataire et destinataire sont valorisés par leur compétence à le transmettre ou à le recevoir, l'accent pouvant être porté sur l'un des deux ; on peut aussi y trouver une insistance particulière sur la nécessité de cette transmission, liée à la valeur de l'objet. On retrouvera dans un récit de ce type les modalisations précédentes, pour chacun des deux "actants" de la communication.

On sait que ces deux formes correspondent aux deux dimensions différentes du faire et du savoir, la première décrivant la dimension "pragmatique" (ordre du faire) et l'autre la dimension "cognitive" (ordre du savoir). Mais on sait aussi que l'élaboration d'un savoir porte toujours et nécessairement sur une action qui le précède. Nous verrons ainsi l'éditorialiste fixer et tenter de transmettre la valeur de ces deux "faire" que sont la production du journal et son achat.

Manipulation

Il y a pourtant bien davantage dans cet éditorial qui coïncide presque avec le début d'une campagne pour les élections législatives. Dans cette communication, apparemment destinée à "faire savoir", il nous apparaît que le lecteur est obligé d'accepter la solution proposée, c'est à dire qu'il est invité à un "faire" qui excède largement la lecture du journal et l'acquisition du savoir qui lui est liée. Lorsque par exemple, l'éditorialiste écrit qu' "il est impossible de rester neutre", le "destinataire" que nous appellerons plus simplement le "lecteur" est poussé vers une position de manque de liberté qui est l'effet d'une "manipulation".

On peut décrire sommairement cette manipulation de la façon suivante : l'auteur de la manipulation persuade le "manipulé" en s'appuyant sur son propre pouvoir :

- soit en proposant des objets, positifs ou négatifs. Il s'agit alors d'une manipulation qui repose sur la dimension "pragmatique".

- soit en faisant savoir ce qu'il pense de la "compétence" de son "destinataire" sous la forme de jugements positifs ou négatifs. Il s'agit là de la dimension "cognitive", aisément repérable dans cet article par l'investissement axiologique des contenus sémantiques les plus importants. On peut aussi trouver cela sous une forme qu'on résumera brutalement sous l'énoncé : "tu es capable de", ou "tu n'es pas capable de", qui est la forme la plus brutale de la manipulation, la provocation.

Le "manipulé", de son côté, ne peut qu'interpréter ce qui lui est proposé en choisissant l'image de sa "compétence" qui peut revêtir quatre formes : la liberté (je peux faire), l'indépendance (je peux ne pas faire), l'obéissance (je ne peux pas ne pas faire) ou l'impuissance (je ne peux pas faire).

L'analyse du déroulement de l'éditorial nous permettra de repérer les étapes de cette persuasion.

Définition de l'objet journal

L'article indéfini qui désigne le journal dans la première phrase ("un journal") indique que ce journal-ci sera d'abord situé comme une manifestation de ce qu'il faudrait appeler l'essence du journal, ce qui dispense d'en préciser les conditions réelles d'existence.

En effet, si l'interrogation qui clôt les deux premières phrases relève de l'appareil formel de l'énonciation tel que le décrit Benveniste, le lieu de cette énonciation n'est pas précisé : la question semble posée sub specie aeternitatis par un locuteur absent de son énoncé. Cette disparition du locuteur sous son énoncé constitue la forme la plus générale de ce qu'on peut décrire dans le fonctionnement de l'article de presse comme effet d'objectivité.

Les premiers éléments définitionnels de cet objet journal désignent uniquement sa matérialité. Seule la substance y est en cause, l'encre, le papier, mais pas la forme particulière de ce papier ni la répartition spécifique de l'encre : ce n'est pas encore un espace construit, mais une pure substance. "L'aboutissement de multiples techniques modernes", qui situe le journal dans un temps marqué par le progrès définit plus clairement encore le journal sur l'axe de son producteur. Ces techniques, qui renvoient à la dimension pragmatique du faire journalistique reposent sur deux modalités de la "compétence" du sujet producteur : son pouvoir faire et son savoir faire. Il n'y a nulle indication ici d'un quelconque vouloir qui n'apparaîtra que bien plus tard, comme nous verrons.

La véritable définition du journal qui apparaît alors est celle de son producteur, ou, plus exactement, la désignation du producteur du journal comme un actant collectif. L'éditorialiste n'indique pas l'addition des acteurs, mais leur collectivité. Or cette collectivité (neutre) est investie par le sémantisme, axiologiquement positif, de l'"amitié" qui désigne dans le groupe orienté ("l'équipe") des relations interpersonnelles susceptibles de valoriser le groupe (1). Ce qui apparaît ici est le premier élément

(1) L'amitié est ici indiquée comme "état d'âme", c'est à dire qu'elle résulte d'un faire, mais qu'elle n'est pas l'affirmation du "vouloir" qui manque encore à la compétence du sujet.

constitutif d'une "isotopie" qui va progressivement s'enrichir dans toute la première partie de cet article. Elle repose sur le sémantisme positif de l' "amitié".

Le troisième paragraphe reprend le contenu du second, mais étend le "groupe d'amis" au lecteur. Les deux substantifs les plus importants de ce paragraphe, "chaine", et "liens", sémantiquement proches de l' "amitié", ont pour effet d'annuler la différence signifiante entre la production du texte et sa lecture. Cette union du destinataire et du destinataire constitue alors une forme particulière de ce qu'on peut appeler l'effet de complicité dont on verra bientôt l'importance. Il faut encore remarquer la valorisation positive du lien qui les unit : dire ce lien "visible et invisible", i.e. unir un terme et son contraire, c'est signifier ce lien comme total.

1° Sous-programme : acheter le journal

Les 4e et 5e paragraphes ne proposent pas une analyse de la lecture, mais une interprétation de l'achat. Cette définition du lecteur comme acheteur est tout à fait adéquate à la définition du journaliste comme producteur, ainsi qu'on l'a vu. L'achat d'un journal, donc, selon H. Amoureux, constitue un "choix", presque "un engagement". Ce n'est pas là le lieu d'une seconde isotopie, mais la réduplication de la première qui se trouve ainsi précisée : elle renforce le contenu de l'union, de l'amitié définies précédemment, et autorise la représentation suivante de l'articulation des contenus :

engagement pour
(dans l'union et
l'amitié)

engagement contre

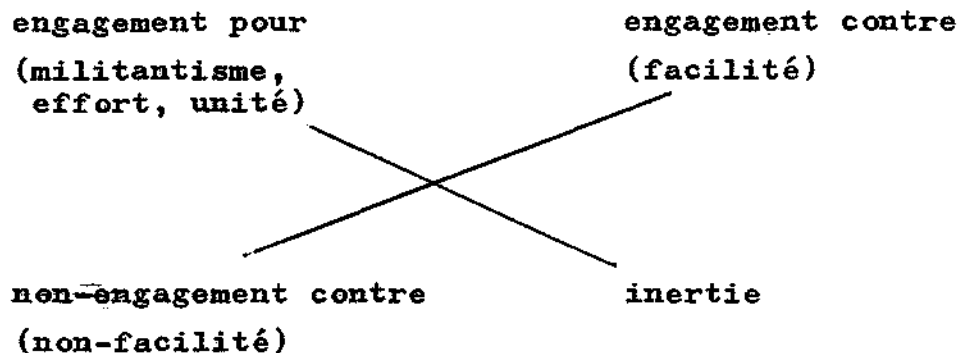
sympathie
(non engagement contre)

indifférence, abs-
tention

Le lecteur est placé sur cette scène au pôle positif, ce qui ne saurait être indifférent à la séduction dont il est l'objet. Mais, avant que cette séduction soit plus explicite, il est le héros d'un sous-programme narratif, l'achat du journal, où il doit surmonter le double obstacle de la banalité quotidienne et de sa propre passibilité devant les autres modes d'information. L'effort qu'il accomplit en traversant la rue - puisque c'est là son engagement - justifie l'utilisation du possessif "son journal" assez répété pour qu'on entende bien que le lecteur reprend à son compte la chaîne ou le lien que le journaliste lui tendait. Cet achat, qui sort le lecteur du commun, est valorisé par une opposition assez factice entre la lecture du journal, d'une part, et l'écoute de la radio et de la télévision d'autre part.(1)

(1) On sait pourtant, depuis Mac Luhan, que la "participation" est fonction de la pluralité des sens atteints par un médium, ainsi la TV qui atteint à la fois l'ouïe et la vue, est-elle susceptible de produire une participation plus intense que la radio ou la presse. cf. Mac Luhan, Pour comprendre les Media, Mame-Seuil p. 39-51.

Cette opposition est intéressante dans sa relative fausseté parce que l'éditorialiste vise moins la nature de la participation à l'un des media que la valeur politico-morale de l'effort. Cela constitue un enrichissement supplémentaire de l'isotopie initiale qui se présente maintenant ainsi :



On voit que l'union, l'équipe du groupe d'amis présente au départ s'est peu à peu enrichie de charges sémantiques telles qu'aux journalistes et aux lecteurs de ce journal se trouvent implicitement opposés ceux dont l'inertie ou la facilité règlent l'existence, "ces déshérités que l'on met en marche" comme il est écrit plus loin.

Ce choix "fort", cet "engagement", seront repris un peu plus loin (paragraphes 7 et 8) mais ce sera alors le journaliste qui se trouvera ainsi caractérisé. Ce qui est d'abord présenté comme action du lecteur est repris et développé comme action du journaliste ; cette "tactique" présente un double intérêt :

1°) le sous programme /acheter le journal/ et le sous-programme /réaliser 312 numéros/ se trouvent homogénéisés puisque la même isotopie les sous-tend.

2°) le journaliste y devient une sorte d'archi-lecteur, en qui le lecteur pourra sans peine se retrouver.

Il y a bien un troisième résultat, qui n'apparaîtra que plus loin, c'est que la complicité ainsi obtenue peut aisément devenir une obédience : il suffit que l'un des deux y ait le premier rôle. En attendant, le lecteur y a gagné une image flatteuse de lui-même.

L'Énonciateur

Jusqu'ici, l'énonciateur n'était apparu, dans le premier paragraphe par exemple, que par une marque formelle comme l'interrogation. La relation toute rhétorique (dialogue fictif) que le locuteur instaurait avec son allocutaire avait pour principal effet d'amoindrir la distance qui les séparait ; dans la mesure où le locuteur a seul la parole, il apparaît dans les réponses qu'il adresse à lui-même au-lieu du lecteur, comme le porte-parole du lecteur, comme le premier lecteur. La question fictive, annulant la distance, créait le premier effet de complicité.(1)

(1) Cette position du locuteur qui prend la parole au nom de ses lecteurs, semble privilégiée par H. Amouroux dans d'importants éditoriaux comme ceux qui, au cours de la même campagne électorale, ont précédé et suivi le discours de Verdun sur le Doubs ; H. Amouroux s'adressait alors régulièrement au Président de la République pour le questionner, puis le remercier. Il y a pourtant une différence essentielle entre ces deux types de questions lorsque le journaliste, soit seul, soit comme porte-parole de ses lecteurs questionne un personnage important sur le mode : "M.X nous direz-vous enfin ?..." ou bien "Qu'allez-vous faire" ou encore "Vous ne pouvez-pas..."

Dans ce paragraphe-ci, en revanche, l'énonciateur se désigne dans son énoncé. Nous remarquons d'abord que l'emploi du "registre de l'ostension" (1) avec le déictique "voici" qui désigne un acte, et celui de la présentation ("votre journal") qui désigne un état, combine les deux gestes publicitaires essentiels, ceux qui impliquent le plus fortement le destinataire dans le discours tenu sur l'objet. Cet énoncé d'un état ("nous sommes") est la preuve de l'efficacité d'un faire dont il résulte. Le faire en question ne sera décrit que dans les paragraphes suivants, mais il se trouve justifié par son résultat avant d'avoir été présenté, et il est valorisé (aux yeux du lecteur) dans la mesure où il met l'accent sur le destinataire comme le bénéficiaire de cette action. Il en appelle enfin à la reconnaissance de l'identité entre le journaliste et le journal qui marque le glissement progressif de la définition de l'objet journal : ce dernier va peu à peu abandonner toute référence à sa matérialité pour n'apparaître qu'à travers le vouloir de son destinataire.

... la réponse du destinataire fictif, qui dans la réalité prend la forme d'une parole (un discours "historique") ou d'un acte de nature juridique (un décret ou une proposition de loi par exemple) pourra être traduite par le journal comme une réponse à sa propre question. cf. sur ce point M. Mouillaud ; Rhétoriques et stratégies, in J. Gouazé, M. Mouillaud, E. Serverin, JF. Tétu. Evolution des attitudes et des langages de la presse écrite à l'égard de la limitation des naissances et de l'avortement durant la dernière décennie. ATP A 1547 CNRS. 1978.

(1) Péninou. Intelligence de la publicité. Laffont p. 150 sp.

2° Sous-programme : le bilan

Les trois paragraphes suivants se présentent comme le récit d'une conquête du journaliste dont le lecteur est le bénéficiaire ("pour vous") avant d'apparaître comme un adjuvant ("vous nous avez beaucoup aidés"). Le héros-sujet, doté d'un pouvoir et d'un savoir-faire exprimés par le bilan ("nous avons réalisé 312 numéros déjà") y voit surtout expliquer son vouloir-faire, caractérisé par ce même effort dont nous avons vu le rôle qu'il jouait pour le lecteur. La compétence du sujet est donc acquise, mais en un lieu qui ne manque pas de nous surprendre, puisqu'au fond il ne s'agit, là encore, que de vaincre des difficultés techniques ("formule", "présentation"), ce qui laisse deviner une opposition entre deux termes (techniques de fabrication vs idéologie du journal) dont le deuxième, encore absent, constituera l'essentiel de la fin de l'éditorial.

Ce sous-programme narratif comporte lui-aussi un opposant, c'est le caractère "multiforme, complexe, déconcertant" de l'information ; l'information n'apparaît pas comme le produit de l'activité du journaliste, mais comme un monstre protéiforme, radicalement extérieur au journaliste, qu'il lui faut maîtriser et dominer.(1)

(1) L'opposant ici, a quelque chose à voir avec le temps : l'information déconcerte "par la rapidité de son évolution". Dans la mesure où le rôle du journaliste est donné comme l'affirmation d'une maîtrise, on pourrait voir là le signe du "conservatisme" du journaliste : le cours du temps, l'évolution, n'y est en effet pas donnée comme un fait de nature (neutre), mais chargé négativement. Nous ne pouvons que l'indiquer, parce qu'aucun autre élément de l'éditorial ne vient développer cette direction, très secondaire dans le programme général que nous tentons de dégager.

Or, c'est là que le lecteur acquiert son rôle d'adjuvant. L'homogénéisation des sous-programmes narratifs autour de l'isotopie centrale (union, amitié, effort) s'y confirme et laisse entendre, par son insistance, qu'à l'effort des gens unis pour maîtriser / (qui est le terme positif) s'oppose, implicitement encore, / l'effort des gens unis pour laisser faire / ou / l'absence d'effort etc.../. On voit que la démarche de l'éditorial à enrichir progressivement les contenus articulés au sein d'une, et d'une seule isotopie fondamentale.

Le lecteur adjuvant à encore un autre rôle : il "nous permet" dit le journaliste, "de mieux vous comprendre". Le projet journalistique peut alors être décrit comme l'assemblage de trois termes (a l'évènement, b les réactions des lecteurs, c le journal) selon le modèle suivant : (c) doit être le reflet de (b) dans la description de (a), i.e. "le journal doit être ce qui vous fait vous reconnaître en face de l'évènement." C'est tout simplement une explication de ce que plus haut nous appelions "l'effet de complicité" : le destinataire organise un message de façon telle qu'il soit l'écho du destinataire.

Cette complicité est développée dans le 9e paragraphe qui présente au lecteur non pas le procès d'un savoir comme on pourrait l'attendre, mais le programme d'un accord. "L'encouragement, l'amitié, l'accueil, l'écho" sont autant de figures de l'union qui fondent la complicité journalistique : le journal est le miroir du lecteur, lequel fait écho au journaliste par son courrier. Tout cela confirme encore l'union comme l'isotopie majeure de ce texte. On voit ici également comment le faire cognitif du destinataire fonde sur le faire pragmatique du journal et de ses

lecteurs les effets de complicité, pièce importante dans le dispositif de persuasion.

Nouvelle définition du journal : le jeu de la communication

La parenthèse où le journaliste poursuit le dialogue avec le lecteur ("pardonnez cette image bien fatiguée") redouble, comme figure du discours, le contenu de ce discours. Depuis l'interrogation initiale jusqu'à cette parenthèse, il a poursuivi une communication fictive avec ses lecteurs, en dressant l'histoire de la communication qui, jusqu'à cette date, s'est constituée entre eux. Le bilan de la première année d'existence du journal était en fait l'histoire de l'établissement d'une communication, mise en scène par le mime d'une communication.

Ainsi se trouve réalisé, pour la suite du texte, un sujet qui réunit le journaliste et les lecteurs dans l'effort contre la tentation de la banalité, la lutte contre la technicité envahissante et les hasards de l'évolution. Mais ce même paragraphe ajoute une définition du journal qui va dominer toute la fin de l'éditorial : le journal devient un pur relais, un simple canal par où passe un message. On aurait sans doute tort de ne voir dans ce mot de "message" qu'un terme neutre ; la suite montrera sans ambiguïté que ce "message" désigne une communication particulièrement importante. Le journaliste devient alors un "messenger", celui du destinataire plus haut placé qui a le privilège de dire le sens, c'est à dire aussi la direction à

prendre. On voit poindre ici l'idée que le faire-savoir qui semblait jusqu'ici le seul but du journaliste - il le montrait en exerçant son savoir sur des objets réalisés - pourrait s'accompagner d'un faire-faire encore imprécis. Ce paragraphe constitue sans doute possible l'articulation de deux étapes distinctes de la persuasion, que nous pourrions bientôt définir.

Le "Vouloir" du sujet

A partir de cette dernière définition de la place du journal dans la communication, le journaliste ne cessera plus de se poser comme sujet d'un vouloir et d'un savoir peu à peu explicités. Mais à partir de ce moment là aussi, il occulte, dans l' "être" du journal, tout ce qui relève de sa pratique réelle (à commencer par la présence d'une célébrité journalistique comme lui, H. Amoureux, à la tête d'un journal d'aussi faible diffusion) au profit de la seule affirmation du vouloir qu'expriment les "intentions", les "ambitions" etc... Cette rupture est nette parce que toute la partie précédente de l'éditorial masquait le contenu idéologique du journal derrière la pratique (technique) du journaliste, et la pratique (acheter) du lecteur. L'inverse se produit ici : la pratique sociale est masquée derrière l'affirmation de l'intention. La "tactique" du journaliste apparaît ainsi avec la scission de deux champs :

a) une pratique sociale et technique, volontairement brandie (et limitée) au départ, pour poser l'exis-

tence du journal comme ayant la force du fait. Le lecteur peut sans difficulté faire subir à ces lignes l'épreuve de la véridiction (ce qui paraît est bien ce qui est), et accorder au journaliste le crédit du "dire vrai".

b) une "idéologie". (Elle est clairement idéologique en ceci qu'au moment où elle s'affirme, elle occulte ses pratiques réelles). Mais cette pratique idéologique se trouve authentifiée par la force des faits précédemment établis et le crédit du "dire vrai" que le lecteur ne pouvait qu'accorder au journaliste.

La reconnaissance de la véridiction qui ne peut, en tout état de cause, qu'être le fait du lecteur, est "appelée" par le journaliste en deux étapes : "nous n'avons rien caché", puis "vous connaissez nos idées" : successivement, le refus du secret, puis l'affirmation de la sincérité, viennent valoriser la "vérité". La revendication de la sincérité est assez répandue dans le discours que la presse tient sur elle-même ; elle a pour fonction de valider les contenus assertés. C'est une variante du mythe de l'objectivité journalistique, où la sincérité de celui qui parle, pour autant que sa compétence est admise, peut tenir lieu de vérité sur les contenus assertés. Il faut seulement assurer préalablement la vérité de la compétence, et nous avons vu que l'éditorialiste a tout fait pour cela, et dès le début.

Du faire-savoir au faire-faire

"Nous pensions qu'il n'est pas possible de rester neutre alors que des périls (...) menacent notre pays." Le jeu des temps utilisés ici nous semble particulièrement remarquable :

- "nous pensions" se réfère à l'origine du journal, à son passé, et sera donc crédité du bilan positif dégagé et de la reconnaissance du "dire vrai" qui précède.

- "il n'est pas possible de rester neutre lorsque..." est un présent "gnomique" qui désigne une vérité universelle. Il est donc parfaitement acceptable comme "présent".

- "des périls menacent notre pays" est en revanche un "vrai" présent qui désigne le savoir, le jugement du journaliste sur l'actualité.

Le jeu rhétorique de cette phrase est particulièrement subtil en ce qu'il apporte au crédit de la dernière affirmation le poids du présent "universel" et le bilan du journal. Il maintient en outre la complicité avec le lecteur par l'usage du possessif "notre pays."

Une rapide analyse sémantique de ce paragraphe permet de voir comment cet impératif de non-neutralité se lie à ce qui précède. L'engagement, en effet, s'y trouve défini, au delà d'une citation non marquée aux

propos du Président de la République (1), par rapport à l'union, au rassemblement : "Nous ne sommes pas le journal d'un parti, d'un clan ou d'un homme". L'engagement et l'union doivent désormais se lire ainsi :

1) Ils sont fondés sur une transcendance ("la France"), qui fait sans doute du nationalisme le supra-destinateur de ce texte. Nous pouvons remarquer que ce nationalisme, tout comme d'autres, conduit à l'expansion : "pour que s'élargisse le cercle..."

2) Ils permettent de dire enfin clairement qui sont "les autres" de la façon suivante :

- à l'amitié, l'union, l'accueil, qui définissent le journal et ses lecteurs, s'oppose le sémantisme des mots "cruels" et "deshérités".

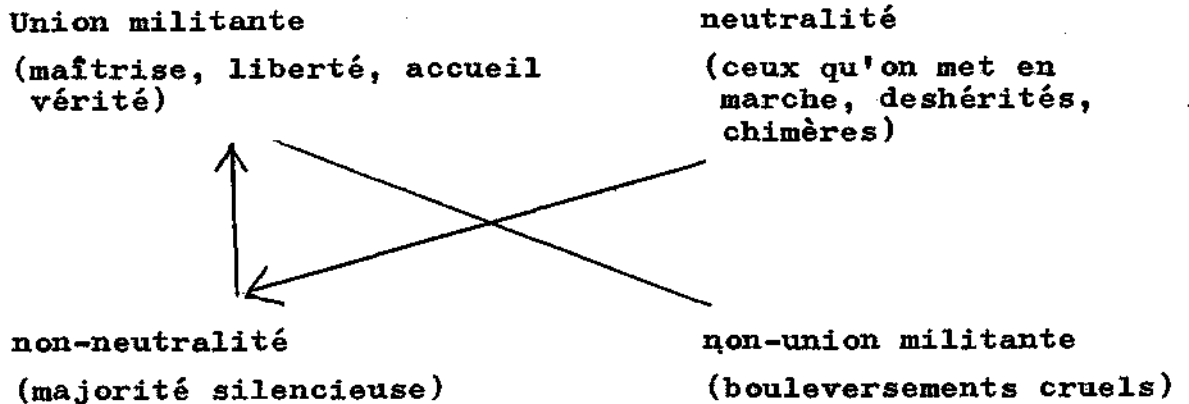
- aux "hommes libres" qui détiennent la "maîtrise", s'opposent "ceux qu'on met en marche".

- à la "vérité" s'opposent les "chimères".

- à l'ordre de l'union enfin, s'opposent la "confusion", l' "anarchie", le "bouleversement".

On peut sans peine articuler tous ces contenus dans la figure suivante :

(1) La "bonne politique", on s'en souvient, fut indiquée par le Président de la République, et s'opposait au "bon programme commun" que réclamait le PCF. L'absence de toute marque citationnelle semble indiquer que l'énoncé /bonne politique/ est tenu pour une évidence dispensée de toute référence à son premier énonciateur. C'est là sans doute qu'il faut chercher l'étonnante "rentabilité" polémique de l'adjectif "bon" pendant cette campagne : alors même que cet axiologique n'a de sens que par rapport à l'instance de son énonciation, il est sans cesse...



On voit dans ce schéma qu'il s'agit d'obtenir que le lecteur glisse le long de l'axe /neutralité - non neutralité/ ; il se trouve, en tant que destinataire, dans une position d'obéissance par rapport au destinataire, il lui est devenu "impossible" d'être autre chose que /non neutre/.

Il reste encore au lecteur un dernier parcours à accomplir, celui qui lui fera rejoindre le poste /union militante/, c'est le rôle des deux derniers paragraphes. Le lecteur s'y trouve encore bénéficiaire de l'action du journaliste ("vous pouvez compter sur nous"), mais le journaliste, vrai sujet ("hommes libres") de cette union militante, pousse le lecteur dans la voie qu'il indique : ce n'est désormais plus un vœu, mais un fait que "l'appui, la fidélité, l'amitié" du lecteur, "pour" un faire ("s'élargisse", "augmente") qui n'est plus d'ordre cognitif, mais pragmatique. Ce faire-faire était tout le sens du "message".

... brandi comme un épithète "de nature" qui, au moment où il est énoncé comme une évidence, disqualifie les adversaires de l'énonciateur, et, pourquoi pas, ses éventuels partenaires.

Dans cet éditorial, l'évolution de la définition de l'objet journal peut être relevée une dernière fois : tantôt relais, tantôt miroir, le journal est tout de même surtout un miroir parce que c'est ce qui convient le mieux à l'isotopie majeure, cette union qui, jointe à l'engagement fait d'effort, construit une idéologie qui fonde sur un certain humanisme (l'accueil opposé à la cruauté) sa clôture de sa domination.

La Situation "contractuelle"

L'éditorial conclut donc à la réalisation, par le lecteur, d'un faire issu du contrat "amical" proposé par le journaliste. Il est donc utile de préciser le fonctionnement de ce contrat.

Dans tout passage à l'acte, on peut distinguer une décision puis une exécution. Dans ce texte-ci, la décision est mimée par le dialogue fictif entre deux contractants, et surtout par le contenu des deux sous-programmes (l'achat du journal et sa réalisation grâce aux lecteurs) qui miment cette décision : vous avez acheté le journal que vous nous avez aidé à réaliser ; vous voyez ce qui vous reste à faire. Cela nous permet de voir que l'achat du journal ne saurait être une fin pour l'éditorialiste (1). Cet achat fait partie d'une

(1) Contrairement à maint éditoriaux du même type où, par exemple, le but avoué est la survie d'un journal en perdition. Dans de tels éditoriaux, qui émaillent l'histoire de la presse militante, la valeur de l'objet journal excède toujours le journal lui-même : c'est l'indépendance de la presse, ou son pluralisme, ou

décision plus lointaine du lecteur. Ce que vise le journaliste, au delà de l'achat du journal, c'est une action hors du journal et de sa lecture (1).

Le contrat se présente sous la simple forme suivante :

<u>donne moi ceci</u>	vs	<u>et je te donne cela</u>
contre-don		don

Le contre-don, ici, semble d'abord être un objet de valeur, le prix du journal, mais il apparaît vite que cet achat n'est rien d'autre que le signe d'une autre valeur, "l'appui, la fidélité" du lecteur qui marque son "engagement" dans l'achat quotidien. Le don, lui, n'est pas un objet de valeur, mais un objet de savoir : l'information, le message. Or ce don manifeste le pouvoir du journaliste parce que le vouloir-faire, et, au minimum, le vouloir-savoir du lecteur passe par le message en question. Ainsi cette offre d'échange est en fait une sommation.

Dans un premier temps (les 9 premiers paragraphes) l'objet de la persuasion est la vérité, le "dire vrai" du journaliste. Le contre objet demandé réside dans le "crédit", le croire vrai que le lecteur

... l'information sur un secteur occulté par les concurrents etc...mais ce qui est explicitement demandé au lecteur, c'est son abonnement, sa participation à une souscription etc.. En revanche, la demande adressée aux lecteurs de participer eux-mêmes à la diffusion du journal sur la voie publique, par exemple, ou par l'abonnement-cadeau à un ami relève de la même stratégie que cet éditorial.

(1) Cette action est aussi, bien sûr, l'accroissement du nombre des lecteurs, mais il est assez clair que le vote du mois suivant est tout aussi nettement indiqué.

peut accorder au statut du discours énoncé par le journaliste.

Ce qui paraît ensuite (fin du texte), est que le journaliste vise en fait à obtenir du lecteur un choix politique, sa collaboration à l'expansion des idées du journal. On comprend alors le rôle de l'organisation de l'éditorial : l'énonciateur propose d'abord une "structure d'échange" qui relève de la dimension pragmatique de son faire (c'est la rédaction de l'éditorial). Mais cette opération s'inscrit immédiatement dans un savoir : pour obtenir un objet de valeur, il est opportun de présenter la contre valeur offert comme alléchante. Nous avons vu que la stratégie du journaliste reposait, pour cela, sur la valorisation du journal comme miroir (ce journal, c'est bien vous), et par la valorisation de l'union (l'union est bonne, et celle que nous formons aussi). Cette persuasion peut alors réussir puisque, dans le première partie du texte, le journaliste a pu obtenir l'adhésion du lecteur. Le but de cette première partie était non seulement de faire accepter par le lecteur que l'objet proposé possède bien le statut de valeur, mais aussi qu'il accepte la "valeur de cette valeur", c'est à dire qu'il fasse crédit aux paroles portant sur cette valeur : le lecteur peut la reconnaître, parce qu'il est vrai qu'il achète le journal, qu'il lui écrit, et qu'il connaît les idées des journalistes. Le contrat peut alors porter sur une action extérieure au discours lui-même : le choix politique.

C'est le 10^e paragraphe qui marque nettement le passage de l'un à l'autre de ces contrats : le début du texte parvient à réunir journaliste et lecteurs en

un sujet collectif (nous -journalistes et vous - lecteurs)
alors que la suite est un appel à un autre contrat
où ce sujet collectif s'oppose à "eux" les adversaires
politiques.

En "jetant la bouteille à la mer", on passe
de la communication au Message, de l'amitié au Militan-
tisme, ou, en d'autres termes, du savoir au faire.(1)

(1) Remarquons que c'est un "figuratif" (jeter la
bouteille à la mer) qui permet de passer de l'affir-
mation narcissique (nous sommes bons et notre union
est une bonne chose) à l'action (nous contre eux).